



Comptes administratifs

2022

Rapport de présentation

Budget principal

Budgets annexes

Conseil d'agglomération du 29 juin 2023

SYNTHESE

Le budget 2022 a été exécuté dans un contexte international inédit marqué par le conflit en Ukraine, la crise énergétique et le retour de l'inflation qui a atteint 5,9 % en 2022.

Le contexte inflationniste pèse sur le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération induisant une hausse des charges liée notamment au renchérissement du prix des matières premières et à la revalorisation des salaires (actualisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022). Les recettes fiscales sont également dynamiques compte tenu du contexte de plein emploi et du rebond économique post-covid.

Le compte administratif consolidé 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, démontre que les orientations et le plan d'actions qui avaient été budgétisés ont été réalisés à hauteur de **204 690 172 €** au titre des recettes réelles consolidées et à **210 721 008 €** pour les dépenses réelles consolidées.

FONCTIONNEMENT

Les graphiques de la page 8 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées, atteignent **184 552 724 €**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concernent les produits des services avec 49,18 M€. Les postes suivants sont constitués de la TVA pour 29 M€, des impôts économiques (CVAE, CFE, TASCOT, IFR) pour 26,7 M€, des dotations et participations pour 25 M€, du versement mobilité pour 20,4 M€, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui atteint 17,6 M€, des autres impôts et taxes pour 8,4 M€ et enfin des autres recettes et produits exceptionnels pour 8,3 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent **137 791 447 €**.

En volume, le premier poste d'un montant de 39,13 M€ concerne les charges de personnel.

Les postes suivants sont constitués des charges à caractère général pour 38,07 M€, des dotations reversées aux communes membres résultant du calcul de la DAC, du FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 29,5 M€, des subventions et contributions pour 23,9 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 7,1 M€.

AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 49,5 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts contractés les années passées et à l'autofinancement d'une partie des investissements réalisés sur l'année 2022.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 16,5 M€. L'encours de la dette consolidé passe de 164,9 M€ à fin 2021 à 151 M€ à fin 2022.

Après la couverture de l'annuité de la dette la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 32,9 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

L'INVESTISSEMENT

Les graphiques, page 9 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **20 137 448 €** sont composées : des ressources propres, des subventions perçues et de produits de cession. Le bouclage du programme d'investissement 2022 est assuré par l'épargne nette (32,9 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **72 929 561 €**, dont 13,8 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal et annexes.

En 2022, 59,1 M€ ont été investis sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent principalement en dépenses d'équipements propres pour 50 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés pour 7,4 M€.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **40,1 M€** ont été affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, le développement durable et la collecte des déchets.
- Le **transport** auquel **4,1 M€** ont été consacrés en 2022 principalement au titre des projets Transport Est ouest, Pôle d'échange multimodal et à l'acquisition de bus (dont 3 bus hybrides),
- **6,1 M€** ont été consacrés aux projets relatifs à **l'économie et au tourisme** ainsi qu'à la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur et concernent principalement les actions du cadre stratégique de développement économique, la gestion immobilière des entreprises comprenant notamment le projet d'hôtel d'entreprises et les parcs d'activités économiques.
- **2,46 M€** ont financé des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, la rocade urbaine et le contournement sud.
- **4,2 M€** ont financé des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du parc public et du parc privé ainsi que les travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage.
- **0,72 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels** essentiellement sur les piscines.
- Enfin, **1,38 M€** ont été consacrés aux **autres politiques et à l'administration générale**.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de 88 € par habitant. Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI, malgré de fortes évolutions structurelles.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets aux chapitres I et II puis une présentation du compte administratif par politique au chapitre III pour finir par une présentation budget par budget au chapitre IV.

SOMMAIRE

I - RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022.....	6
II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	7
<i>A - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>7</i>
<i>B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE.....</i>	<i>8</i>
<i>C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE.....</i>	<i>9</i>
III - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE.....	10
<i>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</i>	<i>11</i>
<i>B - ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, INNOVATION</i>	<i>13</i>
<i>C - TOURISME.....</i>	<i>14</i>
<i>D - HABITAT ET LOGEMENT.....</i>	<i>16</i>
<i>E - TRANSPORT ET DEPLACEMENT.....</i>	<i>18</i>
<i>F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTURELS.....</i>	<i>19</i>
<i>G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE.....</i>	<i>21</i>
<i>H - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....</i>	<i>24</i>
<i>I - COHESION SOCIALE.....</i>	<i>26</i>
<i>J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....</i>	<i>27</i>
<i>K - ENVIRONNEMENT.....</i>	<i>29</i>
<i>L - AMENAGEMENT ET VOIRIE.....</i>	<i>36</i>
<i>M - DOTATIONS AUX COMMUNES.....</i>	<i>37</i>
<i>N - ADMINISTRATION GENERALE, OPERATIONS FINANCIERES ET COMMUNICATION.....</i>	<i>39</i>
<i>O - INCENDIE ET SECOURS.....</i>	<i>39</i>
<i>P - LA CHAINE DE L'EPARGNE CONSOLIDÉE.....</i>	<i>40</i>
IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET.....	41
<i>A - BUDGET PRINCIPAL.....</i>	<i>42</i>
<i>B - BUDGET ANNEXE TRANSPORT.....</i>	<i>59</i>
<i>C - BUDGET ANNEXE EAU.....</i>	<i>63</i>
<i>D - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....</i>	<i>67</i>
<i>E - BUDGET ANNEXE SPANC.....</i>	<i>71</i>
<i>F - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS.....</i>	<i>73</i>
<i>G - BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE.....</i>	<i>77</i>
<i>H - BUDGET ANNEXE DES ZAE.....</i>	<i>80</i>
<i>I - BUDGET ANNEXE HIPPODROME.....</i>	<i>82</i>
<i>J - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS.....</i>	<i>84</i>
<i>K - BUDGET ANNEXE GOLF.....</i>	<i>86</i>
<i>L - BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE.....</i>	<i>88</i>
V - ANALYSE DE LA DETTE.....	90
VI - ANNEXES.....	94
<i>Annexe 1 : CHAINE DE L'EPARGNE DETAILLÉE.....</i>	<i>94</i>
<i>Annexe 2 : COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉE.....</i>	<i>95</i>
<i>Annexe 3 à 14 : CA - MOUVEMENTS BUDGETAIRES PAR CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....</i>	<i>96</i>
<i>Annexe 15 : LES RATIOS REGLEMENTAIRES.....</i>	<i>108</i>
<i>Annexe 16 : TABLEAU DES TAUX DE REALISATION PAR POLITIQUE.....</i>	<i>109</i>
<i>Annexe 17 : LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES.....</i>	<i>110</i>
<i>Annexe 18 : EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE, CREATIONS DE POSTES et MISES A DISPOSITION.....</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 19 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES.....</i>	<i>115</i>
<i>LEXIQUE.....</i>	<i>116</i>

I – RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022 – en mouvements budgétaires –

Le tableau ci-après présente les résultats constatés au compte administratif agrégés du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, à la Chaufferie bois, à la Collecte et Valorisation des déchets ménagers, au Golf, au Pôle Nautique et à ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du SPANC. Les dépenses en mouvements budgétaires s'établissent à 279 262 630,28 € et les recettes à 294 806 835,70 € (cf. tableau - Annexe 2).

Résultats CA 2022 - Budgets agrégés - Mouvements budgétaires

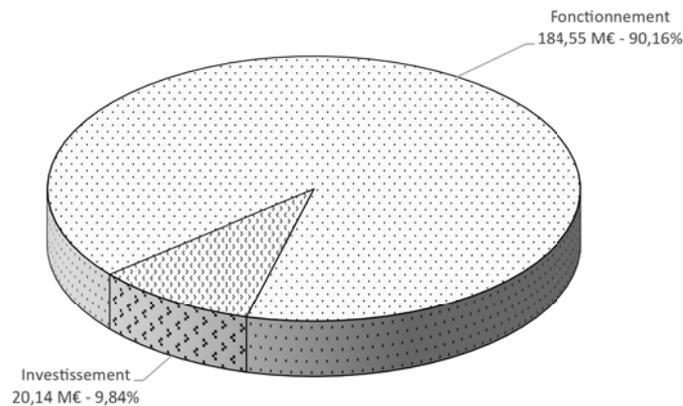
Comptes administratifs	2021	2022
Résultats de fonctionnement		
Résultats de l'exercice	25 792 295	30 170 958
Résultats reportés	-170 459	-79 525
Total	25 621 835	30 091 432
Restes à réaliser Fonctionnement		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat net de fonctionnement	25 621 835	30 091 432
Résultats d'investissement		
Résultats de l'exercice	3 071 180	-10 561 757
Résultats reportés	-7 056 650	-3 985 470
Total	-3 985 470	-14 547 227
Restes à réaliser Investissement		
Dépenses	16 704 620	22 583 232
Recettes	3 800 905	3 445 284
Résultat net d'investissement	-16 889 184	-33 685 175
Résultat cumulé	8 732 651	-3 593 743
Résultat global de clôture (hors restes à réaliser)	21 636 366	15 544 205

II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

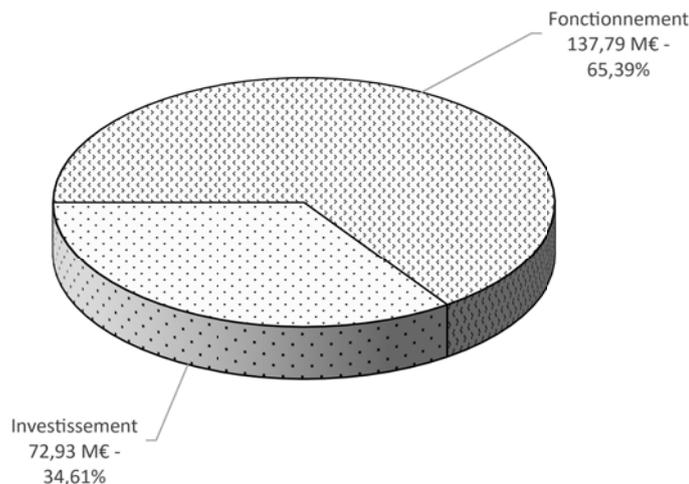
Le **compte administratif 2022 consolidé** qui correspond au cumul des réalisations du budget principal et des budgets annexes **après retraitement** des flux entre budgets, des opérations d'ordre, des résultats antérieurs et opérations revolving s'établit à **210 721 008 €** de dépenses réelles et **204 690 172 €** de recettes réelles¹.

A – RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 204 690 172 €



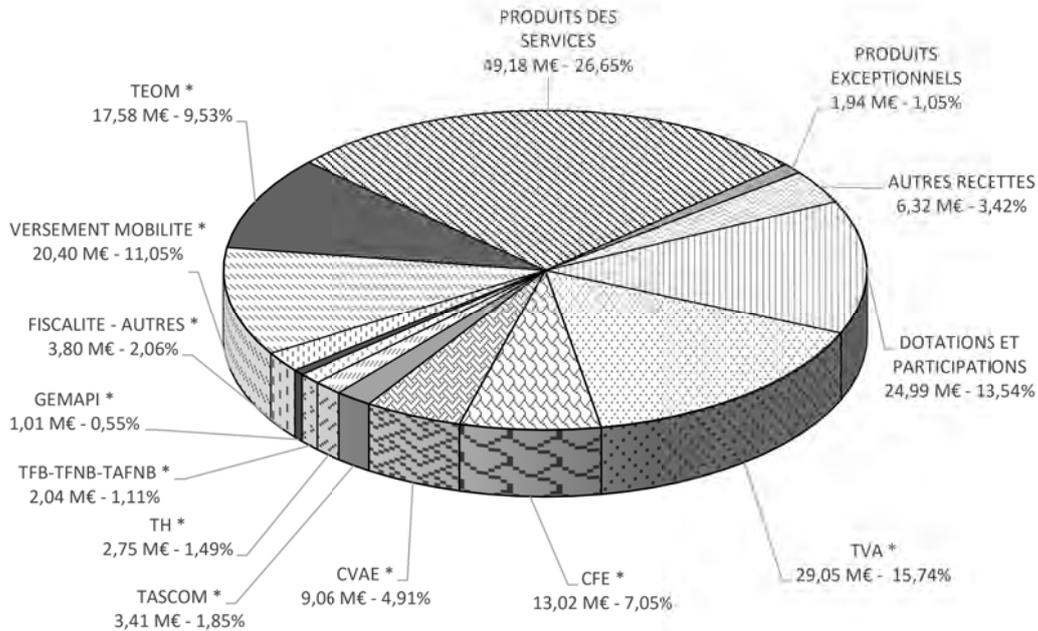
Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 210 721 008 €



¹ Sont exclues du calcul des dépenses ou recettes réelles l'ensemble des opérations d'ordre des budgets. Des retraitements sont également opérés pour éviter les doubles comptabilisations (contrats revolving et flux entre budgets). Enfin, certains flux de fonctionnement sont retraités en flux d'investissement (subventions d'équipements, aménagement des parcs d'activités, produits de cessions).

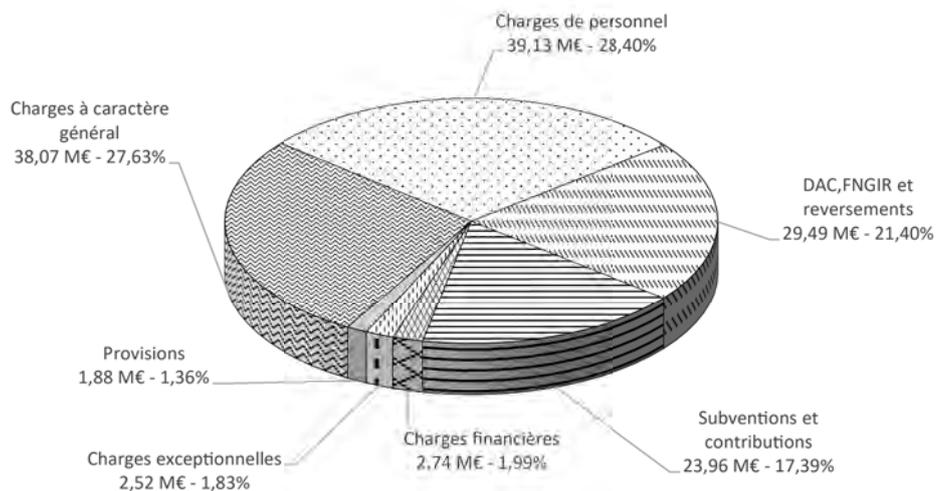
B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles de fonctionnement par nature 184 552 724 €



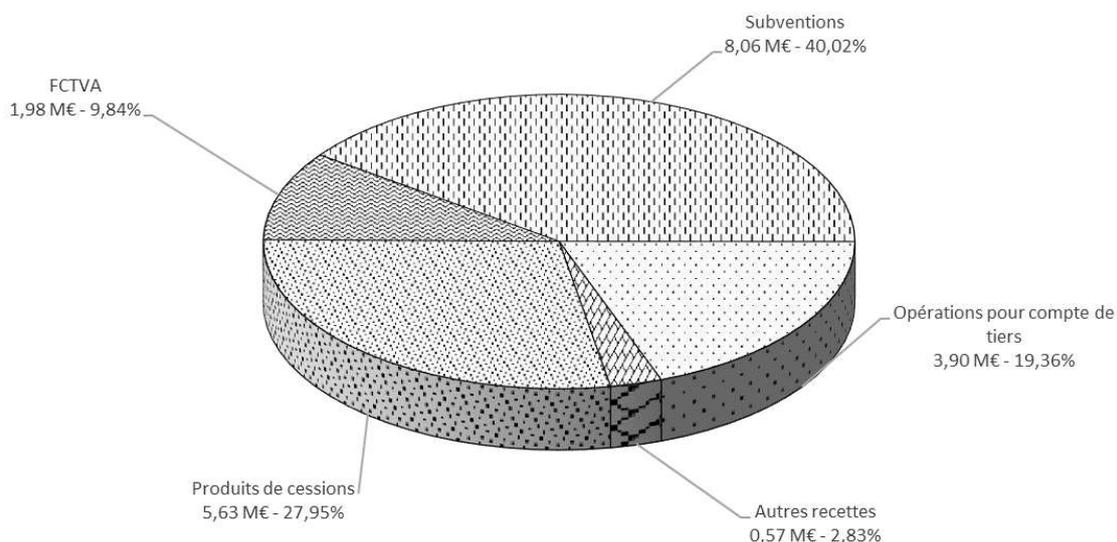
Fiscalité *
 102,12 M€ - 55,33 %
 Dont fiscalité locale
 71,23 M€ - 38,60 %

Les dépenses réelles de fonctionnement par nature 137 791 447 €

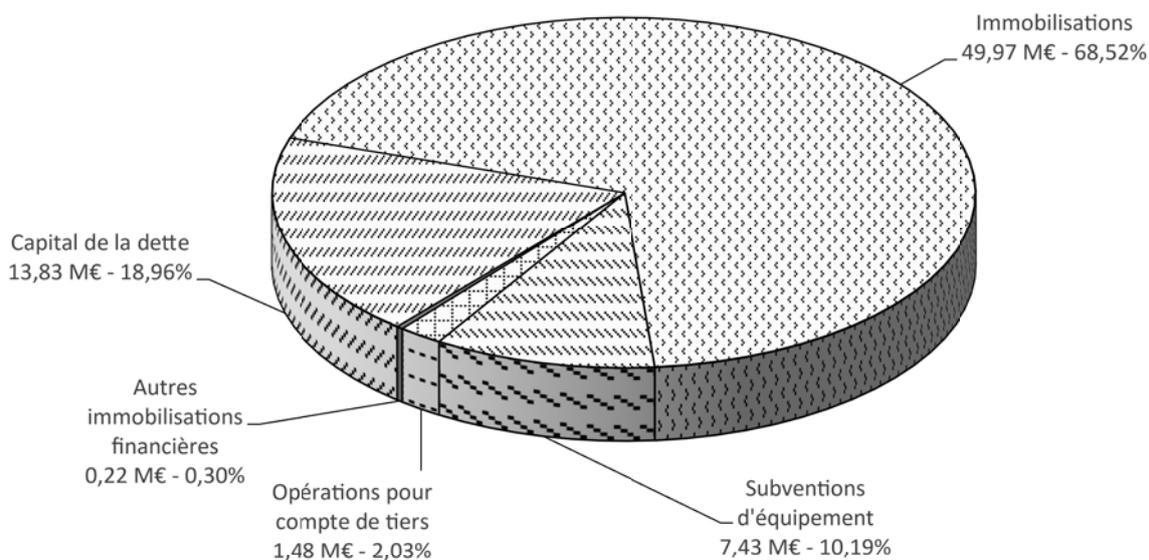


C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles d'investissement par nature 20 137 448 €



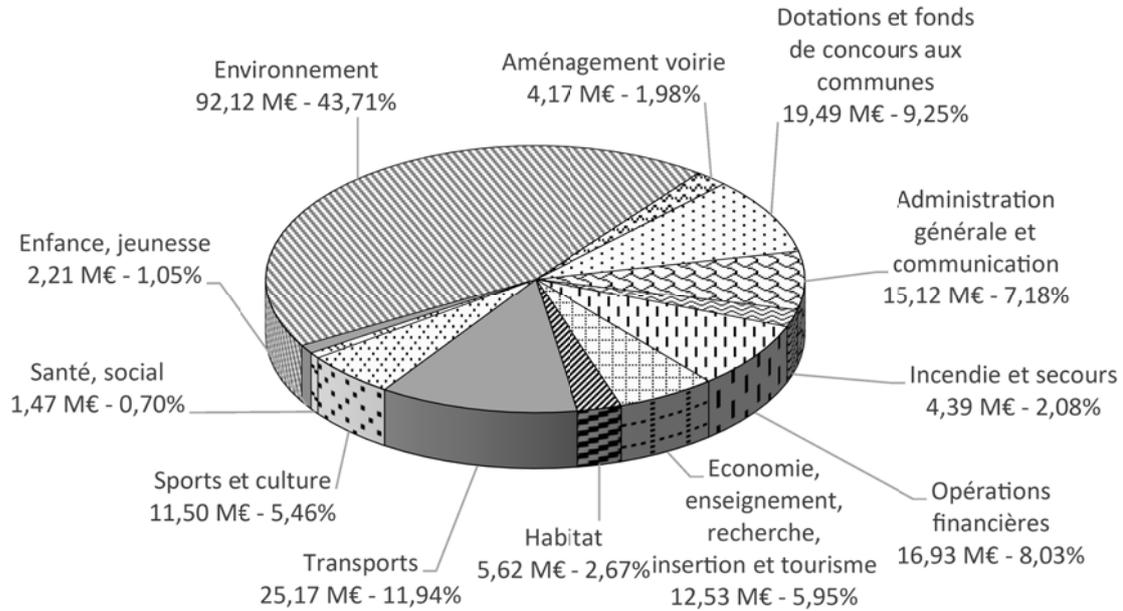
Les dépenses réelles d'investissement par nature (hors CLTR) 72 929 561 €



III- PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE

Les dépenses réelles consolidées par politique en investissement et en fonctionnement :

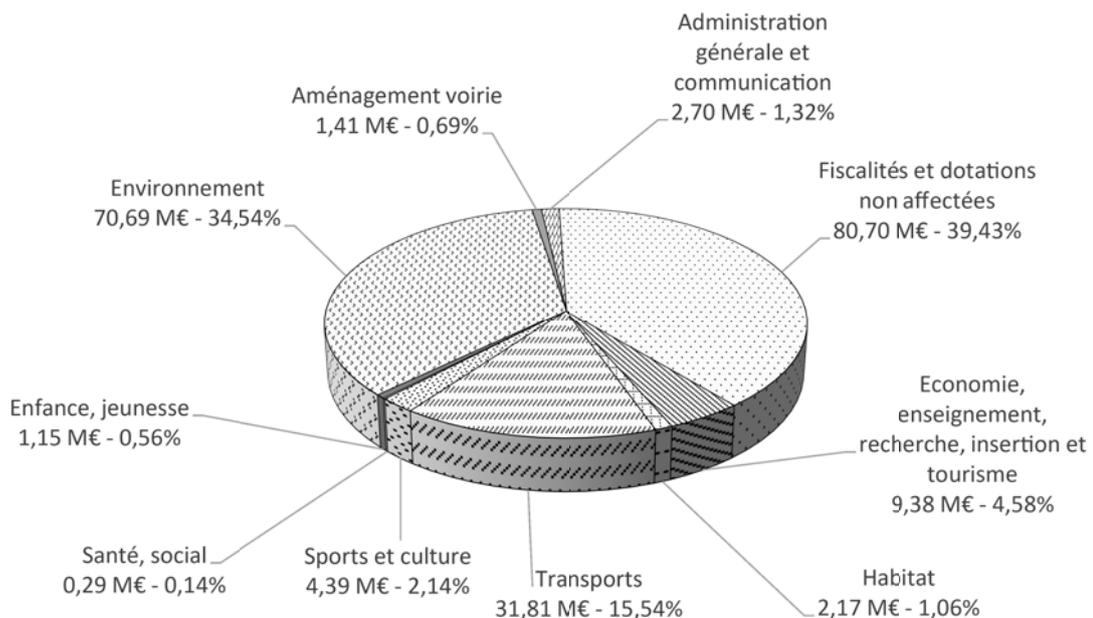
210 721 008 €



Les taux de réalisation présentés politique par politique figurent à l'annexe n°16.

Les recettes réelles consolidées par politique en investissement et en fonctionnement :

204 690 172 €



A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 8,59 M€	
FONCTIONNEMENT =2,80 M€	INVESTISSEMENT = 5,79 M€

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétence pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021. Cette convention a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023 lors du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021.

La politique développement économique se décline sur 3 budgets que sont le budget principal, le budget annexe gestion immobilière des entreprises et le budget annexe des zones d'activités économiques. Elle représente 4,08 % des dépenses 2022 de l'agglomération avec 8,59 M€ dont 2,80 M€ de dépenses de fonctionnement et 5,79 M€ de dépenses d'investissement. En 2021, elle représentait 4,50 % des dépenses de l'agglomération soit 8,95 M€ dont 2,81 M€ de dépenses de fonctionnement et 6,14 M€ de dépenses d'investissement.

Les dépenses de personnel liées à cette politique s'élèvent pour 2022 à 745,1 K€. Hors dépenses de personnel, les principales réalisations 2022 sont :

Le cadre stratégique de développement économique 2018-2024 : 948,2 K€ en 2022

Il a été coconstruit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017). On y retrouve les dispositifs d'aide aux entreprises tels que le Pass TPE Commerce et Artisanat, l'aide à la création d'emploi et l'aide à l'installation agricole.

Le grand brezillet : 756,3 K€ en 2022

Sur ce montant, on peut noter 490,9 K€ de dépenses liées à la démolition du centre de tri ainsi que 125,9 K€ de dépenses liées à la DSP et aux bâtiments du Centre des Congrès.

Les subventions aux structures accompagnant les entreprises dans la création/reprise d'entreprises et les participations : 557,4 K€ en 2022

Les participations s'élèvent à 268,3 K€ et concernent le syndicat mixte de l'aéroport pour 208 K€ et le syndicat mixte du légué pour 60,3 K€. Les subventions s'élèvent à 289,1 K€ et concernent entre autre, la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Initiative Armor, l'ADIE, Réseau entreprendre Bretagne, Avant Première et Bâti Première, Solidarité Paysans,...

Parcs d'activités économiques et immobilier d'entreprises: 5,28 M€ en 2022



Pour accueillir les entreprises, Saint-Brieuc Armor Agglomération développe des parcs d'activités économiques et de l'immobilier d'entreprises :

- ✓ **Parcs d'activité économiques - 1,91 M€ en 2022** : 834,1 M€ ont été dépensés sur le budget annexes zones d'activités économiques pour la création de nouveaux parcs d'activités (achat de terrains, aménagements,...) et 1,07 M€ ont été dépensés sur le budget principal pour l'entretien des parcs finalisées.
- ✓ **Immobilier d'entreprises – 3,37 M€ en 2022**: ces dépenses correspondent au budget annexe gestion immobilière des entreprises où on retrouve entre autres le projet Hôtel d'Entreprises/Totem Expérimental* pour 2,18 M€, la gestion de la Technopôle pour 300,9 K€ ainsi que la gestion de bâtiments ou projets à vocation économique (Cap Entreprises, le Quai Armez, les ateliers relais,...) pour 547,6 K€.

* Hôtel d'Entreprises – Totem Expérimental (2,18 M€ en 2022):

- ✓ 1,98 M€ de dépenses d'investissement : 1,77 M€ pour l'Hôtel d'Entreprises (dont 333 K€ d'avances aux entreprises) et 211,2 K€ pour le Totem Expérimental.
- ✓ 194,3 K€ de dépenses de fonctionnement : 191 K€ pour le Totem Expérimental et 3,3 K€ pour l'Hôtel d'Entreprises.



Un des projets phares du budget annexe gestion immobilière des entreprises est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive en 2024 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf).

Depuis son ouverture le 17 mai 2022, le Totem expérimental a reçu 3000 visites dans le cadre d'animations, de coworking, d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant ou d'incubation. Deux éditions des incubateurs de projets Yes Too Can et Tag22 ont également été hébergées au Totem.

B - ENSEIGNEMENT – RECHERCHE - INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 1,76 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,98 M€	INVESTISSEMENT = 0,78 M€

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'Agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017. Le budget global de **l'Enseignement Supérieur s'établit à 1,37 M€.**

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement représentent 645 K€ dont la contribution au SGPU (Syndicat de gestion du pôle universitaire) pour 417,5 K€ afin de financer des actions «Enseignement Supérieur» et notamment celles en faveur de la vie étudiante. La subvention de soutien au CNAM Bretagne installé sur le site de la Technopôle à Ploufragan a été reconduite pour 35 K€. Le Salon Régional 2022 Entreprendre pour Apprendre (EPA) s'est tenu à Saint-Brieuc le 11 mai 2022 pour un coût de 19 K€. Des actions ont été menées pour améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité pour 13,8 K€. En investissement, les dépenses de 722,8 K€ correspondent aux subventions d'équipement versées pour le soutien aux travaux de reconversion du site de Beaufeuillage. Certains projets n'ont pas été réalisés : le Projet école ingénieurs CNAM 50 K€ et la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conventionnée dans le cadre de l'opération de travaux à venir à l'école Boussingault 100 K€, le calendrier étant décalé.

Des recettes ont été versées par le SGPU (77,6 K€) pour la mise à disposition d'un agent et pour le reversement du FCTVA sur les aménagements extérieurs du Campus Mazier.



L'ancien collège Beaufeuillage a été réhabilité pour accueillir des formations d'enseignement supérieur.



Le Campus Mazier regroupe Rennes 2, Rennes 1 et l'IFSI.

Les fonds dédiés au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation** représentent 394,7 K€. Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014(DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain. En dépenses de fonctionnement (336,7 K€), nous retrouvons les aides pour travaux de recherche Post Doc et le soutien aux activités de Recherches de l'IUT de Saint-Brieuc pour 81,5 K€ et les subventions (Zoopôle Développement...) pour 249,5 K€. Les dépenses d'investissement (58 K€) correspondent au projet de recherche APIVALE de l'ANSES dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour 27,5 K€ et le soutien à l'IUT de Saint-Brieuc pour l'acquisition de nouveaux équipements pour les départements des Sciences et génie des matériaux et génie biologique et pour le soutien aux activités de recherches pour 30,5 K€.

C - TOURISME

MONTANT DEPENSES = 1,14 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,13 M€	INVESTISSEMENT = 0,01 M€

La politique Tourisme a été marquée par l'intégration à l'Agglomération de la *Destination Touristique* suite à la dissolution du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saint-Brieuc pour 50,2 K€. De plus, la commune de Binic-Etables-sur-Mer a repris sa compétence Tourisme ; Saint-Brieuc Armor Agglomération a donc cessé le versement de subvention à l'Office de Tourisme Communal. Cette restitution s'est soldée par un transfert de charges de 201 K€ dans le cadre d'une

CLECT (Commission locale d'évaluation des charges ransférées). Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique, une subvention de fonctionnement a été versée à l'*Office de Tourisme de la Baie* pour 581,8 K€ à laquelle s'ajoute le reversement d'une partie de la taxe de séjour pour 186,7 K€. Des subventions ont été versées pour l'organisation de la Coupe Florio (30 K€) et la Fête de la Coquille Saint-Jacques (20 K€).

Entente intercommunautaire pour la destination touristique «Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps».

Conformément à la délibération adoptée le 16 décembre 2021 relative à la dissolution du PETR du Pays de Saint-Brieuc, c'est désormais Saint-Brieuc Armor Agglomération qui porte le budget nécessaire au fonctionnement de la destination touristique avec un financement partagé entre les quatre membres de l'Entente.

Clé de répartition pour le financement :

Guingamp-Paimpol Agglomération	19,3%
Leff Armor Communauté	11,9%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	39,3%
Lamballe Terre et Mer	29,5%

Conformément à la convention d'entente, les reliquats comptables constatés fin 2021 sont réaffectés aux actions poursuivies par l'Entente. Ils ont été repris dans la décision modificative de l'exercice 2022 pour un montant de 260 K€ et contribueront au financement des actions 2022 et 2023.

D – HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT REALISE = 5,62 M€

FONCTIONNEMENT = 1,38 M€

INVESTISSEMENT = 4,24 M€

La politique Habitat et Logement comprend le Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'accueil des gens du voyage.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté le 11 juillet 2019 (DB-172-2019) le « **PLH 2019-2024** ». Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les 32 communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. Le budget **habitat s'élève à 4,17 M€** dont 0,75 M€ de charges de fonctionnement (dont 462,6 K€ de charges de personnel) qui sont stables. Une étude sur le logement abordable a été réalisée (5 K€). L'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la convention de renouvellement urbain «NPRU» représente 25,1 K€. Des cotisations et subventions ont été versées à hauteur de 239,5 K€ (FSL fonds de solidarité logement, SILLAGE logement des jeunes, l'ALEC pour la transition énergétique, l'ADIL...). L'étude PPGD (plan partenarial de gestion du logement social 30 K€) n'a pas été réalisée et est reportée sur l'exercice 2023. Les dépenses d'investissement (3,41 M€) dépendent de la temporalité des opérations de construction des logements locatifs sociaux et de l'estimation des dépenses sur le suivi-animation des opérations d'amélioration de l'habitat privé. On retrouve donc les aides en faveur du parc public (1,617 M€) pour la construction de logements locatifs sociaux, les aides en faveur du parc privé Rénovation (1,772 M€) et les dépenses relatives aux portages fonciers en cours (21,2 K€). Des recettes ont été versées en fonctionnement à hauteur de 182 K€ pour Rénovation (programme SARE : service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et le programme SLIME (lutte contre la précarité énergétique). En investissement, 1,26 M€ ont été versés au titre de l'ingénierie PIG/OPAH-RU/SARE, de la délégation des aides à la pierre, des reversements de subventions suite à revente ou annulation d'opération pour rupture des engagements et de l'appel à projet habitat alternatif.



Saint-Brieuc Armor Agglomération assure également la gestion de **7 aires d'accueil des gens du voyage** sur son territoire pour un total de 68 emplacements familles avec un taux d'occupation qui s'élève à 79,45 % pour un budget global de **1,45 M€**. Les frais de fonctionnement (627,6 K€) sont en baisse de 25,4 K€. Par délégation, la Société SG2A Hacienda assure les encaissements des redevances de stationnement ainsi que la maintenance et le nettoyage hebdomadaire des sites pour un montant en 2022 de 240,4 K€. Une remise en état au niveau de la plomberie et l'électricité a été effectuée sur l'ensemble des aires. Dans le cadre du Projet Social Intercommunal, 6 jeunes de l'aire de Ploufragan ont participé à un chantier peinture sur la salle d'activité de Ploufragan. Les recettes de fonctionnement (248,3 K€) proviennent principalement des redevances des gens du voyage pour 96,2 K€ et de la participation de la CAF sur la gestion des aires pour 147,3 K€. Les dépenses d'investissement (827 K€) portent essentiellement sur la réhabilitation de l'aire de Ploufragan pour 6 emplacements de 200 m² dans le cadre du schéma départemental 2019-2024. Ces travaux ont bénéficié de subventions à hauteur de 468,2 K€.

E – TRANSPORT ET DEPLACEMENT

MONTANT DEPENSES = 25,19 M€

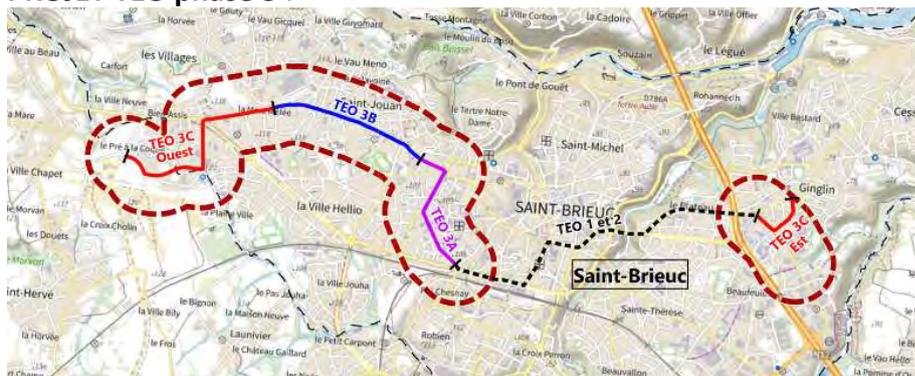
FONCTIONNEMENT = 19,49 M€

INVESTISSEMENT = 5,68 M€



La politique transport et déplacements est le second poste de dépenses de l'agglomération, après les politiques environnementales, pour **25,2 M€ en 2022** contre 24,4 M€ en 2021. Outre la contribution à Baie d'Armor Transports, SPL en charge de l'exploitation du réseau de transport collectif, pour 16,7 M€, cette enveloppe comprend également 1,1 M€ de charges d'exploitation consacrées au transport notamment sous la forme de participations versées à la Région (convention d'affrètement et de compensation de recettes). Le budget transport recouvre par ailleurs 4,1 M€ de dépenses d'équipements dont 1,2 M€ pour le réseau de transport, comprenant notamment l'achat de 3 bus hybrides, 1,8 M€ pour l'opération TEO (principalement les sections 3B et 3C), 685 K€ pour les projets du Plan de déplacement urbain (aide à l'achat de VAE, Vélo'Baie, études BHNS nord sud) et enfin, 431 K€ pour le PEM (reversement de subvention à la Ville de Saint-Brieuc sur le parking en silo : 386 K€).

PROJET TEO phase 3 :



L'annuité de dette atteint 1,9 M€ en 2022 dont 285 K€ d'intérêts et 1,6 M€ de remboursement du capital. Le délai de désendettement du budget annexe transport à la fin de l'exercice 2022 est de 3,4 années.

La compétence transport est financée par le versement mobilité pour 20,5 M€ et les recettes commerciales pour 3,7 M€ complétées par des aides de l'État et de la Région pour 2,1 M€. A ces recettes d'exploitation s'ajoutent les subventions propres aux projets d'investissement pour 4,7 M€ en 2022.

F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTUREL

MONTANT REALISE = 2,68 M€

FONCTIONNEMENT = 2,62 M€

INVESTISSEMENT = 0,06 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend développer la richesse culturelle du territoire (Orientation 3.3) en soutenant la filière culturelle, en faisant de l'offre culturelle un outil promotionnel du territoire, en garantissant l'égalité d'accès aux services pour les habitants,...

La politique culturelle se décline sur le budget principal et représente 1,27 % des dépenses 2022 de l'agglomération avec 2,68 M€ dont 2,62 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,06 M€ de dépenses d'investissement. En 2021, elle représentait 1,42 % des dépenses de l'agglomération soit 2,82 M€ dont 2,68 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,14 M€ de dépenses d'investissement.

Photo Festival Baie de Saint-Brieuc: 27,1 K€ en 2022



Cet évènement, biennal depuis 2021, aura sa prochaine édition en 2023 du 15 avril au 27 août. Cette édition du Photo Festival Baie de Saint-Brieuc aura lieu sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et proposera sept expositions. Dans le cadre de sa programmation, l'Agglomération accompagne la production d'expositions et la mise en place d'actions de médiation. Les dépenses 2022 de 27,1 K€ (hors dépenses de personnel) concourent à la préparation de l'édition 2023.

Les subventions aux associations et l'organisation d'actions culturelles : 350,2 K€ en 2022

Les subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels avec lesquels l'Agglomération a tissé des partenariats (Art Rock,...) s'élèvent à 320,7 K€ en 2022. L'ensemble de ces interventions représente également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle. L'organisation d'actions culturelles ou d'impression pour des expositions s'élèvent à 29,5 K€ (action culturelle rock en stock, expositions au quai armez,...).

Éducation enseignement artistique : 482,1 K€ en 2022

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques. Les dépenses 2022 comprennent 478,1 K€ de dépenses de fonctionnement dont 397,3 K€ de dépenses de personnel et 4 K€ de dépenses d'investissement pour du renouvellement de matériel.

31,5 K€ ont été dépensés en 2022 pour la réalisation d'un schéma intercommunal d'enseignement artistique dont l'objectif est de définir l'intérêt communautaire de l'enseignement artistique, travailler sur la construction d'un schéma d'enseignement artistique à l'échelle du territoire et définir la place de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans la mise en oeuvre de l'enseignement artistique sur son territoire.

Lecture publique : 308 K€ en 2022



Le réseau des Médiathèques de la Baie rassemble 30 bibliothèques (et 23 communes). Il permet aux abonnés d'emprunter des livres dans n'importe lequel de ces établissements avec des modalités de prêt uniformisées. La carte des Médiathèques de la Baie donne également accès à une plate-forme d'offre culturelle gratuite et légale en ligne (vidéo à la demande, musique en ligne, presse en ligne, autoformation, livres numériques et espace jeunesse...). Les Médiathèques de la Baie s'engagent en faveur de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, avec des collections et des services adaptés.

Sur ce montant **253,2 K€** concernent des dépenses dans le cadre du **réseau des médiathèques** dont 50% est pris en charge par les communes soit 126,6 K€ pour 2022. Ces dépenses concernent entre autres les abonnements en ressources numériques, les dépenses informatique (hébergement, maintenance, inscription au domaine,...) pour 126,1 K€, les dépenses de personnel pour 100 K€ et des investissements pour 14,3 K€.

A cela, s'ajoutent des **actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** pour **54,8 K€** dont 18,9 K€ pour le Contrat Territoire Lecture et 13,5 K€ pour le Schéma Lecture Publique.

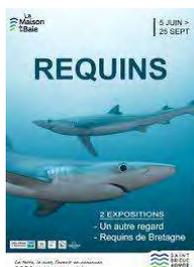
Les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Le CTL de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2019-2022) s'élève à 90 K€ et bénéficie d'un financement de 50% par la DRAC (DC-078-2019).

Les équipements culturels de l'agglomération: 1,14 M€ en 2022

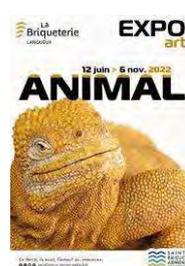
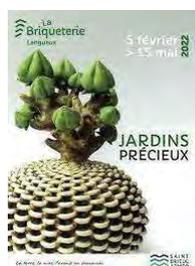
L'agglomération gère différents équipements culturels sur son territoire :

- x l'école de musique centre armor dont les dépenses s'élèvent à **484,5 K€** en 2022 (466,8 K€ de fonctionnement et 17,7 K€ d'investissement). Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de l'école de musique Centre Armor, par arrêté préfectoral du 16 août 2017, l'école de Musique Centre Armor est un équipement communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis le 01^{er} août 2017. Cette compétence est exercée de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).
- x la maison de la baie dont les dépenses s'élèvent à **402,1 K€** en 2022 (393,5 K€ de fonctionnement et 28,6 K€ d'investissement). Ce budget permet le fonctionnement du site

dont l'organisation d'expositions temporaires et d'évènements tels que les soirées contées.



- x la **briqueterie** dont les dépenses s'élèvent à **184,9 K€** en 2022 (182,4 K€ de fonctionnement et 2,5 K€ d'investissement). Ce budget permet le fonctionnement du site dont l'organisation de 2 expositions temporaires et de la nuit des feux. Le site accueille 8500 visiteurs.



- x la **maison des cultures de bretagne** dont les dépenses s'élèvent à **40,5 K€** (40,2 K€ de fonctionnement et 0,3 K€ d'investissement). Ce lieu est géré et animé par Telenn, fédération culturelle qui rassemble plus de 26 associations agissant pour la vitalité de la culture bretonne dans le Pays de Saint-Brieuc. Ses actions concernent notamment les langues de Bretagne, la musique, la danse, le patrimoine, le sport.
- x le **7bis** dont les dépenses s'élèvent à **24,4 K€** en 2022. Dédié à la création, ce lieu permet de donner la priorité au spectacle vivant et aux compagnies implantées sur le territoire qui peuvent l'occuper gratuitement.

G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT REALISE = 8,81 M€	
FONCTIONNEMENT = 7,94 M€	INVESTISSEMENT = 0,87 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner et structurer les pratiques de loisirs dans leur diversité (orientation 3.4). Les priorités sont notamment la structuration et le développement de la pratique de l'offre sportive, sport-nature, sport-loisirs, sport-santé et handisport. Par ailleurs, l'agglomération souhaite poursuivre son ambition nautique.

La politique sportive se décline sur le budget principal et les budgets annexes hippodrome, pôle nautique et golf et représente 4,18 % des dépenses 2022 de l'agglomération avec 8,81 M€ dont 7,94 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,87 M€ de dépenses d'investissement. En 2021, elle représentait 4,22 % des dépenses de l'agglomération soit 8,41 M€ dont 7,21 M€ de dépenses de fonctionnement et 1,20 M€ de dépenses d'investissement.

Les évènements nautiques: 184,4 K€ en 2022



Le Pro Sailing Tour

Un circuit dédié aux Multi 50, Ocean Fifty, avec un départ en Corse, un passage à Brest, une étape en Baie de Saint-Brieuc avant un départ vers l'Angleterre, qui a servi de support à une docu-série de 4 épisodes de 50 mn dédiée à l'aventure des équipages engagés dans la compétition et diffusée sur MyCanal.

Le 3ème épisode s'est déroulé sur les quais du port d'Armor où le village d'étape a été animé du 30 juin au 3 juillet 2022. Deux jours de régates inshore programmés le vendredi et le samedi avant le départ vers Cowes le dimanche en soirée.

Les dépenses consacrées aux évènements nautiques varient d'une année à l'autre selon l'ampleur de ceux-ci. Elles ont été de 47 K€ en 2021 pour l'organisation d'une étape du Tour de Bretagne à la Voile.

La politique sportive d'intérêt communautaire: 423,3 K€ en 2022

Les principales dépenses concernent :

- x **215,3 K€ d'aides collectives et individuelles pour le sport de haut niveau.** Par délibération (DB-021-2021), le conseil d'agglomération a décidé d'exercer la compétence « sport de haut niveau amateur » qui se traduit par un soutien financier à l'excellence des clubs amateurs, ainsi qu'à leur respect d'ambitions sociales (développement du sport féminin, mixité des publics, tarification solidaire, formation des jeunes, sport-santé) et par un soutien financier individuel aux sportifs de haut niveau amateur ou une aide aux disciplines ayant une forte identité territoriale. Cette dépense qui bénéficie d'une enveloppe annuelle de 250 K€ progresse de +68,2 K€ entre 2021 et 2022 car 2022 constitue la première année pleine de ce nouveau dispositif.
- x **135,3 K€ de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux** (Agglo Tour, Championnat de France VTT, Meeting Aquabaie, Canicross Breizh,...).
- x **55 K€ d'aides** pour faciliter le **transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.**

Sports nature: 180 K€ en 2022



Les sports-nature comprennent entre autre la station VTT, la station Trail ainsi que les sentiers de randonnées (21 Randofiches de circuits allant de 5,3 à 17,8 kms). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 155 K€ et celles d'investissement à 25 K€. La station trail inaugurée en 2022 représente 16 K€ de dépenses.

Les équipements sportifs de l'agglomération: 7,74 M€ en 2022

L'agglomération gère différents équipements sportifs sur son territoire dont les principaux sont:

- x les **piscines Aquabaie, Aquaval, Goëlys, Hélène Boucher et Ophéa** dont les dépenses s'élèvent à **5,06 M€** dont 4,70 M€ de fonctionnement et 362,4 K€ d'investissement. La fréquentation globale des 5 sites est de plus de 323 800 entrées en 2022. En fonctionnement, les postes les plus conséquents sont les dépenses de personnel pour 3,07 M€ et les fluides pour 1,02 M€ tandis qu'en investissement, 165 K€ ont été dépensés dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique. Les dépenses de fonctionnement sont supérieures en 2022 par rapport à 2021 principalement du fait de la fermeture partielle de janvier à juin 2021 en raison du contexte sanitaire.

Contrat de Performance Énergétique 2020-2027 (DB-068-2020) : il a débuté au 1^{er} avril 2020 pour une durée de 7 ans et a pour objectif la baisse en volume de la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements.



- x la **halle d'athlétisme Maryvonne Dupureur** dont les dépenses s'élèvent à **290 K€** en 2022 dont 182,1 K€ de fonctionnement et 107,9 K€ d'investissement dont 57 K€ pour l'équipement d'une salle de musculation et 30 K€ pour l'achat d'une autolaveuse. Hormis une baisse des dépenses d'investissement de 42 K€, les dépenses sont relativement stables par rapport à 2021.
- x la **patinoire** dont les dépenses s'élèvent à **528,9 K€** en 2022 dont 514,8 K€ de fonctionnement et 14,1 K€ d'investissement. Ce budget permet le fonctionnement du site. Les dépenses de fonctionnement sont supérieures en 2022 par rapport à 2021 principalement du fait de la fermeture partielle de janvier à septembre 2021 en raison du contexte sanitaire.
- x l'**hippodrome de la baie** dont les dépenses se retrouvent dans un budget annexe au budget principal et qui s'élèvent à **318,3 K€** dont 177,5 K€ de fonctionnement et 140,8 K€ d'investissement. Les dépenses du budget diminuent entre 2021 et 2022 notamment en raison de la fin de l'emprunt initial réalisé en 2006.
- x le **golf de la baie de Saint-Brieuc** dont les dépenses sont retracées dans un budget annexe du budget principal et qui s'élèvent à **707,2 K€** dont 647 K€ de fonctionnement et 60,2 K€ d'investissement avec un remboursement de capital de 49,1 K€. Ce budget a réalisé **694,1 K€** de recettes d'activité en hausse de 7,9 % / à 2021 et permet d'assurer une gestion à l'équilibre.

- x le **pôle nautique** dont les dépenses sont retracées dans un budget annexe au budget principal et qui s'élèvent à **786,4 K€** dont 632,7 K€ de fonctionnement et 153,7 K€ d'investissement avec un remboursement de capital de 69,8 K€. Les recettes d'activité pour ce budget atteignent 278,7 K€ soit 39,5 % des recettes de fonctionnement et en évolution de 5,8 % par rapport à 2021. Une subvention de 420 K€ du budget principal est nécessaire sur cet équipement pour équilibrer sa gestion.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT REALISE = 1,04 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,03 M€	INVESTISSEMENT = 0,01 M€

La plate-forme d'insertion Sociale et Professionnelle de SBAA, à l'attention des personnes en insertion / recherche d'emploi / mobilité professionnelle, définit les actions à mettre en œuvre sur le territoire de l'agglomération pour une période de 3 années (2021/2023).

Il s'agit d'une démarche volontariste de SBAA, relevant en effet d'une compétence non obligatoire des communautés d'agglomération. L'intervention de SBAA vient en complément des actions menées par l'Europe, le Département, l'État, Pôle Emploi, la Région et la CAF (CTG), dans le cadre de leurs compétences respectives d'accompagnement des publics les plus précaires. Elle vise également à coordonner et accompagner les acteurs de l'insertion sur le territoire de l'agglomération à 32 communes.

La politique insertion sociale et professionnelle se décline sur le budget principal et représente 0,49 % des dépenses 2022 de l'agglomération avec 1,04 M€ dont 1,03 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,01 M€ de dépenses d'investissement. En 2021, elle représentait 0,47 % des dépenses de l'agglomération soit 0,94 M€ dont 0,92 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,02 M€ de dépenses d'investissement.

DISPOSITIFS RECURRENTS :

En dehors de 415,5 K€ de dépenses de personnel, les actions principales concernent :

Les subventions/cotisations: 399,2 K€ en 2022

Elles ont été versées en soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle, coconstruites avec le service Insertion de l'Agglomération, en faveur de l'emploi sur le territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Mission Locale, Adalea, Avant Premières,...).

Le PAE - Point Accueil Emploi: 60,3 K€ en 2022



L'accompagnement vers l'emploi et l'initiation à internet, actions prioritaires de la plate-forme, et notamment sur les territoires excentrés sont également confortés. 1514 personnes ont été accueillies dans le PAE-Point Accueil Emploi et 301 personnes ont été reçues en entretien individuel sur l'année 2022. 6 permanences externalisées sont aussi assurées sur le territoire de l'agglomération.

Mise en œuvre de la Clause d'insertion Sociale dans les marchés publics :

- ✗ Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés : 21 pour 85 opérations suivies
- ✗ Nombre d'entreprises accompagnées : 78, dont 63 du secteur BTP, 6 du secteur des services et 1 du secteur des prestations intellectuelles
- ✗ Nombre de bénéficiaires : 119 dont 12,61% de femmes avec 63% de sorties positives à 6 mois après entrée dans le dispositif et 42 % à 12 mois (concerne les contrats +6 mois et les formations)

DISPOSITIFS PONCTUELS/NOUVEAUX :

La cité de l'emploi : 103,1 K€ en 2022

Les dépenses comprennent 54,5 K€ de dépenses de personnel, 26,6 K€ de subventions versées et 22 K€ de charges à caractère général.

Par des moyens renforcés (100 K€ de subvention par an sur 2 ans) et la mobilisation des acteurs, les cités de l'emploi ont pour but d'améliorer le repérage et le rattachage des demandeurs d'emplois des QPV (quartiers politique de la ville) aux dispositifs de droit commun. L'appel à projet « Cité de l'Emploi » se fait sur les exercices 2021-2022 pour un coût de 200 K€ (charges de personnel comprises) entièrement subventionné par l'État. Quelques actions phares en 2022 : la création d'une crèche éphémère au CLPS, les rendez-vous « d'Aller Vers » sur le quartier de la Croix Lambert, l'accompagnement à l'entrepreneuriat au Féminin avec Les Premières Bretagne. Ce dispositif a permis l'orientation de 81 personnes auprès des partenaires pour un accompagnement dans l'emploi.

TZCLD- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : 47,7 K€ en 2022

Les dépenses comprennent 46,7 K€ de dépenses de personnel et 1 K€ de charges à caractère général. Par délibération DB-143-2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération a été désignée « la collectivité Cheffe de file » pour porter la demande d'habilitation auprès de l'État afin d'engager la mise en œuvre de l'expérimentation courant 2023. Une Cheffe de projet a été recrutée par l'Agglomération en mai 2022.

Cette expérimentation qui durera jusqu'en 2026 a pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée volontaires pour travailler d'accéder à des emplois durables et adaptés sur le territoire. Pour cela, l'agglomération gèrera une équipe projet dont le but est d'identifier des

demandeurs d'emploi longue durée et de les préparer et les accompagner pour dans un second temps intégrer une Entreprise à But d'Emploi où ils signeront un CDI. L'agglomération apportera une subvention de fonctionnement à l'EBE (32 K€ prévus pour 2023). Le financement sera partagé avec les communes de Ploufragan et Saint-Brieuc.

I - COHESION SOCIALE

MONTANT REALISE = 1,48 M€

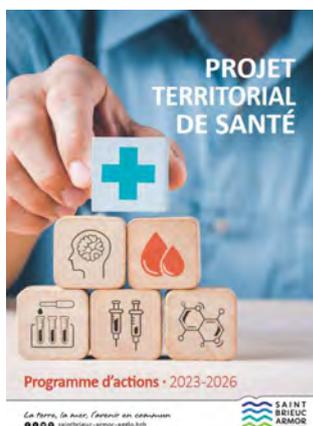
FONCTIONNEMENT = 1,36 M€

INVESTISSEMENT = 0,12 M€

La politique Cohésion Sociale repose sur le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), le CLS (Contrat Local de Santé) et la CTG (Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales). Les réalisations du **CISPD s'élèvent à 168,6 K€** (- 18,2 K€). A ce titre, on retrouve le soutien aux associations (62,3 K€) et le cofinancement de postes, celui de l'intervenante sociale au Commissariat de Police de Saint-Brieuc (19,3 K€) et de la coordonnatrice des activités de l'association PSP (10 K€). L'évaluation du Contrat de Ville s'est finalisée au 1^{er} semestre 2022 : accompagnement méthodologique, organisation logistique pour la journée partenariale du 13 mai 2022.

Les dépenses engagées au titre du **CIAS** représentent **1,18 M€** (+ 110 K€). Les charges de fonctionnement portent d'abord sur la subvention de fonctionnement versée au CIAS pour 1,1 M€ (+ 100 K€) et qui doit couvrir le besoin de financement existant et les évolutions que doivent mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile en revalorisant les salaires et répondre aux besoins croissants de la population. A cela s'ajoute la prise en charge des frais de structure du siège situé à Trégueux pour 31,4 K€ (- 17,7 K€). Des travaux de réfection du parking ont été réalisés pour 49,9 K€. Les recettes perçues pour 192,6 K€ portent principalement sur les remboursements des charges locatives du bâtiment du CIAS de Trégueux, de l'antenne littorale de Binic-Etables-Sur-Mer et de l'antenne Sud de Saint Brandan.

Le Contrat Local de Santé participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. A cet effet, une chargée d'animation a été recrutée pour une durée de 3 ans renouvelable. En dépenses, 127,4 K€ ont été réalisés dont 46,4 K€ pour une étude compétence Santé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Des fonds de concours ont été versés au titre du dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation) pour 67,6 K€ et concernent les communes de Saint-Julien Languieux, Ploeuc-L'hermitage, Trégueux et Saint-Brieuc. Les recettes s'élèvent à 52,5 K€ dont 37,5 K€ de l'ARS sur l'ingénierie territoriale de santé, 10 K€ pour l'étude santé programme coeur de ville et 5 K€ dans le cadre d'une convention de subventionnement au titre de la Conférence des Financeurs Sport Santé.



Le **Projet Territorial de Santé (PTS) 2023-2026** est la stratégie de l'agglomération déclinée en 4 orientations, 16 actions et 53 mesures opérationnelles à court, moyen et plus long terme. Ce projet met en exergue une ambition partagée qui vise à «garantir à tous les habitants du territoire un égal accès à la santé» selon l'article L.1110-1 du Code de la santé publique.

Au regard des enjeux de démographie médicale, notamment sur les soins de premier recours, des enjeux de répartition équilibrée de l'offre de soins sur le territoire et des enjeux de réponse aux besoins de santé en évolution sur le territoire (vieillesse de la population, pathologies chroniques...), l'agglomération souhaite en collaboration avec l'ensemble des secteurs de la santé :

- 1) Renforcer les actions de prévention territoriale ;
- 2) Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie ;
- 3) Améliorer l'offre de soins de premier recours ;
- 4) Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire.

Pour déterminer ce programme d'actions, un **diagnostic** de santé du territoire a été effectué par le Cabinet Hippocrate Développement de Novembre 2021 à Février 2022.

Par la suite, une large **concertation** a permis d'identifier les enjeux, de retenir les 4 orientations, puis de formaliser le **programme d'actions** de Mars à Octobre 2022.

Par ailleurs, la précision du cadre d'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération se poursuivra tout au long de la mise en œuvre de ce Projet Territorial de Santé.

La Convention Globale Territoriale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor a pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale. Les charges se limitent à 1,7 K€ de dépenses car l'étude «Portail Parcours Famille» n'a pas été lancée (20 K€ au budget supplémentaire). Des recettes (45,7 K€) concernent la mise en œuvre de la CTG pour des dépenses de personnel relatives au poste de chargée de mission CTG, le Bonus Territoire, l'habitat alternatif et la garderie Ephémère.

J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT REALISE = 2,21 M€

FONCTIONNEMENT = 2,16 M€

INVESTISSEMENT = 0,05 M€



La **politique petite enfance** repose depuis janvier 2018 sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels ainsi que sur la gestion de deux équipements «La Farandole» à Quintin et «Potes & Potirons» à Binic-Etables-Sur-Mer.

La **politique petite enfance et le Relais parents assistants maternels** représentent un budget global de dépenses de 744,4 K€ (+ 22,4 K€) pour 413 K€ de recettes. Les rencontres territoriales Petite Enfance «*Des p'tites histoires pour voyager*» se sont déroulées les 28 et 29 septembre 2022 à Hillion. Les frais de fonctionnement du relais représentent (hors charges de personnel) 50,4 K€ dont 28,2 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil (fréquentation environ 20 000 personnes/an). Le soutien financier de la CAF sur l'accompagnement de la politique enfance jeunesse est rebaptisé « Bonus territoire ».

Les Haltes-Garderies/Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) présentent un budget global de 756,7 K€. Le multi-accueil La farandole situé à Quintin accueille les enfants de 2 mois¹/₂ à 3 ans révolus de façon occasionnelle, régulière ou urgente avec une capacité d'accueil de 15 enfants. Le multi-accueil «Potes et potiron» propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans de manière régulière ou occasionnelle. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin, destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. Les travaux d'extension de «Potes et Potiron» n'ont pas été réalisés. Les recettes (403,8 K€) comprennent la tarification aux usagers, les financements de la CAF et de la MSA et la participation des communes. La subvention relative au Bonus Territoire (anciennement Contrat Enfance Jeunesse) est désormais versée directement à la MJC de Quintin.

Le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Jeunesse présente un budget global de 704,6 K€ en dépenses et 298,9 K€ en recettes. Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc comme intermédiaire entre l'ANRU (opérateur national) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions). Ont été versés 647,2 K€ de reversement des aides PIA jeunesse aux partenaires porteurs de projets dont les plus significatives sont les aménagements de cheminements cyclables sécurisés sur Hillion et Yffiniac vers le futur collège Est du territoire, les cheminements doux vers le collège de Ploufragan, l'aménagement des espaces publics en faveur des jeunes dans les quartiers de Ploufragan et la création de pôles d'équilibre dans les quartiers de Saint-Brieuc. A cela s'ajoute 10 K€ pour les bourses jeunes ZEPHYR et 10 K€ pour le Pass Engagement du Département, dispositif à destination des jeunes de 18/25 ans, pour le soutien de l'engagement associatif et le portage de projets et enfin 14,7 K€ pour l'évaluation du PIA Jeunesse 2022. Un support numérique a été installé pour l'information des jeunes (16-30 ans) pour un montant de 22,4 K€ dans la cadre du projet «Jeunes Acteurs du Territoire (J'ACTE)».

K – ENVIRONNEMENT

MONTANT REALISE = 92,12 M€

FONCTIONNEMENT = 45,01 M€

INVESTISSEMENT = 47,11 M€

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération, les orientations sont la préservation de la ressource en eau et d'assurer un approvisionnement de qualité. Cette orientation doit être atteinte par la construction d'une nouvelle usine d'eau, la création d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, et un plan de lutte contre les algues vertes.

En application de l'article L5211-41-3 du CHCT et de l'article 35 de la loi Notre, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 01 janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploeuc-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

De nouvelles délégations de service public vont débuter en 2023 sur les parties Nord (Sud Goëlo), Sud et Est.

Lors du Conseil d'Agglomération du 22 septembre 2022, BAIE D'ARMOR EAUX a été retenue comme délégataire du secteur Nord pendant 5 ans pour assurer le service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que le service public de l'assainissement collectif pour les communes de Binic – Etables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

La société SAUR SAS a été retenue comme délégataire sur les secteurs Sud et Est (DSP Est : Langueux, Tregueux, Hillion, Yffiniac, Pledran – DSP Sud : Le Bodéo, La Harmoye, le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Lanfains, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas).

La politique d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023 et une nouvelle stratégie tarifaire sera étudiée au cours de l'année 2023.

La convergence tarifaire a été validée par délibération du 20 décembre 2018 pour une application dès 2019, prévoyant :

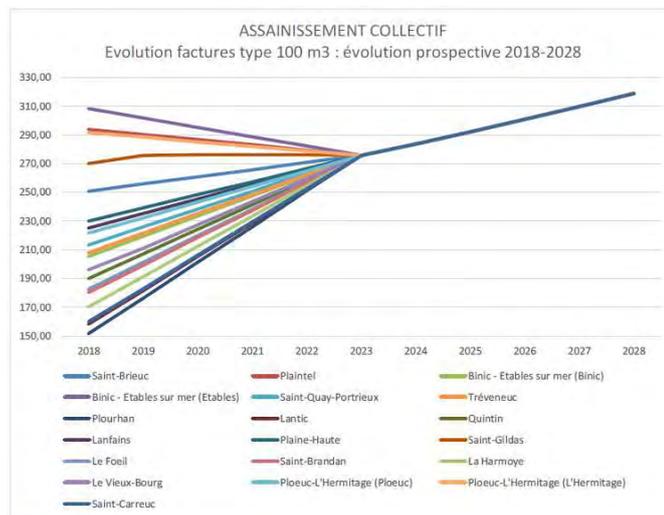
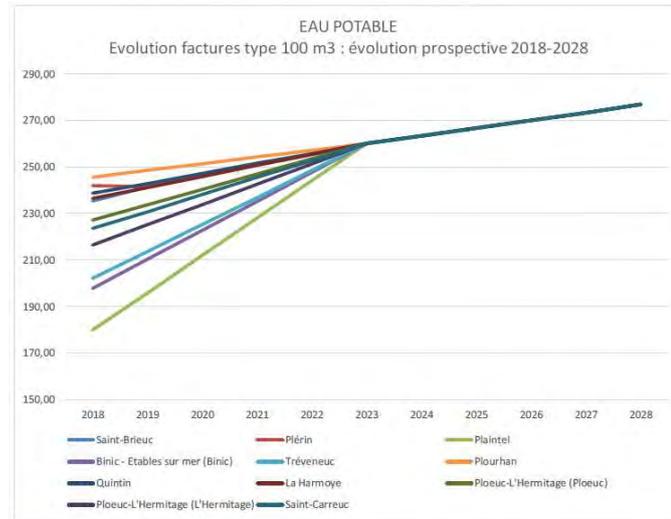
- la mise en place d'une tarification unifiée sur l'ensemble du territoire à horizon 2023,
- l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement de réhabilitation et de rénovation des outils de production conformément à la nouvelle ambition du service.

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont équilibrés par les redevances versées par les usagers du service.

L'évolution annuelle du prix moyen pondéré des tarifs de l'eau retenue est de +1,25 % par an.

L'évolution annuelle du prix moyen pondéré des tarifs de l'assainissement retenue est de +2,95 % par an.

Evolution du montant d'une facture d'eau (en €) pour une consommation de 100 M³, hors TVA et hors redevances :



a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Budgets	Fonctionnement				Investissement				Total	
	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RAR)
Eau	6 469 804,64	0,00	6 469 804,64	0,00	-10 543 771,78	1 836 432,14	-8 707 339,64	-5 480 227,20	-7 717 762,20	-2 237 535,00
Assainissement	6 852 061,39	0,00	6 852 061,39	0,00	-5 199 156,88	-7 738 106,76	-12 937 263,64	-4 862 424,62	-10 947 626,87	-6 085 202,25
SPANC	-55 607,58	-136 453,90	-192 061,48	0,00	9 077,75	21 642,09	30 719,84	0,00	-161 341,64	-161 341,64
eaux pluviales	-537 276,00	0,00	-537 276,00	0,00	-2 258 774,21	0,00	-2 258 774,21	-1 474 168,71	-4 270 218,92	-2 796 050,21

- **EAUX PLUVIALES : 3,3 M€ (Fonctionnement 564 K€ - Investissement 2,7 M€)**

3,3 M€ ont été consacrés sur 2022 et répartis de la manière suivante :

- > En fonctionnement : 564 K€. Cette somme constitue un versement du budget principal au budget annexe assainissement qui supporte la charge.
- > En investissement : 2,7 M€ à travers ces investissements, les services ont pour objectifs d'optimiser le fonctionnement du système existant, de réduire le ruissellement urbain, d'accompagner l'aménagement de l'espace publique.

- **EAU POTABLE : 32,18 M€ (Fonctionnement 10,07 M€ ; Investissement 22,11 M€)**

Ce sont **32,18 M€** de dépenses qui ont été consacrés à cette compétence en 2022 et **20,2 M€** de recettes réelles.

En exploitation, les **dépenses** s'élèvent à **10,07 M€** :

Cette enveloppe finance la production (station, forage...) et la distribution de l'eau potable (plus de 2 000 Km de réseaux).

En investissement, les dépenses s'élèvent à **22,1 M€**.

Les investissements sont plus conséquents sur 2022 en raison de la construction de l'usine d'eau potable pour laquelle une autorisation de programme (AP/CP) a été votée.

Les AP/CP, permettent d'acter un prévisionnel de dépenses par année, et d'adapter l'engagement à ce programme, limitant ainsi le nombre de reports.

11,8 M€ ont été consacrés à ce projet en 2022.



Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **18,8 M€** .

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1,4 M€**.

- **ASSAINISSEMENT : 24,3 M€ (Fonctionnement 6,6 M€ ; Investissement 17,7 M€)**

Ce sont 24,3M€ de dépenses qui ont été consacrées à cette compétence en 2022 pour 25,3 M€ de recettes.

En exploitation, les dépenses s'élèvent à **6,65 M€**.

Elles financent l'entretien et la réparation des réseaux, le traitement des effluents (station d'épuration, lagunes...).

En investissement, les dépenses s'élèvent à **17,7 M€**.

13,3 M€ sont consacrés aux travaux sur les réseaux d'assainissement (priorité de services, aménagement et voirie) et matériels.

24,3 % de l'enveloppe d'investissement (soit 4,4 M€) a pour objet le financement de la dette (remboursement du capital).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **16,5 M€**.

La redevance d'assainissement collectif représente à elle seule 13,5 M€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **2,7 M€** .

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : 199 K€ (Fonctionnement 199 K€ ; Investissement 0 €)**

199 K€ représentent le montant des dépenses réelles du **BUDGET ANNEXE SPANC** essentiellement comptabilisées en exploitation. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe TTC. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création. L'activité se partage entre gestion en régie (les charges de personnel représentant en 2022 : 85 % des dépenses) et prestation de service (5 % des dépenses). Concernant les charges à caractère général, elles comprennent principalement les prestations de contrôle en complément de celles réalisées en régie pour 10 K€ (-62,1 K€ / CA 2021). Cette évolution est liée à un retard dans le démarrage de la prestation de contrôle par le prestataire privé.

Les **recettes** s'élèvent à **152 K€** et concernent principalement les produits liés aux contrôles des installations individuelles pour 152 K€.

Le taux de réalisation à 34 % est à relativiser car des recettes ont été rajoutées au budget supplémentaire 2022 pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement suite à la reprise du déficit d'exploitation 2021 qui s'élève à 136 453,90 €.

Le service a connu des difficultés liées notamment à la défaillance du prestataire privé, avec la conséquence d'une sous activité dans les contrôles de fonctionnement entraînant une baisse substantielle de ses ressources.

B) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AMENAGEMENT DES EAUX

Les actions environnementales (155,4 K€) ont pour mission l'entretien des chemins, la forêt du Sud Goëlo et les études dans le cadre de Natura 2000 concernant le DOCOB (Document d'Objectifs) qui est en cours d'élaboration.

L'Aménagement des eaux représentent 2,76 M€ (+ 0,29 M€) dont :

. **1,53 M€** dans le cadre de la compétence **GEMAPI** dont 1,5 M€ en fonctionnement (hors charges de personnel qui représentent 213 K€) et 28,5 K€ en investissement. Les charges principales de fonctionnement concernent l'entretien de sites travaux d'aménagement sur les rivières et zones humides en lien avec le PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes) pour 35 K€ (Le carpont à Quessoy) et les provisions pour charges pour 1,4 M€. Les travaux GEMA (Robien, moulin Grognon et moulin Dubosc/Emmaüs) n'ont pas été réalisés. Les dépenses d'investissement portent sur la remise en état de la digue de Pissoison, la réfection de clapets sur Langueux et sur les systèmes d'endiguement (convention avec CEREMA).

La taxe GEMAPI perçue s'élève à 1 M€ et est une imposition «dédiée». Elle suppose donc que les recettes GEMAPI soient intégralement consacrées à cette compétence. Pour cette raison, l'Agglomération tient une comptabilité analytique afin d'identifier parfaitement chaque dépense et chaque recette relevant de cette nouvelle compétence. L'Agglomération constitue aussi des «provisions» pour charges afin d'anticiper des dépenses importantes (travaux sur les digues). La constitution de provisions permet de lisser les recettes afin d'éviter d'importantes variations sur les finances. La provision 2022 s'élève à 1,4 M€.

. **563,3 K€** pour la **collecte et le traitement des algues vertes**

Depuis 2010, l'Agglomération réalise les opérations de ramassage des **algues vertes** sur le littoral de la collectivité de Pordic à Hillion, pour raisons sanitaires. En 2022, les quantités d'algues ramassées s'élèvent à 5 447 tonnes, ce qui se situe dans la moyenne des 10 dernières années. Les algues vertes ramassées en 2022 ont été transportées et traitées principalement à l'usine de Launay Lantic, propriété de Kerval (96 % des tonnages). Le complément a été valorisé par la société Olmix, spécialisée en santé animale et végétale. Cette saison d'échouages 2022 a été longue : marquée par des échouages précoces (dès la mi-avril) et tardifs (jusqu'à fin décembre) et

limitée par la sécheresse. Les dépenses liées à ces opérations représentent 563,23 K€ en 2022. Sur ces dépenses, l'Etat prend en charge 100 % des dépenses liées au ramassage et transport et 50 % du traitement.

. **212,1 K€** de **participations** dont 152 K€ pour le PETR du Pays de Guingamp au titre du SAGE et 211,9 K€ pour le Syndicat Mixte de la Baie (contribution statutaire, Sage et PLAV).

. **46,4 K€** pour **l'entretien des Bocages**.

La Réserve Naturelle de la Baie (133,7 K€) comprend principalement des charges de fonctionnements (y compris des charges de personnels).



Eté 2022

Une épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène fait d'importants dégâts chez les oiseaux marins à l'échelle mondiale. Elle a particulièrement touché la Réserve naturelle de 7 îles. Sur la RN de la baie de Saint-Brieuc, 232 oiseaux sont morts de la grippe aviaire au cours de l'été sur la Réserve naturelle. Il s'agissait principalement des goélands, fou de bassan et mouette. La Réserve naturelle a assuré quotidiennement la collecte des oiseaux.

C) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : 1,11 M€ en 2022

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend affirmer son engagement dans une transition écologique maîtrisée (orientation 1.1). Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au mois de septembre 2019 (DB-188-2019). L'ambition de Saint-Brieuc Armor Agglomération est qu'en 2030, avec une population en augmentation et en dépit des effets attendus du changement climatique, le territoire s'inscrive dans une perspective post-carbone, accélère la transition énergétique et lutte contre la pollution atmosphérique.

En dehors de 375,2 K€ de dépenses de personnel, les principales dépenses concernent :

La chaufferie bois: 391,9 K€ en 2022



La vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des

installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Les subventions/cotisations : 112,7 K€ en 2022

Cela concerne principalement la subvention de 74 K€ versées à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour l'animation territoriale pour la Transition énergétique, le conseil en énergie partagé bénéficiant aux communes de l'Agglomération ainsi que l'accompagnement de la ville centre sur le volet climat-énergie. Les principales cotisations concernent l'ALEC pour 15,3 K€ et Air Breizh pour 15,3 K€.

Les études : 88,4 K€ en 2022

Des études ont été réalisées pour 42,9 K€ dans le cadre du **projet d'usine de déshydratation** de fourrages pour développer des cultures plus saines pour l'environnement ainsi que pour **45,5 K€** d'études dans le cadre du **Fonds Chaleur Territorial**. Concernant ce dernier, dans le cadre d'un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques signé avec l'ADEME en 2019, SBAA prend en charge la réalisation d'études de faisabilité pour l'installation d'équipements d'énergies renouvelables thermiques pour plusieurs acteurs (privés, publics). Celles-ci sont subventionnées à 70 % par l'ADEME.

La filière bois : 87 K€ en 2022

Ces dépenses comprennent 61,9 K€ de dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) et 25,1 K€ de dépenses d'investissement. La filière bois fournit la piscine Goëlys, le Centre Technique de l'Eau ainsi que le dépôt des Tub. La progression de +32,8 K€ par rapport à 2021 vient d'une hausse des coûts de production, une hausse du coût de la matière première ainsi qu'une hausse des investissements (achat de caissons,...). En effet, la production a quand à elle été moindre en 2022 avec 1600 M3 de plaquette/paillage produits (soit environ 1150M3 après séchage) contre 2050 M3 en 2023 (soit 1450 M3 après séchage). La filière bois a généré 26,7 K€ de recettes correspondant à la facturation des années 2019 à 2021 (Goëlys n'est pas facturé car sur le même budget). Le bois fourni en 2022 sera facturé en 2023 pour un volume de 121 M3 pour le CTE et 163 M3 pour le dépôt des bus. La piscine Goëlys a quand à elle été livrée de 1155 M3 en 2022.

Les appels à projet : 26,8 K€ en 2022

On y retrouve **13,8 K€** dans le cadre de l'appel à projet adaptation au **changement climatique** (19,7 K€ de recettes en 2022 qui est un versement à mi-parcours), **10 K€** dans le cadre de l'appel à projet **planification énergétique** (25 K€ de recettes en 2022 qui est une avance) et **3 K€** dans le cadre de l'appel à projet **programme national de l'alimentation** (25 K€ de recettes en 2022 qui est une avance).

D) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 28 M€ en 2022



MONTANT DEPENSES = 28 M€	
FONCTIONNEMENT = 23,5 M€	INVESTISSEMENT = 4,5 M€

La gestion de la collecte et du traitement des déchets au sein de Saint Briec Armor Agglomération est une compétence importante du volet Environnement. Un fonctionnement de **23,5 M€** contre 21,1 M€ en 2021 en nette évolution notamment expliquée par le démarrage de l'enquête de tous les foyers et entreprises de l'agglomération pour la mise en place du nouveau mode de financement incitatif : **TEOMi** (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère incitative*).

Ce service est fortement impacté par le traitement des déchets collectés en régie et qui représente environ 11,4 M€ (48 % du budget) et le poste de collecte par nos agents pour 9,5 M€ de charges de personnel (40 % du budget). A cela s'ajoutent 2,5 M€ de charges d'exploitation consacrées à l'organisation de la collecte des déchets.

Il faut préciser que 2022 a vu la concrétisation du nouveau schéma de collecte uniformisant les fréquences de passage sur l'ensemble du territoire de l'agglomération produisant les effets annoncés en 2021 :

- Diminution du tonnages d'OM de 6,5 % soit – 1 575 t
- Diminution du tonnage de recyclables de 4,5 % soit – 100 t
- Diminution des tournées (1320) ayant pour conséquence une baisse de 58 000 kms sur l'ensemble de l'année.

Le budget déchets recouvre par ailleurs 4,1 M€ de dépenses d'équipements dont 1,4 M€ consacrés à l'enquête TEOMi, 1,5 M€ de dotations de conteneurs et 515 K€ en acquisition de véhicules spécifiques au fonctionnement du service.

Le service des déchets à Saint-Briec Armor Agglomération est financé à la fois par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 17,6 M€, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 1,8 M€, 4,2 M€ de ventes matières et soutiens au tri, la Redevance spéciale versée par les professionnels sur la Zone TEOM pour 700 K€, et 400 K€ de remboursement divers.

A ces recettes d'exploitation s'ajoutent les financements propres aux projets d'investissement pour 640 K€ en 2022 (FCTVA, Subventions).

PROJET TEOMi :



Cette année 2022 est l'année de démarrage de la mise en place du nouveau mode de financement du service des Déchets : La TEOMi, suite au choix effectué le 16 décembre 2021 par le Conseil d'Agglomération.

Ce projet implique la réalisation d'une enquête terrain sur l'ensemble des propriétés du territoire pour construire une base indispensable à la mise en oeuvre du volet incitatif de ce financement. Pour 2022 le coût imputé à cette enquête est de 1,4 M€. A cela, il faut ajouter 1,3 M€ en matériels sur les 9 M€ de budget global de l'opération, subventions déduites.

Cette enquête doit s'analyser comme un outil indispensable à la connaissance de notre typologie de déchets et permettant un meilleur pilotage dans la maîtrise des coûts de gestion du service à l'avenir notamment par la réduction des déchets.

L – AMENAGEMENT ET VOIRIE

MONTANT REALISE = 4,17 M€

FONCTIONNEMENT = 1,71 M€

INVESTISSEMENT = 2,46 M€

La participation au Syndicat Mixte de la Baie représente 182 K€ pour le **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**.

En interne, le **Centre d'Exploitation Est** répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes pour un budget de fonctionnement de 941,8 K€ (+ 102 K€). Les investissements (84,5 K€) portent principalement sur l'acquisition de matériel du type remorque, fourgon...

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 817,3 K€. A cela, il convient d'ajouter des prestations non facturées (valorisation de prestations réalisées en interne pour un montant de **xxxxx K€**).

Le Service Commun Droit des Sols (ADS) et PLUI (757,1 K€) a réalisé en 2022 une étude de diagnostic de 42,6 K€ pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) dont l'enquête publique est prévue pour le début du 2ème semestre 2023. Les frais liés aux documents PLU communaux et PLUi s'élèvent à 138,7 K€. L'étude sur périmètre délimité des abords des monuments historiques (30 K€) n'a pas été réalisée. La refacturation aux communes progresse de 45,2 K€ (345,7 K€) en raison de l'augmentation du nombre de dossiers et du recrutement de renforts pour l'été 2022.

La participation versée pour **Le Très Haut Débit** s'élève à 1,25 M€.

La Voirie représente 960 K€ dont 352,8 K€ pour la Rcade Urbaine et 607,2 K€ de participation au Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour l'axe de Contournement Sud.

M - DOTATIONS AUX COMMUNES

MONTANT REALISE = 19,49 M€

FONCTIONNEMENT = 19,49 M€

INVESTISSEMENT = 0,00 M€

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF).

Les dotations et fonds de concours représentent 19,49 M€ et sont répartis de la manière suivante :

- **17,71 M€ au titre de la dotation d'attribution de compensation (DAC).**
- **1,78 M€ au titre du fonds communautaire de fonctionnement (FCF),** résultant de la refonte du volet financier du Pacte Fiscal et Financier (PFF).

Les DAC négatives qui constituent une recette pour SBAA passent de **20,5 K€** en 2021 à **25,8 K€** en 2022 soit une hausse de 5,3 K€. Cette évolution est liée à la facturation des dépenses de PLU pour l'une des 2 communes ayant une DAC négative.

➤ **La dotation d'attribution de compensation (DAC)**

La DAC constitue pour les EPCI une dépense obligatoire qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétence. Elle peut être négative lorsqu'une commune transfère plus de charges que de recettes à l'Agglomération.

La DAC est en augmentation de 147 K€ (hors DAC négatives) par rapport à 2021, soit +0,84 %.

La variation de la DAC constatée entre 2021 et 2022 est liée aux évolutions suivantes :

- PLU: modulations cumulées de +56 K€ (remboursement des charges 2021, restitution du FCTVA aux communes concernées).
- Les services communs avec la Ville de Saint Brieuc : aménagement et déplacements, architecture, direction mutualisée des RH et commande publique (-164 K€),
- La mise à jour du transfert de 7 Parcs d'Activités Économiques (PAE de l'ex-CABRI) d'intérêt communautaire au 01/01/2007 (+ 54 K€),
- Transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme » à la commune de BINIC-ETABLES-SUR-MER (+201 K€).

➤ **Le Fonds Communautaire de fonctionnement (FCF)**

La refonte du volet financier du PFF a été actée en conseil communautaire du 17/09/2021. Les dispositions financières approuvées déterminent la répartition du FCF entre les 32 communes de l'agglomération. Elles s'appliquent depuis 2021. La variation observée entre 2021 et 2022 (-81 K€ soit -4,3%) s'explique par l'application en 2021 d'un dispositif de lissage progressif ayant permis d'étaler sur 2 ans la variation de ressources nettes pour les communes (hausse comme baisses) entre l'ancien pacte qui s'est appliqué jusqu'à la fin de l'exercice 2020 et le nouveau PFF effectif depuis 2021.

Le fonds communautaire de fonctionnement (FCF) est un mécanisme de solidarité, qui permet de verser à chaque commune une aide au fonctionnement de ses services sous forme de fonds de concours. Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 VI du CGCT, les dépenses des

communes de SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION sont considérées éligibles au fonds communautaire de fonctionnement (FCF) à condition qu'elles correspondent impérativement au fonctionnement d'un équipement.

Tableau récapitulatif du FCF versé sur l'exercice 2022

COMMUNE	FCF 2022
BINIC-ETABLES-SUR-MER	60 976 €
BODEO (LE)	16 245 €
FOEIL (LE)	20 000 €
HARMOYE (LA)	15 358 €
HILLION	45 190 €
LANFAINS	20 000 €
LANGUEUX	56 671 €
LANTIC	26 380 €
LESLAY (LE)	15 000 €
MEAUGON (LA)	20 000 €
PLAINE-HAUTE	29 213 €
PLAINTEL	38 984 €
PLEDRAN	68 471 €
PLERIN	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	68 953 €
PLOUFRAGAN	125 554 €
PLOURHAN	25 000 €
PORDIC	57 391 €
QUINTIN	48 236 €
SAINT-BIHY	15 000 €
SAINT-BRANDAN	26 967 €
SAINT-BRIEUC	521 945 €
SAINT-CARREUC	55 482 €
SAINT-DONAN	25 000 €
SAINT-GILDAS	16 524 €
SAINT-JULIEN	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	30 263 €
TREGUEUX	66 063 €
TREMUSON	47 765 €
TREVENEUC	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	15 000 €
YFFINIAC	41 127 €
FCF TOTAL	1 782 704 €

N – ADMINISTRATION GENERALE, OPERATIONS FINANCIERES ET COMMUNICATION

MONTANT REALISE = 32,05 M€	
FONCTIONNEMENT = 26,72 M€	INVESTISSEMENT = 5,33 M€

L'Administration Générale a consacré **14,13 M€** pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. Les **services mutualisés** refacturés aux communes (DMSI-Direction Mutualisée des Système d'Information) ont progressé de 107,1 K€ pour les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan pour atteindre 887,1 K€. **Le SIG (Système d'Information Géographique)** ne comprend désormais que des frais de fonctionnement liés à la maintenance et aux achats de matériels et fournitures (117,8 K€). Le conventionnement avec le Syndicat Départemental d'Energie pour la réalisation d'une photographie aérienne sur le département des Côtes-d'Armor et la restitution photogrammétrique des éléments pour la production du plan de corps de rue simplifié (PCRS) n'a pas été réalisé (56,7 K€). Le programme «Territoire Econome en Ressources» ne s'est pas concrétisé en 2022 (étude préfiguration). Les conditions de réalisation du projet ont été mises en place, en recrutant puis en accompagnant la prise de fonction de deux nouveaux agents (arrivés à l'été 2022), en établissant des partenariats avec des structures qui vont accompagner le projet et en préparant les actions qui généreront des dépenses à compter de 2023. Les investissements (781,1 K€) portent principalement sur : 380 K€ de matériel de bureau et informatique (dont 194,7 K€ pour la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information et 169,9 K€ pour le Service Commun des Systèmes d'Information), 29,3 K€ de mobilier de bureau, 137,7 K€ d'acquisition de logiciels informatique, 136,2 K€ pour la Maison des Solidarités et 40,7 K€ d'entretien du patrimoine.

Les opérations financières s'établissent à **16,93 M€** et comprennent principalement 9,1 M€ de FNGIR, 2,198 M€ de subventions aux budgets annexes (Hippodrome 260 K€, Collecte et Traitement des Déchets 900 K€, GIE 618 K€, Pôle Nautique 420 K€) et 5,3 M€ d'annuité de dette.

La Communication s'établit à **988,5 K€** (y compris charges de personnels) pour notamment les dépenses récurrentes de travaux d'impression, de réalisation du magazine trimestriel, de gestion de l'affichage 2m² dans les abris bus et les abonnements pour les outils en ligne. Par ailleurs, la direction Communication a mobilisé des enveloppes pour le réseau des Ambassadeurs 65 K€, le soutien au Stade Briochin 90 K€, la campagne d'attractivité 105,7 K€ et enfin les évènements nautiques (Pro sailing tour) 27,1 K€.

O – INCENDIE ET SECOURS

MONTANT REALISE = 4,38 M€	
FONCTIONNEMENT = 3,96 M€	INVESTISSEMENT = 0,42 M€

Le règlement de la contribution au titre du contingent incendie d'un montant de **3,94 M€** est **identique à 2021**. En investissement 417,7 K€ ont été mobilisés pour **la Défense Incendie (renouvellement de poteaux incendie, travaux complémentaires sur les réseaux, schéma**

directeur...). Les projets significatifs concernent Saint-Brieuc pour le Bassin Tampon et la rue des 3 Frères Le Goff pour 186,3 K€ et Plédran pour la rue de Gaulle pour 24,6 K€.

P - LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE *

Budgets consolidés	CA 2020	CA 2021	CA 2022
--------------------	---------	---------	---------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B)	165 694 176	174 361 387	184 552 724
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	123 923 091	129 272 563	135 046 049
Epargne de gestion (C=B-A)	41 771 085	45 088 823	49 506 676
Intérêts de la dette (D)	3 190 292	2 955 002	2 745 398
Epargne brute (E=C-D)	38 580 793	42 133 822	46 761 278
Capital de la dette (F)	13 493 155	13 841 829	13 832 056
Epargne nette (G=E-F)	25 087 638	28 291 992	32 929 222

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	47 084 953	52 848 858	58 879 913
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>2 036 498</i>	<i>2 961 979</i>	<i>1 476 038</i>
Opérations financières	471 563	165 838	217 592
Total dépenses d'investissement	47 556 516	53 014 696	59 097 506

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	25 087 638	28 291 992	32 929 222
Subventions	6 535 605	6 209 967	8 059 103
Ressources propres d'investissement	3 478 821	7 199 451	8 175 809
Opérations pour compte de tiers	5 071 122	3 722 758	3 902 536
Emprunt	9 000 000	12 000 000	0
sous total recettes de l'exercice	49 173 187	57 424 168	53 066 670
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-1 616 671	-4 409 472	6 030 836

Résultats globaux de clôture	17 631 674	21 636 366	15 544 205
-------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

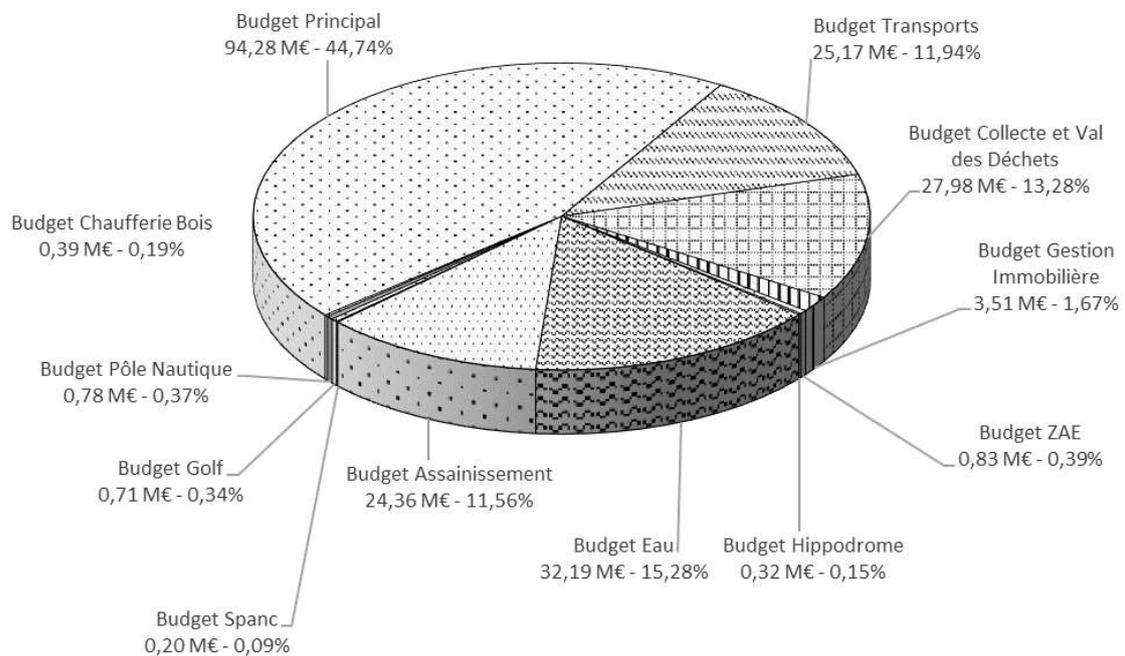
Résultats globaux de clôture avec l'intégration des résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic sur le budget Collecte et valorisation des déchets en 2020	17 226 894
---	-------------------

* Cf annexe 1 détaillée par budget

IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET

Le graphique, ci-dessous, présente la répartition par budget des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement consolidées :

210 721 008 €



A- BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2022 du budget principal s'établit à 105 802 776,70 € de dépenses réelles et d'ordre, 121 201 812,89 € de recettes réelles et d'ordre, section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de 15 399 036,19 € dont :

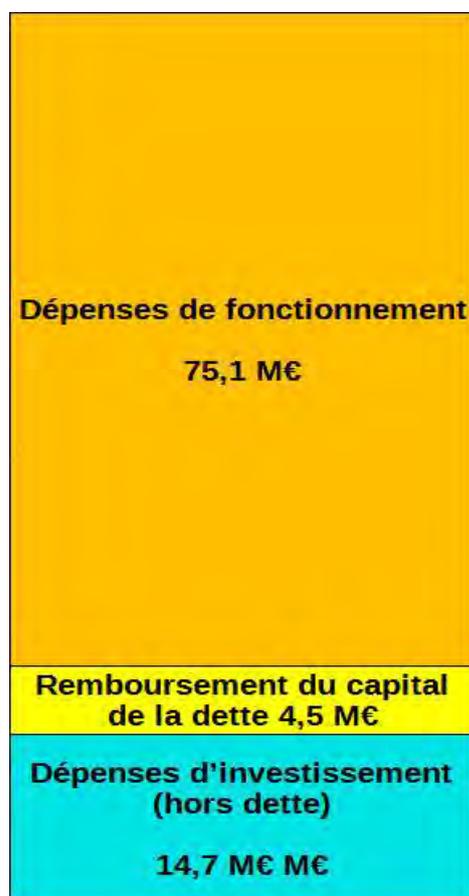
- un excédent de fonctionnement cumulé de 8 927 523,28 €
- un excédent d'investissement cumulé de 6 471 512,91 € (résultat de l'exercice + résultat reporté).

L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des comptes d'avances sur immobilisations et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le compte administratif s'établit à 94 277 663,06 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 95 616 694,34 €.**

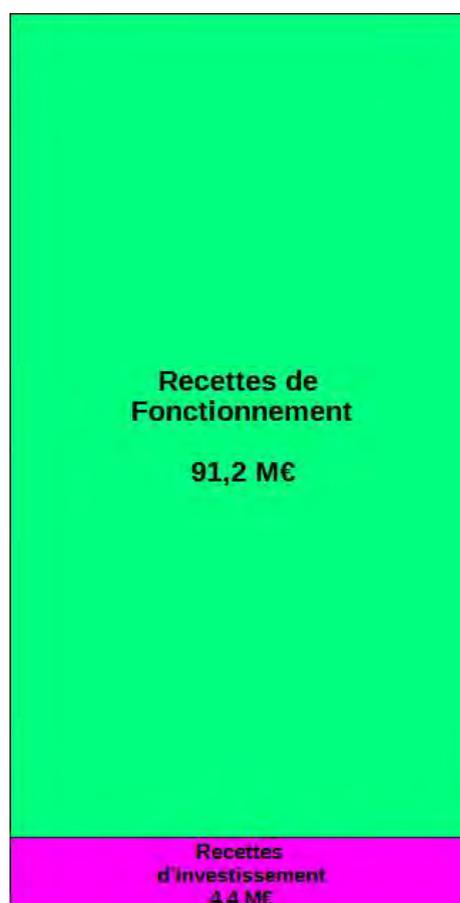
DEPENSES

réelles de fonctionnement et d'investissement



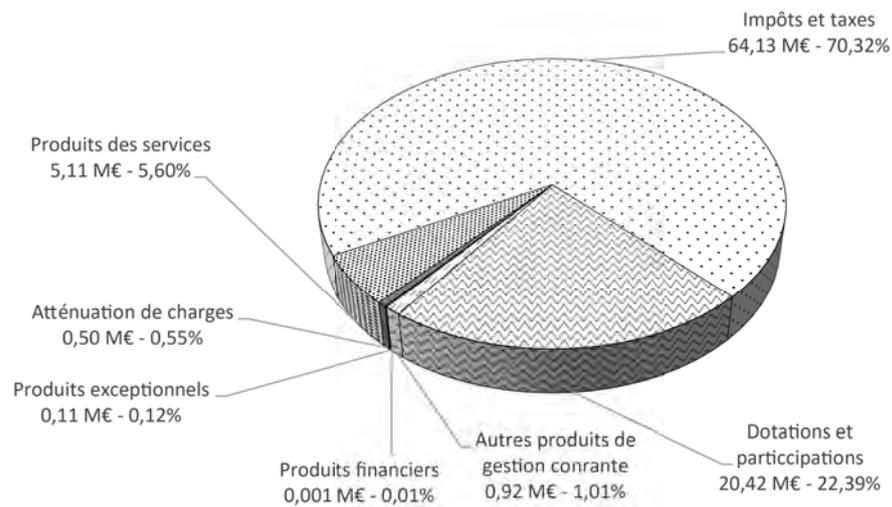
RECETTES

réelles de fonctionnement et d'investissement



La section de fonctionnement

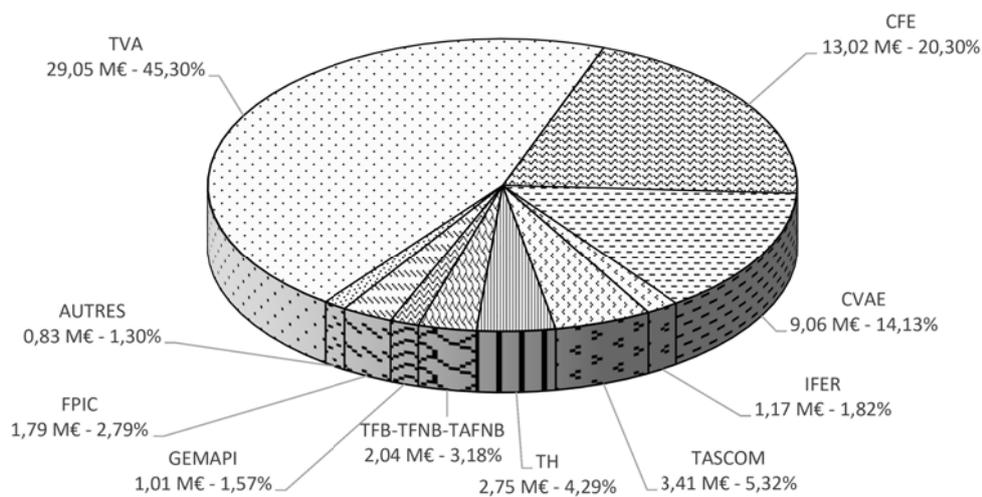
Les recettes de fonctionnement : 91 188 571 €



Des recettes fiscales en hausse :

Les impôts et taxes s'élèvent à 64,13 M€ soit +4,14 M€ par rapport au CA 2021 (+6,9%).

Détail du chapitre 73 :



Fiscalité directe intercommunale – budget principal	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021 [%]	Evol 2022/2021 [€]
Cotisation Foncière des Entreprises CFE	12 587 133 €	13 015 269 €	3,40 %	428 136 €
Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises (<i>1</i>) CVAE	8 779 329 €	9 063 757 €	3,24 %	284 428 €
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux IFER	1 086 123 €	1 165 169 €	7,28 %	79 046 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM	2 913 585 €	3 409 437 €	17,02 %	495 852 €
Taxe d'Habitation TH	2 546 627 €	2 753 891 €	8,14 %	207 264 €
Fraction TVA	26 513 615 €	29 053 719 €	9,58 %	2 540 104 €
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties TFB	1 479 448 €	1 534 577 €	3,73 %	55 129 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties TFNB	193 166 €	199 256 €	3,15 %	6 090 €
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti TAFNB	300 447 €	309 450 €	3,00 %	9 003 €
Rôles complémentaires / supplémentaires	286 508 €	239 789 €	-16,31 %	-46 719 €
Attribution de compensation	20 510 €	25 807 €	25,83 %	5 297 €
Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes FPIC	1 803 404 €	1 792 468 €	-0,61 %	-10 936 €
Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI	1 002 848 €	1 005 089 €	0,22 %	2 241 €
Taxes de séjour	473 602 €	559 734 €	18,19 %	86 132 €
TOTAL FISCALITE	59 986 345 €	64 127 412 €	6,90 %	4 141 067 €

Les taux de fiscalité directe locale ont été reconduits à l'identique jusqu'en 2022. Par conséquent, ils n'ont pas généré de variation de produit sur cette période. En l'absence d' « effet taux », les variations des produits fiscaux intercommunaux s'expliquent donc uniquement par l'évolution des bases d'imposition (« effet bases »).

L'exercice comptable 2021 avait été marqué par l'entrée en vigueur concomitante de **deux réformes majeures** en matière de fiscalité directe locale intercommunale.

- La refonte de la fiscalité locale liée au nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Cette refonte résulte de la suppression de la taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).
- La baisse des impôts fonciers des locaux industriels soumis à la méthode comptable (CFE + TFPB).

Le compte administratif 2022 s'inscrit dans le prolongement de ces 2 réformes.

Dans ce nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements, le législateur a prévu une compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité.

La fraction de TVA

La compensation versée en 2022 est de 29 053 719 € (+ 9,58 % par rapport à 2021). Cette ressource est devenue la principale ressource du chapitre 73 (au compte dédié 7382 du plan

comptable M14) en venant se substituer à l'ancienne Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

Cette variation significative s'explique par la dynamique prévisionnelle du produit national de TVA.

En 2021, la fraction de TVA versée était égale aux pertes à compenser, à savoir :

- la perte de THRP calculée en appliquant aux bases 2020 le taux TH de 2017.
- les allocations compensatrices TH.
- la moyenne des rôles supplémentaires de TH émis en 2018 / 2019 / 2020.

En application de ces dispositions, la fraction de TVA perçue en 2021 s'est élevée à 26 513 615 €.

La compensation de TVA qui est attribuée aux collectivités au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année N. C'est pourquoi la fraction de TVA notifiée sur l'état fiscal n°1259 de 2022 s'élevait à 27 280 242 €.

La compensation fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1 disponible au mois d'octobre de l'année N. C'est précisément cette actualisation qui est à l'origine de la fraction perçue au CA 2022. La compensation « fraction TVA » encaissée en 2022 s'explique de la manière suivante.

ELEMENTS DE LA COMPENSATION « FRACTION TVA » CA 2022	MONTANT
TVA nationale actualisée 2022 [1 ^{er} ajustement prévisionnel de septembre 2022]	204 596 859 036 €
Fraction de TVA nationale (en %) revenant à SBAA	0,0142004715 %
Montant de compensation TVA, actualisé attribué à l'EPCI = Montant perçu au CA 2022	29 053 719 €
Différentiel entre le montant de TVA actualisée et le montant prévisionnel	1 773 477 €

Un second ajustement de la fraction de TVA a été effectué en avril 2023 en fonction des montants définitifs 2022 de la TVA nationale. Le tableau ci-dessous détaille les montants liés à ce second ajustement.

ELEMENTS DE LA COMPENSATION « FRACTION TVA » CA 2022	MONTANT
TVA nationale définitive 2022	202 715 590 389 €
Fraction de TVA nationale (en %) revenant à SBAA	0,0142004715 %
Montant de compensation TVA définitive attribué à SBAA pour 2022	28 786 570 €
Différentiel entre le montant de TVA actualisée et le montant prévisionnel	-267 149 €

La fraction de produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre doit évoluer chaque année comme cette imposition nationale afin de permettre une compensation dynamique des produits remplacés. Une clause garantit aux affectataires de cette fraction de TVA que son montant ne pourra jamais être inférieur à celui versé en 2021 (26 513 615 € pour SBAA).

La taxe d'habitation

Le taux de taxe d'habitation a été gelé sur la période 2020-2022. Dans cette logique, c'est le taux de 2019 fixé à 13,30 % qui s'est appliqué en 2022 mais uniquement sur les bases fiscales constituées par les résidences secondaires (THRS). Le produit TH en résultant est de 2 754 K€ en 2022 soit une variation de 207 K€ soit +8,14 % lorsque l'on le compare au produit de THRS de 2021 qui s'était élevé à 2 547 K€.

Avec la disparition de la THRP, le nouveau taux pivot est devenu le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (actuellement à 0,882%).

Les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFNB).

Le produit fiscal de TFPB progresse de +3,73 % entre 2021 et 2022. Cela représente un produit supplémentaire de 55 K€.

Les bases foncières d'imposition des propriétés bâties étaient de 167,78 M€ en 2021. Ces mêmes bases sont de 174,01 M€ en 2022, ce qui représente une hausse de 6,23 M€ en terme de bases imposables. Le tableau suivant indique la composition des bases fiscales FB 2022.

COMPOSITION DU PRODUIT FISCAL 2022 TFPB [extrait état fiscal 1386 TF]			Taux 2022
			0,882%
TYPE DE LOCAL	BASES IMPOSEES	PRODUIT FISCAL	PART
LOCAUX D'HABITATION	135 215 709 €	1 192 603 €	77,70 %
LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX	32 261 279 €	284 544 €	18,54 %
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	6 534 855 €	57 637 €	3,76 %
TOTAL	174 011 843 €	1 534 784 €	100,00 %

Pour ce qui concerne les locaux d'habitation (77,70 % des bases FB), il convient de rappeler que depuis 2018, l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives est calculée à partir de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) constatée sur 12 mois écoulés. Son évolution a été de +3,4 % en 2022.

Le produit de TFNB augmente de 6 K€ pour atteindre 199 K€, ce qui représente +3,15 %.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Le taux de CFE a été reconduit à 28,18 %. S'agissant du produit fiscal CFE, l'évolution physique des bases entre 2021 et 2022 est en hausse de +3,4 % passant ainsi de 44 621 516 € en 2021 à 46 168 991 € en 2022. Cette variation se traduit par une hausse du produit fiscal de CFE de 428 K€.

Par ailleurs, le produit de CFE varie en fonction du type de locaux affectés à l'activité professionnelle, mais aussi en fonction du poids des établissements soumis aux bases minimum (nombre et tranches de chiffre d'affaires). Ce système des « bases minimum » concerne 72 % des établissements en 2022 dans la mesure où sur les 11 388 établissements redevables de la CFE en 2022, 8 273 ont été imposés sur les bases minimum. La répartition a été la suivante.

CFE 2022 REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SOUMIS AUX BM	
Tranche de chiffre d'affaires (CA)	Nombre d'établissements
CA ≤ 10 000 €	3 271
CA ≤ 32 600 €	962
CA ≤ 100 000 €	1 438
CA ≤ 250 000 €	1 178
CA ≤ 500 000 €	657
CA > 500 000 €	767
TOTAL Etablissements soumis aux BM	8 273

Concernant les établissements industriels, l'Etat verse désormais une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale par le taux d'imposition 2020 : la compensation est donc évolutive, elle suit l'évolution des bases d'imposition des établissements industriels. Ces allocations compensatrices sont comptabilisées au chapitre 74 (cf partie dédiée aux allocations compensatrices de fiscalité locale).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CVAE est dépendante de l'activité économique des moyennes et grandes entreprises, est en hausse. La variation est de +3,24 % entre 2021 et 2022, ce qui représente un produit supplémentaire de 284 K€. Cette hausse est liée à la reprise de l'activité économique après la baisse observée entre 2020 et 2021 (effets de la crise sanitaire du covid-19 ayant impacté l'activité économique dès mars 2020).

COMPOSITION DU PRODUIT CVAE 2022	
CVAE : part nette versée par les entreprises	6 205 991 €
CVAE : part dégrèvée	2 857 766 €
TOTAL DE LA RECETTE ENCAISSEE	9 063 757 €

Cependant la variation de la CVAE n'est pas uniquement liée à l'évolution réelle de la valeur ajoutée sur le territoire au cours de l'année écoulée : en effet, les mécanismes comptables (acomptes et régularisations) entraînent des décalages entre la création de la valeur ajoutée, l'encaissement et la répartition de la CVAE entre les collectivités.

- La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** est due par les magasins de vente au détail en fonction de leur surface de vente (à partir de 400 m²) et de leur chiffre d'affaires (à partir de 460 000 € annuels HT). Des mécanismes de majoration et de réduction sont prévus par le Code Général des Impôts. L'Etat perçoit un montant additionnel de cette taxe auprès des établissements dont la surface de vente dépasse 2 500 m². Le produit TASCOM connaît une variation inédite puisqu'il est en hausse de +17,02% par rapport à 2021 avec un produit supplémentaire de 496 K€. A l'image de la CVAE, la reprise de l'activité économique est à l'origine de cette évolution significative. Pour rappel, une baisse de -10,22 % avait été observée entre 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire (périodes imposées de fermeture ayant expliqué la baisse des chiffres d'affaires des enseignes soumises à la TASCOM).

Le chiffre d'affaires global des établissements redevables de la TASCOM est en hausse de 10,35 %.

- **Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**. En hausse de +7,28 % entre 2021 et 2022, cette augmentation est principalement portée par les stations radioélectriques. Les IFER se décomposent et progressent comme indiqué dans le tableau suivant.

IFER Composition 2021, 2022 et évolution			
Nature du produit	2021	2022	Variation
Éoliennes terrestres	107 261 €	108 931 €	1,56 %
Production d'électricité photovoltaïque	9 133 €	9 275 €	1,55 %
Production d'électricité hydraulique	2 244 €	2 278 €	1,52 %
Transformateurs électriques	675 275 €	685 406 €	1,50 %
Stations radioélectriques	283 576 €	350 525 €	23,61 %
Canalisations de gaz	8 634 €	8 754 €	1,39 %
TOTAL IFER	1 086 123 €	1 165 169 €	7,28 %

- La **Taxe GEMAPI** a fait l'objet de deux délibérations qui ont été prises lors du conseil d'agglomération du 26/09/2019. La première a eu pour objet l'instauration de la taxe

GEMAPI à compter de 2020 faisant ainsi référence à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts. La seconde a eu pour objet la fixation du produit 2020 à 1 000 000 €.

Dans ce prolongement, le produit voté de 1 M€ a été reconduit pour 2022. Conformément à ces délibérations, cette recette apparaît en hausse de 0,22 % sur le compte administratif 2022 de SBAA (budget principal) à hauteur de 1 005 089 €.

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de CFE dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté (1 M€). L'écart de 5 089 € est lié à l'émission de rôles complémentaires.

- La **taxe de séjour** représente **560 K€** (+86 K€/2021). A l'image de la variation importante constatée l'an dernier (+134,94 % en 2021 par rapport à 2020), cette hausse de +18,19% s'inscrit dans le prolongement de la reprise de l'activité touristique post-covid (reprise continue du nombre de nuitées suite à la crise sanitaire qui avait eu une incidence significative sur le montant de la taxe de séjour en 2020 avec une perte de 47K€). En 2022, les taux votés pour 2021 ont été reconduits à l'exception du taux pour les hébergements en attente de classement ou sans classement qui est passé de 3 à 5 % (avec un plafond de 2,5 €). Cette hausse visait à favoriser le classement des hébergements loués par l'intermédiaire des plateformes de réservation en ligne et donc à l'amélioration de la qualité du parc. L'autre objectif poursuivi était l'harmonisation des taux avec ceux pratiqués par les stations de tourisme de la baie de Saint-Brieuc (notamment celles de Saint-Quay-Portrieux et Binic-Etables-sur Mer).
- Les rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises, de taxes foncières sur le foncier bâti, de taxes foncières sur le foncier non bâti et de taxes d'habitation s'élèvent à **240 K€** (- 47 K€ /2021).
- Le chapitre impôts et taxes comprend également des **attributions de compensation (DAC) négatives pour 25,81 K€** (+5,3 K€/2021).

Synthèse relative aux impôts et taxes

L'évolution globale du chapitre 73 de +4,14 M€ (+6,9%/2021) s'explique principalement par :

- la première actualisation de la compensation de la fraction de TVA conduisant à un produit supplémentaire de 2,54 M€.
 - la reprise de l'activité économique suite à la crise sanitaire qui avait eu une incidence sur les recettes fiscales économiques (CFE+CVAE+TASCOM). Ces recettes connaissent une augmentation cumulée de 1,21 M€ en 2022 par rapport à 2021.
 - l'actualisation des bases fiscales concernées par l'IPCH (+3,4 % en 2022) contribuant aux hausses de produit constatées sur la TH (+207 K€) et la TFPB (+55K€).
- Le **Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)** a été réparti selon le droit commun. Le montant global attribué à l'ensemble intercommunal est en légère hausse de 0,29 %. La part de l'Agglomération évolue de -0,61% : le droit commun implique que cette part intercommunale est proportionnelle au coefficient d'intégration fiscal (CIF). Le CIF de SBAA est passé de 0,395894 en 2021 à 0,392370 en 2022. Le CIF moyen 2022 de la catégorie est de 0,387212. Cette évolution du CIF s'explique par la baisse des impôts de production (réduction de

50 % de la base des établissements industriels) notamment en CFE. Cette mesure est venue diminuer le produit issu des taux de fiscalité directe locale.

FPIC de droit commun	2021	2022	Evol €	Evol %
Part EPCI	1 803 404 €	1 792 468 €	-10 936 €	-0,61 %
Part Communes (total)	2 751 867 €	2 775 847 €	23 980 €	0,87 %
Total ensemble interco	4 555 271 €	4 568 315 €	13 044 €	0,29 %

L'évolution des dotations et compensations versées par l'État

La DGF diminue de – 212 K€ soit – 1,54 %. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée d'une dotation d'intercommunalité liée à différents critères physiques et financiers des EPCI (population, potentiel fiscal, coefficient d'intégration fiscal...), et d'une dotation de compensation liée initialement à la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle.

Dotations et allocations compensatrices de fiscalité	2021	2022	Evol €	Evol %
Dotation d'intercommunalité	4 138 829 €	4 138 728 €	-101 €	0,00 %
Dotation de compensation	9 657 704 €	9 445 857 €	-211 847 €	-2,19 %
TOTAL DGF	13 796 533 €	13 584 585 €	-211 948 €	-1,54 %
Allocations compensatrices CET [c/74833]	2 730 712 €	2 882 828 €	152 116 €	5,57 %
Allocations compensatrices TF [c/74834]	62 042 €	63 448 €	1 406 €	2,27 %
Allocations compensatrices TH [c/74835]				
Total Allocations compensatrices de fiscalité	2 792 754 €	2 946 276 €	153 522 €	5,50 %

- La **dotation d'intercommunalité** reste stable entre 2021 et 2022.
- La **dotation de compensation**, qui est l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités, est en diminution chaque année pour tous les EPCI bénéficiaires : -2,19 % pour l'Agglomération en 2022 (-212 K€/2021).
- Les **allocations compensatrices de fiscalité locale** sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux décidés au niveau national. Elles sont en hausse de +5,5 % avec un produit supplémentaire de 154 K€.

Comme en 2021, les allocations relatives à la taxe d'habitation n'apparaissent plus au compte 74835. Comme indiqué dans la partie dédiée à la fraction de TVA, la réforme fiscale (suppression THRP) a intégré le montant 2020 de cette allocation compensatrice dans la fraction TVA désormais perçue au chapitre 73 (compte 7382).

- Les compensations relevant du domaine foncier sont détaillées dans le tableau ci-dessous. La réforme des impôts de production affectant les locaux industriels (abattement TF de 50%) donne lieu à une allocation spécifique (matérialisée en jaune).

Composition de l'allocation compensatrice TF 2021 et 2022		
Motif de l'exonération	Montant 2021	Montant 2022
Abattement 30 % contrat de ville	4 199 €	4 122 €
Quartier Prioritaire de la politique de la Ville [QPV]	4 €	
Logements locatifs sociaux longue durée (sans réfaction)	1 901 €	2 011 €
Abattement 50 % établissements industriels	55 929 €	57 306 €
Exonération TFNB logue durée [bois après le 11/07/2001]	9 €	9 €
TOTAL	62 042 €	63 448 €

Les allocations compensatrices relevant de la Contribution Économique Territoriale (CET = CFE + CVAE) sont en augmentation de + 5,57 %.

- Précision sur l'évolution de l'allocation compensatrice de CFE entre 2021 et 2022.
 Les états détaillés des allocations compensatrices 2022 sont récapitulatifs des montants qui résultent des exonérations de CFE accordées au plan national. Le tableau suivant montre leur composition en 2021 et 2022 en mettant en évidence l'allocation compensatrice effective depuis 2021 suite à l'abattement de 50 % accordé aux établissements industriels. Ces variations s'expliquent par le caractère dynamique de la compensation liée à la réduction de 50 % de la base des établissements industriels (CFE+TFB).

Composition de l'allocation compensatrice CFE 2021 et 2022		
Motif de l'exonération	Montant 2021	Montant 2022
Réduction des bases des créations d'établissements	687 €	728 €
Exonérations en zones d'aménagement du territoire [QPV]	3 414 €	2 651 €
Diffuseur de presse	22 488 €	25 631 €
Bases minimum CFE [Chiffre d'affaires < ou = à 5 000 €]	345 254 €	426 287 €
Abattement 50 % établissements industriels	2 349 683 €	2 419 993 €
Autres exonérations [dont compensation CVAE]	9 186 €	7 538 €
TOTAL	2 730 712 €	2 882 828 €

Le compte administratif comptabilise également 49,5 K€ de fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Une progression des autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement progressent en 2022 (7,9 %) et s'établissent à **10,46 M€** contre 9,69 M€ en 2021.

Les **atténuations de charges (497,7K€)**, qui sont en progression de 185,5 K€, correspondent principalement aux remboursements sur les rémunérations du personnel et font apparaître une subvention nouvelle de 25 K€ au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services.

Les **produits des services s'élèvent à 5,1 M€** ont également progressé de **540,4 K€** à l'image de :

Administration Générale, Opérations financières, Communication 1,42 M€ (- 239,1 K€) : les évolutions notables sont les participations de Saint-Brieuc et Ploufragan dans le cadre de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information 887,2 K€ (+ 107,8 K€), les mises à disposition de personnel Saint-Brieuc, Baie d'Armor Transports et le CIAS 94,2 K€ (- 253,2 K€ car plus de mutualisation DG et DGA), les prestations AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes 115,8 K€ (- 68,8 K€), la refacturation au pôle de proximité de Quintin pour les heures de ménage et le mécanicien 4,1 K€ (- 39,5 K€) et les prestations espaces verts 90,8 K€ (+ 23,9 K€).

Aménagement et Voirie : les recettes s'élèvent à **1,15 M€ (+ 56,3 K€)** et portent sur le Centre d'Exploitation pour ses prestations 806,8 K€ (+ 11,1 K€) et le Service Commun d'Application du Droit des Sols pour 345,7 K€ (+ 45,2 K€).

Equipements de loisirs et politique sportive 1,7 M€ (+ 0,7 M€) : les évolutions portent sur les piscines (SBAA+ 418,2 K€, GOELYS + 84 K€, OPHEA + 127,1 K€) et la patinoire (+ 86,6 K€). Ces recettes se rapprochent du niveau d'avant crise sanitaire qui s'établissaient à 1,88 M€ en 2019.

Equipements et développement culturels 284,8 K€ (+ 32,2 K€) : + 16,4 K€ sur la Briqueterie, +32,6 K€ sur la Maison de la Baie, - 8,5 K€ sur l'Education et Enseignement artistique (refacturation des musiciens intervenants), - 3,2 K€ sur l'Ecole de musique. On constate que les recettes remontent au niveau de 2019 (290 K€).

Développement Economique 78,6 K€ (- 11,8 K€) : - 15 K€ sur le Syndicat Mixte de l'Aéroport pour frais de service et +3,3 K€ sur le numérique pour les ateliers du Fablab.

Cohésion sociale : 50,6 K€ (- 24 K€) correspondant aux remboursements de charges versés par le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS). Cette baisse s'explique notamment par une régularisation de 2020 (40 K€) versée en 2021.

Les autres participations s'élèvent à 3,84 M€ soit + 290 K€/CA 2021 : les politiques dont l'évolution est significative sont :

Administration générale, opération financière, communication : les recettes s'élèvent à **414,4 K€** soit + 270,8 K€. Cette évolution est liée correspond à une recette exceptionnelle de 159 K€ de remboursement de frais liés à la crise sanitaire et à 93 K€ du FEAMP (économie bleue, restauration collective et animation DLAL-développement local mené par les acteurs locaux).

Service Commun Culture : 96 K€ soit + 83,5 K€ correspondant à une participation de la Région pour le Pass Asso.

Energie et Développement Durable : 240,4 K€ soit + 240,4 K€/2021 correspondant à des subventions pour le Plan Energie, le réseau de chaleur...

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse : 929,9 K€ soit - 0,58 M€ de baisse principalement sur le PIA Jeunesse qui s'achève en 2023.

Habitat et Logement : 329,4 K€ soit + 64,2 K€ (subventions pour le PLRH et Rénovation ainsi que pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage).

Tourisme : 67,5 K€ soit + 67,5 K€ pour la subventions de la Région pour l'ingénierie de développement touristique de la **Destination Touristique** (intégrée à l'agglomération en 2022 suite à la dissolution du Pays de Saint-Brieuc).

Insertion Professionnelle et sociale : les recettes s'élèvent à **191,2 K€** soit + 90,4 K€ (FSE et Territoire Zéro Chômeur Longue Durée).

Environnement : 1,12 M€ soit + 30,4 K€ dont une subvention nouvelle de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne pour un poste animateur gestion Eaux Pluviales du GIEP (26,6 K€).

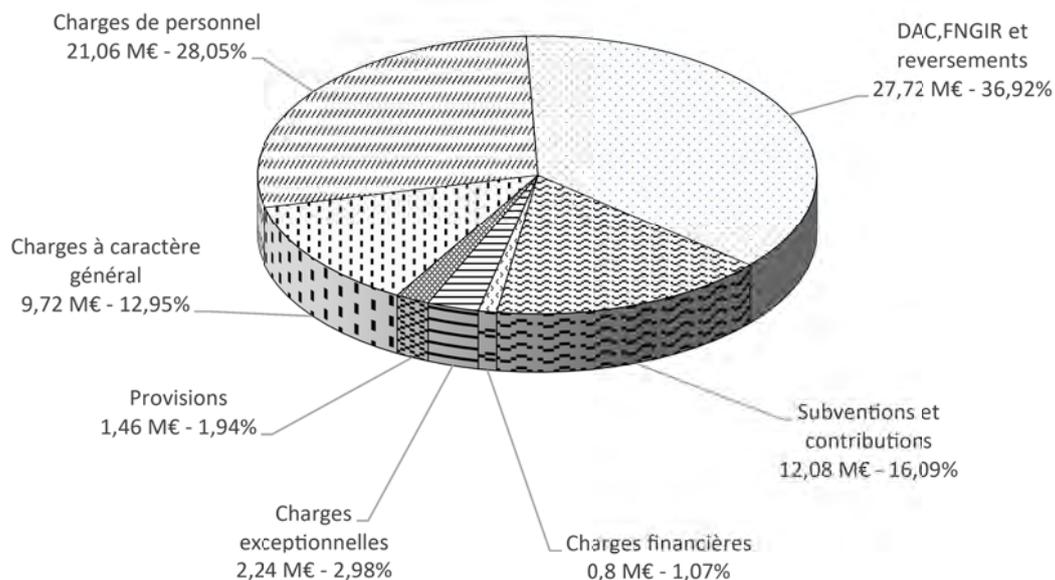
Les recettes pour le ramassage des Algues vertes restent stables à 977,5 K€ contre 997,4 K€ en 2021.

Les autres produits de gestion courantes représentent 918 K€ soit - 111 K€ et correspondent aux revenus des immeubles (Espace Initiative emploi, CNFPT, Saint-Brieuc Expo Congrès, le CIAS, Handichiens, blanchisserie EPSMS ...). Cette baisse s'explique par le fait qu'il n'y a plus de facturation de la téléphonie à l'Espace Initiative Emploi et l'absence de portage foncier en 2022.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 107,9 K€ soit - 96,8 K€, Les politiques dont l'évolution est significative sont :

Equipements et développement culturels pour 11,9 K€ dont - 61,4 K€ sur la piscine GOELYS (fin de contentieux) et - 50,8 K€ sur l'insertion sociale et professionnel pour le versement des soldes des opérations (FSE pour la coordination des actions d'insertion sociale et professionnelle),

Les dépenses de Fonctionnement : 75 076 884 €



Les dépenses de fonctionnement de la collectivité **augmentent en 2022 de 4,46 %** pour s'établir à **75 076 883,81 €**.

Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de l'Agglomération. Après retraitement, elles représentent 28,05 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de **21,1 M€** contre 20 M€ en 2021.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

. L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : 148,4 K€

- . Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 pour 316,8 K€
 - . L'impact de la réforme de la catégorie C pour 126,5 K€
 - . Le versement de la prime annuelle aux agents arrivés après 2017 pour 67,1 K€(1/2 année)
 - . L'impact 2022 des créations de poste de 2021 pour 403,2 K€.
 - . L'impact 2022 des recrutements sur postes vacants pour - 363,3 K€
 - . les agents sur postes non permanents pour - 44,8 K€
 - . les créations de poste 2022 : 421,1 K€
 - . l'impact du transfert du PETR : 186,1 K€.
- Les indemnités de fonction d'élus et frais de fonctionnement des groupes politiques représentent 1,01 M€.**

Un maintien de la solidarité territoriale Saint-Brieuc Armor Agglomération envers ses communes membres.

Dans la continuité des années précédentes, Saint-Brieuc Armor Agglomération confirme sa politique de participation financière en direction de ses communes, afin de garantir l'équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les Dotations d'Attribution de Compensation (**DAC**) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (**FCF**). **L'agglomération a redistribué 19,49 M€ en 2022** dont 17,71 M€ pour la DAC (+ 140 K€/2021) et 1,78 M€ pour le FCF (- 80 K€/2021). . Les reversements aux communes représentent donc 25,95 % des dépenses de fonctionnement.

Ainsi **l'Agglomération contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 124,44 €** par habitant, soit un niveau de redistribution important.

Les DAC négatives qui représentent une recette pour l'Agglomération s'élèvent à 25,8 K€ (+ 5,8 K€/2021).

. **Le Fonds Individuel de Garantie des Ressources (FNGIR)** quant à lui permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre les conséquences de la réforme fiscale. Il se maintient à **9,1 M€** pour 2022.

Les autres dépenses de fonctionnement en progression

Les autres dépenses de fonctionnement atteignent 24,4 M€ en 2022, en augmentation de 6,41 %. Cette progression recouvre toutefois des réalités en fonction de l'objet des dépenses.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a par ailleurs dépensé **5,05 M€** en 2022 **pour honorer ses contributions obligatoires** soit un montant en augmentation de 0,39 % par rapport à 2021. La contribution au SDIS reste stable à 3,94 M€ et représente 78 % de ces versements obligatoires. Les autres contributions sont en augmentation de 1,78 % et regroupent notamment les versements au Syndicat Mixte de l'Aéroport, au Syndicat Mixte du Légué, au SGPU, au SCOT, au SAGE, au PLAV (plan de lutte contre les algues vertes).

Des reversements ont été effectués à hauteur de **647,2 K€** en faveur du PIA Jeunesse et **les dégrèvements de fiscalité** notamment TASCOM et GEMAPI s'élèvent à **272,1 K€**.

Les subventions qui s'élèvent à 4,09 M€ (hors subventions versées aux communes pour 1,87 M€) enregistrent une diminution de 107 K€ (- 2,55%). Les subventions versées aux associations (2,02 M€) baissent de 32,7 K€. La participation au CIAS s'élève à 1,1 M€ (+ 100 K€), et le versement à l'Office de Tourisme de la Baie la subvention et reversement de la taxe de séjour s'élève à 768,5 K€ (-234,4 K€).

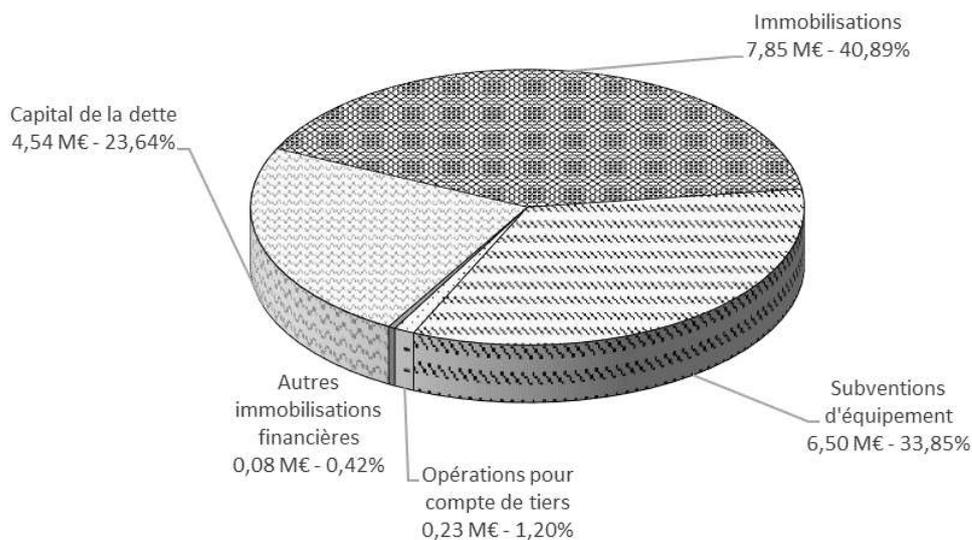
Les charges à caractère général s'élèvent à 9,72 M€ en 2022 contre 9,6 M€ en 2021 soit une hausse de 159,3 K€ principalement en raison de l'augmentation des frais d'énergie : électricité et carburant (+ 203,7 K€), les prestations pour le Service Commun des Système d'Information (+ 106,1 K€) et enfin la participation au budget annexe assainissement pour les eaux pluviales (+87,9 K€). Une assistance à maîtrise d'ouvrage de «Stratégie communautaire de santé» a été réalisée pour 46,4 K€ et de «Schéma d'Enseignement Artistique» pour 31,5 K€. Les prestations de service sont quant à elles en baisse de 442 K€ correspondant à moins de ramassage et traitement des algues vertes.

Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts de la dette s'élèvent à **796,7 K€** sont en baisse de 9,11 %.

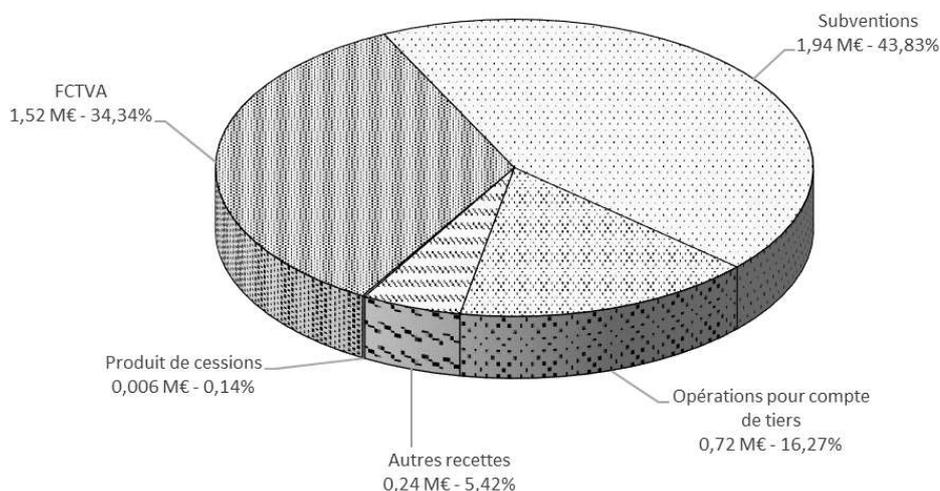
Les autres charges financières qui comprennent des dépenses exceptionnelles et les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à **3,7 M€ (+ 1,4 M€)** et sont en progression de 63,5 %. Elles concernent principalement les subventions aux budgets annexes pour 2,198 M€ (+ 958 K€ dont + 31 K€ sur l'Hippodrome, + 50 K€ sur le Pôle Nautique, + 450 K€ sur la Collecte et Traitement des Déchets et 427 K€ sur le GIE), les titres annulés sur exercices antérieurs pour 29,9 K€ (- 190,2 K€) et les dotations aux provisions pour 1,46 M€ (+ 845 K€) dont 1,4 M€ pour la GEMAPI.

La section d'Investissement

Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



Politiques	Investissement 2022	Principaux projets
Développement Economique	2 455 520,00	Les parcs d'activités économiques 811 K€, les aides aux entreprises 948 K€, Brézillet 572 K€
Enseignement – Recherche – Innovation	780 843,00	Soutien aux travaux de reconversion du site de Beaufeuillage
Tourisme	16 323,00	Déploiement dispositif numérique
Habitat et logement	4 240 063,00	Les aides de l'habitat et le portage foncier 3,4 M€ et les aires d'accueil des gens du voyage 827 K€
Culture et équipements culturels	59 605,00	Réseau bibliothèque 24,5 K€, actions culturelles 12 K€, école de musique 17,7 K€
Equipements de loisirs et politique sportive	519 678,00	Les travaux des piscines 362 K€, la Patinoire 14 K€, la salle couverte d'athlétisme 107,9 K€, Sport Nature 24,9 K€
Insertion Sociale et professionnelle	9 525,00	Subventions d'équipement à CRESUS BRETAGNE et à l'ADAPEI Les Nouëlles
Cohésion sociale	117 578,00	Le Contrat Local de Santé 68 K€, l'entretien de bâtiment (CIAS) 50 K€
Petite enfance, enfance, jeunesse	46 190,00	Renouvellement du matériel et entretien bâtiments 46 K€
Environnement	2 745 130,00	les projets de transition énergétique 41 K€, les eaux pluviales 2,7 M€
Aménagement voirie	2 458 333,00	La Bretagne très haut débit 1,22 M€, l'axe de contournement sud 607 K€, la Rcade urbaine/schéma routier 353 K€, le Centre d'exploitation est 81 K€, le PLU/PLUi 191 K€
Administration générale et communication	792 056,00	Matériel et mobilier 93 K€, informatique 510 K€, entretien du patrimoine et divers 53 K€, Maison des solidarités 136 K€
Opérations financières	4 542 246,00	Remboursement capital des emprunts
Incendie et secours	417 691,00	La défense incendie (bornes incendie)
TOTAL	19 200 781,00	

En 2022, l'effort d'investissement a essentiellement porté sur la politique de l'habitat et le logement, l'environnement, l'aménagement et la voirie.

La politique habitat, premier poste de dépenses d'investissement du Budget Principal, a nécessité 4,24 M€ en 2022. L'agglomération a dépensé 0,83 M€ pour notamment la réhabilitation des aires des gens du voyage et 3,41 M€ pour les aides en faveur de l'Habitat.

L'environnement représente 2,74 M€ en 2022 contre 3,55 M€ en 2021. Cette politique regroupe l'aménagement des eaux, les eaux pluviales et la défense incendie, la préservation du milieu naturel, la Réserve Naturelle de la Baie et l'énergie et développement durable. En 2022, ont été ainsi versés principalement 2,664 M€ pour les eaux pluviales (- 0,86 M€/2021), 33,4 K€ pour l'aménagement des eaux et 41,2 K€ pour l'énergie et développement durable (dont 14,2 K€ de projets de transition énergétique).

L'aménagement et la voirie représentent 2,46 M€ et comprend essentiellement 352,8 K€ pour la Rode Urbanne, 607,2 K€ pour l'axe de contournement Sud et 1,22 M€ pour la Bretagne Très Haut Débit.

En matière de Développement Economique, ce sont 2,45 M€ qui ont été réalisés. Il s'agit principalement des aides aux entreprises pour 948,3 K€, la requalification des Z.A.E. pour 810,9 K€ et Le Grand Brézillet pour 597,6 K€.

La politique Enseignement Supérieur et le Fonds de Recherche Innovation s'est portée à 780,8 K€ dont 722,8 K€ pour l'enseignement supérieur notamment dans le cadre du soutien aux travaux réalisés sur le site de Beaufeuillage tranche 2 et 58 K€ pour le fonds de recherche innovation.

Les équipements de loisirs et les manifestations de loisirs représentent 519,68 K€. Les piscines ont fait l'objet de travaux pour 360,4 K€ et la piste couverte d'athlétisme pour 108 K€. Le sport nature représente 24,9 K€.

En matière de Cohésion et développement social 117,6 K€ ont été réalisés notamment pour le versement de fonds de concours pour l'aide à l'installation de médecins sur l'agglomération à hauteur de 67,6 K€.

L'Épargne et le financement des investissements

Synthèse Epargne Nette

Budget PRINCIPAL	2020	2021	2022
Chaîne de l'épargne			
Recettes réelles de fonctionnement (B')	85 512 295	86 303 118	91 188 571
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	69 522 116	70 992 821	74 280 203
Epargne de gestion (C'=B'-A')	15 990 179	15 310 297	16 908 368
Intérêts de la dette (D)	956 526	876 476	796 680
Epargne brute (E=C-D)	15 033 653	14 433 821	16 111 688
Capital de la dette (F)	4 637 482	4 797 766	4 541 882
Epargne nette (G=E-F)	10 396 171	9 636 055	11 569 805

(Le financement des investissements est présenté à l'annexe 1.)

L'épargne nette enregistre un rebond en 2022. Celle-ci s'établit à **11,57 M€** en 2022 contre 9,64 M€ en 2021.

Le Taux d'épargne de gestion augmente donc lui aussi et passe de 15,31 M€ à 16,9 M€ (**+ 10%**). Cette amélioration s'explique tout d'abord par les recettes de fonctionnement qui progressent (+ 5,66%) notamment sur les produits des services et les impôts et taxes. Les dépenses de fonctionnement progressent moins vite (+ 4,46%) que les recettes. Il est à noter une dépense nouvelle de 1,4 M€ de provisions de travaux pour la GEMAPI.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, sont en baisse 796,7 K€ (contre 876,5 K€).

La constance de la baisse des frais financiers conjuguée à l'amélioration de l'épargne de gestion se traduit par la hausse, de la **capacité d'épargne brute qui s'élève à 16,08 M€ (+ 88,85%)**.

Le remboursement du capital de la dette décroît en 2022 (- 255,9 K€) de sorte que **l'épargne nette s'établit à 11,54 M€** (contre 9,64 M€ en 2021 et 10,4 M€ en 2020).

Le niveau d'épargne, après avoir subi une baisse en 2021, se caractérise en 2022 par un niveau supérieur d'avant crise sanitaire.

Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation de projets sur l'agglomération et la préservation d'une situation financière saine.

Des investissements couverts à plus de 109 % par les ressources propres de l'Agglomération

Le cumul de l'épargne nette de Saint-Brieuc Armor Agglomération, s'élevant à 11,54 M€ et des recettes d'investissement hors emprunts, pour un montant de 4,43 M€, contribue au financement des 14,66 M€ d'investissements 2022 (hors remboursement du capital des emprunts).

Le total des dépenses d'investissement engagées par l'Agglomération sur son budget principal en 2022 pour 14,66 M€ est composé de deux enveloppes distinctes :

. les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par l'Agglomération. Elles s'établissent à 7,85 M€ en 2022.

. les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 6,81 M€. Cette enveloppe est essentiellement constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires, en augmentation de 6,10 %.

B – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le compte administratif 2022 du budget transport s'établit en mouvements budgétaires à 28 956 710,47 € de dépenses réelles et d'ordre et 45 256 854,52 € de recettes réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de 16 300 144,05 € dont :

- un excédent d'exploitation cumulé de 5 450 025,44 €
- un excédent d'investissement cumulé de 10 850 118,61 €

L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget transport avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe des Transports (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	22 231 014	24 103 150	27 069 003
<i>Dont Versement Mobilité</i>	16 851 870	18 560 353	20 523 630
Dépenses réelles d'exploitation	18 435 257	18 221 217	19 204 658
<i>Dont Baie Armor transports</i>	17 901 384	17 355 713	18 390 560
Epargne de gestion	3 795 757	5 881 934	7 864 345
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	1 408 442	1 743 581	1 855 498
Epargne nette	2 387 314	4 138 353	6 008 847
Dépenses d'investissement (hors dette)	4 811 231	4 438 071	4 109 782
<i>Dont dépenses pour compte de tiers</i>	1 592 184	2 566 107	1 143 057
Encours de la dette au 31 décembre 2022	23 997 906	28 527 726	26 957 548
<i>Capacité de désendettement (en années)</i>	6,3	4,9	3,4

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section d'exploitation :

Les **dépenses de fonctionnement hors emprunt progressent de +983,4 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 19,2 M€** et de +995,4 K€ pour atteindre 19,49 M€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 285 K€ (+11,9 K€ / CA 2021) et progresse en raison principalement d'un emprunt de 10 M€ réalisé fin 2020 et dont le remboursement a commencé courant 2021. Les charges de personnel s'élèvent à 637,9 K€ (+56,5 K€ / 2021) et font l'objet d'un remboursement au budget principal. Elles sont actualisées chaque année par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Le premier poste de dépenses concerne la **rémunération de la SPL Baie d'Armor Transports pour 16,67 M€ (+967 K€ / CA 2021) soit 85,6 % des dépenses d'exploitation**. Le contrat d'obligation de service public ayant pris fin au 31/12/2022, celui-ci a été renouvelé jusqu'au 31/12/2032 lors du conseil d'agglomération du 10 novembre 2022 (DB-254-2022). La rémunération de la SPL comprend une rémunération de base et des rémunérations complémentaires variables (Proxitub, mobitub, gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB, actualisation,...). L'évolution entre 2021 et 2022 résulte principalement de l'actualisation du contrat qui s'élève à 884,1 K€ (+582,2 K€ / CA 2021) ainsi que de l'avenant 24 (DB-127-2022) qui entraînent une hausse de 341 K€ pour 2022 pour les transports scolaires gérés jusqu'à l'été 2022 par des marchés auprès d'entreprises de transports et assurées à partir de septembre 2022 par la SPL.

Les autres dépenses significatives sont l'application de la **convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes BreizhGo et des frais de gestion de la ligne 7** pour un montant de

305,5 K€ (+1 K€ / CA 2021), le **transport exclusivement scolaire non géré par la SPL** en 2022 pour 460,4 K€ (-224,8 K€), la **compensation de pertes de recettes versée à la Région** dont le montant de la participation familiale des recettes perçues par l'agglomération pour des abonnés scolaires empruntant les lignes Breizhgo et circuits mixtes pour 305,2 K€ (-24,6 K€ / CA 2021 – DB-244-2019) ainsi que la réalisation en 2022 d'une **provision dans le cadre d'un contentieux** pour la passerelle pour 398 K€ (nouveau 2022). Concernant les dépenses liées au **PDU** (covoiturage, VAELS,...), elles s'élèvent à 106,1 K€ (+3,9 K€ / CA 2021) tandis que pour **TEO** (entretien du site propre dédié à TEO,...), elles s'élèvent à 97,9 K€ (-46,3 K€ / CA 2021). La baisse des dépenses TEO est essentiellement liée à un rappel de 61 K€ de 2019 sur l'exercice 2021 pour les dépenses d'entretien du site propre.

Les recettes d'exploitation progressent de +2,97 M€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 27,07 M€.

Le premier poste de recettes concerne le **Versement Mobilité et sa compensation pour 20,52 M€ (+1,96 M€ / CA 2021) soit 75,8 % des recettes d'exploitation.**

L'exercice 2022 a été une année de transition concernant les modalités de perception du VM. Jusqu'en 2021, le VM était reversé sur la base d'un système d'acomptes et de régularisations en fonction des montants encaissés par l'URSSAF. Depuis le début de l'année 2022, l'Agglomération perçoit les montants de VM dus et déclarés par les employeurs avec un décalage d'un mois. A titre d'exemple, les montants qui étaient dus par les redevables en janvier 2022 (mois d'exigibilité) ont été versés en février 2022.

Le produit perçu au compte administratif 2022 est impacté par ce nouveau dispositif dans la mesure où le risque de non recouvrement des sommes dues est désormais supporté par l'URSSAF qui, en contrepartie, applique un abattement de 0,5 % sur le total des contributions à reverser (taux appliqué pour les AOM situées en métropole en dehors de la région Île-de-France).

En raison de ces nouvelles modalités de versement, l'année 2022 ne comptabilise que 11 mois de VM auxquels s'ajoutent les régularisations (liées à l'ancien système de versement) des mois de novembre et de décembre 2021 (865 K€). Enfin, une autre recette significative (289 K€) est perçue en 2022 au titre de la valeur estimée recouvrable des créances au 31/12/2021.

Sur le plan comptable, aucun rattachement n'a été pratiqué en 2022 contrairement aux exercices précédents. Cela explique en grande partie la variation de près de 10 % constatée entre 2021 et 2022.

Cette évolution s'explique également par

- l'application du taux unique de VM (1.60%) à l'ensemble du territoire communautaire.
- la situation de l'emploi sur le territoire communautaire.
- l'inflation qui a induit des évolutions salariales (hausse de la valeur du point d'indice, par exemple, pour les employeurs publics).

Suite à la transition qui s'est déployée sur 2022, l'exercice 2023 correspondra à la première année intégrant un produit de VM versé en fonction des montants dus sur une année pleine.

Si l'on retire les effets exceptionnels (arrêts des rattachements, encaissements de montants relatifs aux années antérieures et changement de mode de versement) l'évolution des bases de VM est supérieure à 8 % en 2022.

S'agissant des compensations liées à la réduction du champ des employeurs assujettis au versement mobilité du fait du relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés, elles s'élèvent à 126,5K€ selon la répartition suivante.

Extrait JORF du 16/12/2022	
Compensation versée par la CCMISA [€] au titre de 2021	11 555,55 €
Compensation versée par l'ACOSS [€] au titre de 2021	114 976,22 €
COMPENSATION TOTALE versée à SBAA	126 531,77 €

Cette recette est désormais perçue au chapitre 75 du budget annexe.

Qu'il s'agisse du VM ou des compensations qui en découlent, l'amélioration du suivi et la progression en terme de transmission de données ont été permises par l'engagement des services de SBAA auprès de réseaux nationaux depuis plusieurs années. Ces efforts ont été concrétisés par la création d'une cellule dédiée constituée de plusieurs autorités organisatrices de la mobilité (Panel AOM), du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) et de l'URSSAF Caisse Nationale (ex ACOSS). L'Agglomération agit désormais en étroite collaboration avec des interlocuteurs clairement identifiés.

A titre d'exemple, depuis le 1^{er} janvier 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération reçoit chaque mois un « fichier de données détaillées » qui rassemble les montants déclarés par les redevables du VM. Cette transmission permet de mieux comprendre et analyser les fluctuations, d'améliorer les prévisions en termes de recettes et enfin de détecter les éventuelles anomalies déclaratives.

Les autres recettes significatives sont les **recettes voyageurs** qui s'élèvent à 3,66 M€ (+0,32 M€ / CA 2021) soit 13,52 % des recettes d'exploitation. Elles sont en forte augmentation sans encore retrouver le niveau de 2019 qui s'élevait à 3,82 M€ (-893 K€ entre 2019 et 2020) et bénéficient de la dernière délibération tarifaire (DB-144-2022) qui impacte la fin d'année 2022 avec +74 K€ de recettes. Par ailleurs, on a la **dotation générale de décentralisation versée par l'Etat et la Région** pour 909,5 K€ (stable / CA 2021) et la **participation de la Région aux transports** pour 1,21 M€ (+218,4 K€ / CA 2021). Ce montant se décompose en 789,1 K€ pour le transport scolaire, 60,6 K€ pour du transport de voyageurs avec la gestion de la ligne 7 et une nouveauté 2021 liée à l'avenant 22 soit 364 K€ pour le transports des élèves Ulis et Segpa. Cette compétence prise en septembre 2021 entraîne un effet en année pleine sur 2022 d'où la progression de la participation globale de la Région. Pour finir, la diminution d'un certain nombre de dépenses d'exploitation en raison de la crise sanitaire (carburant, prestations non réalisées,...) a conduit Baie d'Armor Transports à reverser 151 K€ à l'agglomération en 2022 au titre de l'année 2021. La seconde recette exceptionnelle concerne 175 K€ de remboursement de la taxe d'aménagement sur le parking en silo par la ville de Saint-Brieuc.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement diminuent de -328,3 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 4,11 M€ et de -228,3 K€ pour atteindre 5,68 M€ avec le remboursement du capital des emprunts. Celui-ci s'élève à **1,57 M€ (+100 K€ / CA 2021)** soit 27,6 % des dépenses d'investissement. Le remboursement du capital d'emprunt est en progression en raison principalement d'un emprunt de 10 M€ réalisé fin 2020 et dont le remboursement a commencé courant 2021. **Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,11 M€ (-033 M€ / CA 2021)** soit 72,4 % des dépenses d'investissement et comprennent en premier poste de dépenses **TEO pour 1,83 M€ (-0,85 M€ / CA 2021)** soit 44,5 % des dépenses d'équipement. Sur ce montant, 704,7 K€ (-1,32 M€ / CA 2021) sont des travaux pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc (boulevard Laennec, rue de la Corderie, soldes de TEO 2,...) donnant lieu à terme à un remboursement intégral par la ville de Saint-Brieuc et 1,12 M€ (+475 K€ / CA 2021) d'investissements pour le compte de l'agglomération dont 218 K€ d'investissement concernant TEO B et C et 542,6 K€ de versements de subventions d'équipement. Le second poste de dépenses concerne le **Réseau des Transports avec 1,16 M€ (+654,2 K€ / CA 2021)** soit 28,3 % des dépenses d'équipement dont 939,3 K€ pour l'achat de 3 bus hybrides. Il n'y a pas eu d'acquisition et de rénovation de bus en 2021. Le troisième poste de dépenses concerne le **PDU pour 684,9 K€ (+55,2 K€ / CA 2021)** soit 16,6 % des dépenses d'équipement dont 302,7 K€ de versements de subventions d'équipement (202,8 K€ pour le schéma directeur cyclable, 80 K€ d'aide à l'acquisition de VAE pour les particuliers,...), 84,4 K€ pour des abris à vélos, 81 K€ pour le marché VAELS (Vélo'Baie) et 83 K€ d'études (BHNS nord/sud,...). Le dernier poste de dépenses concerne le **PEM pour 430,9 K€ (-188 K€ / CA 2021)** soit 10,5 % des

dépenses d'équipement. Sur ce montant, 42,5 K€ sont des travaux pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc et donnant lieu à terme à un remboursement intégral par la ville de Saint-Brieuc, 385,5 K€ est un reversement à la ville de Saint-Brieuc de la subvention perçue par l'agglomération pour son compte de la part du Département au titre du contrat de territoire pour le parking en silo et 2,9 K€ (-84,6 K€ / CA 2021) d'investissements pour le compte de l'agglomération.

Les **recettes d'investissement diminuent de -6 M€** entre 2021 et 2022 pour atteindre **4,74 M€**. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements dont 4 M€ sur l'exercice 2020 et 6 M€ sur l'exercice 2021. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2022.

Le premier poste de recettes concerne **TEO pour 3,03 M€ (+1,41 M€ / CA 2021)** soit 63,9 % des recettes d'investissement dont 1,99 M€ de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du remboursement des travaux pour compte de tiers réalisés par l'agglomération et 1,04 M€ de la Région dans le cadre du FEDER. Le second poste de recette concerne le **PEM pour 1,1 M€ (-0,59 M€ / CA 2021)** soit 23,2 % des recettes d'investissement et comprend 616,2 K€ de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du remboursement des travaux pour compte de tiers réalisés par l'agglomération, 385,5 K€ de reversement d'une subvention du Département au titre du contrat de territoire perçus par l'agglomération pour le compte de la ville dans le cadre du parking en silo et 100 K€ de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Le troisième poste de recettes concerne le **Réseau des Transports pour le nouveau dépôt des Tub pour 329,7 K€ (-29,5 K€ / CA 2021)** dont 287 K€ du Département dans le cadre du contrat de territoire. Le quatrième poste de recettes concerne le **PDU pour 186,4 K€ (-70,1 K€ / CA 2021)** dont 118,5 K€ de subvention de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre de Hentig Glas. Le dernier poste de recettes concerne le **FCTVA pour 90,7 K€ (-816,9 K€ / CA 2021)**.

La situation financière du budget annexe des Transports sur la période 2020-2022 :

Malgré la crise sanitaire, l'**épargne nette progresse** de manière significative pour atteindre 6 M€ en 2022 du fait de recettes augmentant plus vite que les dépenses de fonctionnement et le remboursement des emprunts. La capacité de désendettement qui s'établit à 3,4 ans en 2022 reflète la bonne santé financière du budget annexe transports à la fin de l'année 2022.

Le **résultat global de clôture** est de 16,3 M€ au 31/12/2022. Il résulte d'un décalage entre les dépenses d'investissement réalisées sur les opérations PEM et TEO et la perception de subventions ainsi que le remboursement des travaux par la ville de Saint-Brieuc. Cet excédent sera affecté au financement des investissements prévus sur les années 2023 et suivantes.

Le **CA 2022 améliore la prospective du DOB 2023** avec une épargne nette supérieure de 1,7 M€ à la prévision 2022. Le facteur principal de cette amélioration est un Versement Mobilité perçu supérieur à la prévision de 1,5 M€.

Cependant, **comme indiqué dans le DOB 2023, la situation sera moins favorable dès 2023** avec un contexte inflationniste qui va fortement peser sur les dépenses d'exploitation, une faible dynamique des recettes voyageurs et la poursuite du programme d'investissement (3ième tranche de TEO et le PDU).

C – BUDGET ANNEXE EAU

Le compte administratif 2022 s'établit à 35 915 407,45 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 33 683 282,17 € HT de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat de clôture de -2 237 535 € dont :

- un excédent d'exploitation cumulé de 6 469 804,64 €
- un déficit d'investissement cumulé de 8 707 339,64 €

L'annexe 5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget EAU avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs, **le compte administratif du budget EAU s'établit à 32 186 319,11 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 20 238753,78 €.**

Budget annexe Eau (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	17 422 961	20 357 925	18 826 477
Dépenses réelles d'exploitation	9 004 083	9 635 404	9 551 896
Epargne de gestion	8 418 878	10 722 521	9 274 582
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	2 860 923	2 759 030	2 763 499
Epargne nette	5 557 956	7 963 490	6 511 082
Dépenses d'investissement (hors dette)	7 449 315	13 204 118	19 870 924
Encours de la dette au 31 décembre 2022	29 297 909	27 095 289	24 854 781
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	3	3	3

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 18,83 M€ (-1,52 M€/ CA 2021) et se composent de :

- **18,03 M€ de produits des services** (-1,5 M€ / CA 2021) dont principalement:
 - 13,4 M€ de ventes d'eau aux abonnés (-0,9 M€ / CA 2021). La convergence tarifaire a été validée par délibération du 20 décembre 2018 suite à l'harmonisation de la compétence. Elle s'applique dès 2019 pour la mise en place d'une tarification unifiée à horizon 2023. La baisse constatée n'est pas liée à une baisse de la consommation, mais un réajustement dans la facturation et sa constatation comptable, c'est à dire que l'année 2021 était à un niveau anormalement élevée (décalage de facturation des surtaxes de 2020 à 2021)
 - 2,6 M€ sont des ventes d'eau en gros. -0,29 M€ /rapport à 2021 (hors redevance prélèvement).

- 1,64 M€ (0,08 M€ / CA 2021) correspondent aux redevances perçues sur les consommations d'eau qui sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau pour la redevance pollution d'origine domestique et au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour le financement de la qualité et de l'interconnexion. Il existe toutefois un décalage dans le temps entre les dates réelles de perception et de reversement aux organismes.
 - 359 K€ correspondent aux produits des travaux de branchements au réseau (-209 K€ / CA 2021).
- **206 K€ de subventions d'exploitation** (+61 K€ / CA 2021)

Les dépenses d'exploitation hors frais financiers s'élèvent à 9,55 M€ (-0,11 M€ / CA 2021) et se composent de :

- **4,62 M€ de charges à caractère général** (-450 K€ / CA 2021) dont 2,5 M€ de fournitures , 0,98 M€ de charges et services extérieurs, 1,14 M€ de redevances versées au Syndicat départemental d'alimentation en eau et à l'Agence de l'eau.

A ce titre, les achats d'eau diminuent pour atteindre 0,769 M€ (-311 K€ / CA 2021), les produits de traitements atteignent 546 K€ (-120 K€ / CA 2021). Les achats d'eau sont en baisse de 29 % en comparaison au CA 2021, s'expliquant par une baisse du volume d'achat auprès du sdaep, hors barrage du gouet, liée à la fin de l'approvisionnement de la commune de Plérin. On constate également un décalage de facturation auprès de Leff armor Communauté, qui avait impacté l'exercice 2021, correspondant à un an et demi d'achat ; ce décalage n'existe plus sur 2022, expliquant une baisse dans le montant mandaté.

On constate également une baisse sur les dépenses énergétiques, liée à un décalage dans la facturation, du fait du nouveau contrat conclu en 2022, et qui sera constaté en partie sur 2023.

- **3,54 M€ de charges de personnel** (+0,39 M€/ CA 2021). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Nous pouvons expliquer cette évolution par les faits suivants :

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- . L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : 15 K€
 - . Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 pour 29 K€
 - . L'impact de la réforme de la catégorie C pour 25 K€
 - . Le versement de la prime annuelle aux agents arrivés après 2017 pour 5 K€
 - . L'impact 2022 des créations de poste de 2021 pour 188 K€.
 - . L'impact 2022 des recrutements sur postes vacants pour 15 K€
 - . les agents sur postes non permanents pour - 20K€
- . les créations de poste 2022 : 17 K€

- **1,2 M€** pour le reversement de la **redevance pollution** perçue auprès des abonnés à l'agence de l'eau (+0,1 M€ / CA 2021).

- **83 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** dont le chèque eau dans le cadre de la tarification sociale de l'eau pour 17 K€ et les créances admises en non valeur ou éteintes qui progressent de 9 K€ pour atteindre 66 K€.
- **523 K€** au titre des **charges financières** (-33 K€ / CA 2021). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés.
- **62 K€** de **charges exceptionnelles** (-149 K€ / CA 2021) qui correspondent principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 61K€ (-114 K€/CA 2021) .

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 412 K€ (+ 889K€ / CA 2021)** et se composent de :

- **1 377 K€** de **subventions d'investissement** , 1 316 K€ de subventions de l'agence de l'eau et DSIL (subventions Nouvelle usine eau) , 61 K€ de fonds de concours des communes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **22,1 M€ (+ 6,7 M€ CA 2021)** et se composent de :

- **2,24 M€** de remboursement du **capital de la dette** (+38 K€ / CA 2021)
- **19,9 M€** de **dépenses d'équipement** qui sont en hausse (+6,8 M€/CA 2021) :
 - **7,2 M€** se répartissent sur les « priorités de services » (3,9M€) et les « projets d'aménagement » (3,3M€).
 - **11,8 M€** dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable. Ce projet explique à lui seul une évolution de + 6,7 M€ des dépenses d'équipements par rapport à 2021.
 - **417 K€** d'acquisition de matériels (+4 K€ / CA 2021) dont 329 K€ de matériels industriels.
 - **465 K€** de travaux en régie

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2 020	2 021	2 022
Dépenses d'équipement	7 411 414	13 204 118	19 860 341
Opérations financières	37 901	0	10 583
Total dépenses d'investissement	7 449 315	13 204 118	19 870 924

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	5 557 956	7 963 490	6 511 082
Subventions	399 680	327 296	1 377 107
Ressources propres d'investissement	182 406	188 563	35 169
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	0	0	0
sous total recette de l'exercice	6 140 042	8 479 349	7 923 359
Besoin fonds de roulement de l'exercice	1 309 273	4 724 769	11 947 565
Résultat globale de clôture	14 434 799	9 710 030	-2 237 535

- **La situation financière du budget annexe Assainissement sur la période 2020-2022 :**
l'épargne nette atteint 5,7 M€ en 2022 , niveau identique à 2020. La capacité de désendettement qui s'établit à 4ans en 2022 reflète la bonne santé financière du budget annexe Assainissement à la fin de l'année 2022.
Le **résultat global de clôture** est de -6,08 M€ au 31/12/2022 . ce déficit résulte du fait que l'on n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022, pour financer les projets d'investissement.

D –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 39 412 237,62 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 33 327 035,37€ HT de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat de clôture de -6 085202,25 €, dont

- un excédent d'exploitation cumulé de **6 852 061,39 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **- 12 937 263,64 €**

L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 24 360 832,56 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 19 278 659,27 €.**

Budget annexe Assainissement (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	16 161 295	17 752 145	16 537 073
Dépenses réelles d'exploitation	5 795 450	6 708 535	5 669 341
Epargne de gestion	10 365 845	11 043 610	10 867 732
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	5 317 895	5 210 898	5 331 878
Epargne nette	5 047 950	5 832 712	5 535 853
Dépenses d'investissement (hors dette)	15 446 757	15 735 654	13 359 613
Encours de la dette au 31 décembre 2022	49 088 062	45 527 618	44 606 588
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	5	4	4

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 16,54 M€ (-1,21 M€ / CA 2021) :

L'évolution entre 2021 et 2022 s'explique principalement par une régularisation de tva opérée en 2021 (Montant: 1,21 M €). Retraitée de cette opération, les recettes restent stables.

- **15,97 M€** constituent les **Produits des services** (+ 0,12 M€ / CA 2021) dont :
 - 13,5 M€ (-0,2 M€ / CA 2021) constituent le produit de la redevance assainissement collectif perçu auprès des abonnés (particuliers et professionnels). La baisse constatée n'est pas liée à une baisse de la consommation, mais un réajustement dans la facturation et sa constatation comptable.

La convergence tarifaire a été validée par délibération du 20 décembre 2018 suite à l'harmonisation de la compétence. Elle s'applique dès 2019 pour la mise en place d'une tarification unifiée en 2023.

- 556 K€ (+21 K€ / CA 2021) constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
- 1 136 K€ (+341 K€/ CA 2021) de prestations diverses (dépotage,...).
- 564 K€ (+ 88 K€/CA 2021) concernent la participation du budget principal pour couvrir les charges d'exploitation liées aux eaux pluviales. Cette augmentation correspond à la mise à jour du reversement du budget principal vers le budget annexe assainissement.
- 665 K€ (-60 K€ / CA 2021) correspondent au produit des travaux de branchements par rapport à de nouveaux abonnés.
- **69 K€** constituent les **Produits divers de gestion courante** (- 96 K€ / CA 2021) dont la participation annuelle des industriels du SIVOM , la facturation énergie du réseau de chaleur. Cette baisse s'explique par le fait que sur 2021, nous avons constaté des recettes exceptionnelles suite à l'incendie de la step du légué.
- **5 K€** de **recettes exceptionnelles** (-1 218 K€ / CA 2021) de pénalités et d'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 5,67 M€ (-1,13 M€ / CA 2021).

Les dépenses d'exploitation comprennent :

- **1,8 M€** de **charges à caractère général** (+0,3 M€ / CA 2021) dont 434 K€ fournitures, énergie, produits de traitement (-403 K€ / CA 2021), 1,40 M€ (+0,24 M€ / CA 2020) de charges et services extérieurs,

On constate comme sur le budget eau une baisse sur les dépenses énergétiques, liée à un décalage dans la facturation, du fait du nouveau contrat conclu en 2022.

- **3,2 M€** de **charges de personnel** (+0,37 M€/ CA 2021). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Nous pouvons expliquer cette évolution par les faits suivants :

- . L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : 15 K€
- . Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 pour 24 K€

- . L'impact de la réforme de la catégorie C pour 22 K€
- . Le versement de la prime annuelle aux agents arrivés après 2017 pour 0,8 K€
- . L'impact 2022 des créations de poste de 2021 pour 21 K€.
- . L'impact 2022 des recrutements sur postes vacants pour 179 K€
- . les agents sur postes non permanents pour - 19 K€
- . les créations de poste 2022 : 33 K€

- **516 K€** pour **redevance pour la modernisation des réseaux** perçue auprès des abonnés à l'Agence de l'Eau (-42 K€ / CA 2021).
- **63 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** (+10 K€ / CA 2021). Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
- **0,98 M€** au titre des **charges financières** (-0,09 M€ / CA 2021). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés.
- **62 K€** de **charges exceptionnelles** (-1,64 M€ / CA 2021)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,7 M€ (-4,9 M€ / CA 2021) et se composent de :

- **2,47 M€** de **subventions d'investissement** (-0,85 M€ / CA 2021)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17,7 M€ (-2,2 M € / CA 2021) et se composent de :

- **4,35 M€** de remboursement du **capital de la dette** (- 0,21 M€ / CA 2021)
- **13,3 M€** (-2,4 M€ / CA 2021) **dépenses d'équipement dont :**
 - **13,93 M€** consacrés aux « priorités de services » (9,61 M€, -1,69 M€/CA 2021), et aux « projets d'aménagement » (2,9 M€, soit - 0,8 M€/CA 2021).
 - **289 K€** d'acquisition de matériels (+ 2 K€/CA 2021).
 - **465 K€** de travaux en régie valorisés en investissement
 - **2 K€** de travaux sur le Centre technique de l'Eau et bâtiments exploitation...

E - SPANC

Le compte administratif 2022 du budget SPANC s'établit à **344 541,54 € TTC** de dépenses réelles et d'ordre, et **183 199,90 € TTC** de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat de clôture de **-161 341,64 €** dont :

- un déficit d'exploitation cumulé de **-192 061,48 €**
- un excédent d'investissement cumulé de **30 719,84 €**

L'annexe 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget SPANC s'établit à 199 009, € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 152 480,06 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe TTC. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création. L'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

Budget annexe SPANC (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	131 740	215 625	152 480
Dépenses réelles d'exploitation	177 088	226 504	199 010
Epargne de gestion	-45 348	-10 879	-46 530
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	0	0	0
Epargne nette	-45 348	-10 879	-46 530
Dépenses d'investissement (hors dette)	0	0	0

L'épargne de gestion est négative sur l'exercice 2022 comme par ailleurs sur les deux derniers exercices, car les recettes ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'exploitation du service.

Les recettes réelles d'exploitation diminuent de 29,28 % entre le CA 2021 et le CA 2022 et atteignent 152 K€ :

- **152 K€** (-61 K€ / CA 2021) sont les **recettes des contrôles** réalisés sur les installations individuelles. Les recettes diminuent par rapport à 2021, et n'atteignent pas un niveau permettant d'assurer l'équilibre du service.

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 12,19 % entre le CA 2021 et le CA 2022 pour atteindre 199 K€. Les principales dépenses sont :

- **27 K€** (-58K€ / CA 2021) correspondent aux **charges à caractère général**. Ses principales composantes sont les suivantes :

- **10,4 K€** (-61,7 K€ / CA 2021) soit 5 % des dépenses réelles d'exploitation sont les prestations de contrôles en complément de celles réalisées en régie. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel. Du fait de la sécheresse ayant frappé le département, les contrôles ont du être interrompus, ce qui explique en partie cette baisse de dépense en comparaison à l'exercice 2021
- **16,6 K€** (+4,5 K€ / CA 2021) concernent les autres charges à caractère général dont les frais liés aux contrôles en régie. On peut noter :
 - ✓ Informatique et téléphonie 5,5 K€
 - ✓ Assurances et contentieux 9,3K€
 - ✓ Carburants et entretien des véhicules 1,4K€
 - ✓ Fournitures 0,4 K€
- **170 K€** (+29,6 K€ / CA 2021) soit 85 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...) ainsi que des charges à caractère générales telles que les formations. Cette hausse est relative, car en 2021, 1 ETP n'a pas été constaté de façon habituelle sur le SPANC mais sur le budget assainissement (mobilité interne (AO) ; agent en arrêt longue maladie)

Le compte administratif 2022 n'enregistre aucune dépense et recette réelle d'investissement.

- **La situation financière du budget annexe SPANC sur la période 2020-2022 :**
l'**épargne nette atteint** -46 K€ en 2022 , niveau proche de 2020. On constate que sur la période 2020-2022, nous n'arrivons pas à dégager une épargne de gestion positive. Les recettes ne sont pas suffisantes pour faire face aux dépenses d'exploitation.
Le **résultat global de clôture** est de -161 K€ au 31/12/2022, Il est lié au déficit d'exploitation qui perdure depuis la création de ce budget annexe SPANC.
Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude afin de garantir un retour à l'équilibre du budget annexe.

F – BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la collecte et valorisation des Déchets s'établit à 29 293 981,09 € de dépenses réelles et d'ordre, et 30 924 980,55 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un **Excédent global de clôture de 1 630 999,46 €** décomposé comme suit:

- un excédent d'exploitation cumulé de **2 407 867,51€** contre **84 030,49 €** en 2021
- un déficit d'investissement cumulé de **776 868,05 €** contre un excédent de **1 850 849,86 €** en 2021.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2022 s'établit de la façon suivante :

Budget annexe Collect et Val Déchets (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	20 954 772	22 388 411	27 034 427
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	830 000	450 000	900 000
<i>Dont TEOM</i>	14 703 598	15 417 058	17 581 140
<i>Dont REOM</i>	1 669 514	1 763 129	1 839 010
<i>Dont Redevance Spéciale</i>	615 382	685 493	688 237
Dépenses réelles d'exploitation	19 562 857	21 025 733	23 473 118
<i>Dont le traitement des déchets (Kerval)</i>	9 647 353	10 656 350	11 317 684
<i>Dont Frais de personnels</i>	7 773 600	7 997 133	9 472 421
Epargne de gestion	1 391 915	1 362 679	3 561 309
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	540 397	464 126	400 789
Epargne nette	851 518	898 552	3 160 520
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 383 349	1 879 470	4 105 301
<i>Dont Enquête TEOM</i>	0	0	1 387 556
<i>Dont Matériels Véhicules</i>	404 532	1 038 632	515 056
<i>Dont Matériels conteneurs</i>	325 230	400 550	1 530 863
Encours de la dette au 31 décembre 2022	4 415 939	3 919 142	3 481 129
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	3	3	1

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

27 034 427 €

l'évolution des recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont de **27 M€** en progression de 20,8 % / à 2021 (+4,6 M€).

Elles comprennent les **recettes d'exploitation** pour **4,7 M€** en hausse de 42,4 % / à 2021 (+1,4 M€) et composées essentiellement des produits de la redevance OM **1,8 M€** (+76 K€/2021), de la redevance spéciale pour **688 K€** (+3 K€/2021), de la vente matière pour **1,9 M€** (+1,2 M€/2021), des facturation de dépôts en déchetteries pour **201,5 K€** (+139,6 K€ / 2021) et diverses autres recettes pour **61,1 K€** (+ 4,1 K€/2021)

A cela s'ajoutent **les recettes liées à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** pour les Zones Centre et Nord. En 2022 le produit de TEOM est de 17,6 M€ contre 15,4 M€ en 2021 soit +2,2 M€ avec un taux qui est passé de 10,40 % à 11,44 %, évolution liée à l'augmentation du taux et à l'actualisation des bases.

Autre poste important de recettes, **les subventions et soutiens** représentent 2 M€ en baisse de 0,8 M€ / 2021. Il s'agit des soutiens CITEO. Cependant certains montants 2022 n'ont pu être rattachés et seront perçus sur 2023 par manque de notification de versement.

Les produits de location sont équivalents à 2021 d'un montant de **46 K€** et le versement de la subvention du budget principal qui passe de 450 K€ à **900 K€** en 2022. Initialement prévue à 830 K€ au BP 2021, un surplus de recettes soutiens CITEO avait permis de baisser la subvention finale.

Avec la mise en place de TEOMi, cette subvention doit disparaître en 2025.

Des recettes exceptionnelles sont supérieures à 2021 de 69,4 K€ pour atteindre **105,1 K€** et concernent des régularisations de rattachement 2021.

Enfin la valorisation des dépenses d'enquête TEOMi de **1,4 M€** pour neutraliser ce coût en fonctionnement et le transférer en investissement pour permettre son amortissement au même titre que les investissements TEOMi

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

23 505 838 €

l'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **23,5 M€** en progression de **11,7 % (+2,5 M€)** / à 2021.

Elles comprennent **les charges générales d'exploitation** pour **2,6 M€** en hausse de 0,4 M€ / 2021 soit +15% avec notamment une augmentation des carburants de 211 K€ / 2021, et des autres fournitures et entretien des véhicules pour 77 K€ / 2021.

A noter que les frais concernant la mise en place de la TEOMi représentent en 2022 291 K€ et ont fait l'objet d'un transfert en section d'investissement.

Les frais de personnel pour **9,5 M€** (+1,5 M€ / 2021) dont 1,1 M€ concernent les dépenses relatives à la TEOMi et, également, qui ont fait l'objet d'un transfert en Investissement.

Plus précisément, l'évolution du personnel s'explique par

→ Recours personnels enquête TEOMi :	1,1 M€
→ Agent sur postes non permanents :	- 313 K€
→ Evolution des effectifs :	+ 274 K€
→ Mesures augmentations salaires (Indices et primes) :	+367 K€
→ GVT 2022 :	+ 28 K€

Le premier poste de dépenses principales qui est **le traitement des déchets** et qui atteint 11,3 M€ soit + 0,7 M€ / 2021. Il correspond à la cotisation KERVAl établie par rapport au tonnage de déchets apportés.

En 2022, 105 456 t de déchets ont été traitées contre 110 447 t en 2021. Cette diminution est due à l'optimisation des tournées de collecte OM puisque le tonnage est passé de 31 479 t à 29 541 t soit 6,6 % de diminution.

les **charges exceptionnelles** passent de 116,1 K€ à 105,2 K€. Elles concernent essentiellement un reliquat de factures Smitom à Kerval à hauteur de 85,5 K€.

Et enfin **une dotation aux provisions pour risques de 15,1 K€** a été mise en place pour des créances supérieures à 2 ans notamment par rapport à la zone Redevance OM puisque des impayés perdurent pour cette partie de facturation et représentent 100,4 K€

DEPENSE REELLES D'INVESTISSEMENT
4 473 369 €

l'évolution des Investissements 2022

Les **dépenses réelles d'investissement** se chiffrent à **4,47 M€** en augmentation de **2,16 M€** / à 2021 et comprennent **2,45 M€** pour l'acquisition et l'installation de matériels (+ 2,27 M€/2021) dont 1,5 M€ en bacs/conteneurs notamment du fait de la mise en place de la TEOMi, 515 K€ de véhicules, 59,7 K€ de matériels informatiques, 16,1 K€ de mobiliers et 72,6 K€ de matériels divers. Egalement 215,1 K€ d'installations techniques sur les déchèteries et 75,9 K€ sur les sites du CTLD et Lantic. S'ajoute à cela la part d'enquête TEOMi 2022 transférée pour **1,39 K€**, les fonds de concours aux communes pour les points enterrés pour **84,7 K€**, les travaux sur les sites de collecte et déchèteries pour **80,5 K€**, et pour finir les travaux pour le compte des communes de la Zone Nord pour l'aménagement des points d'apport volontaire enterrés à hauteur de **102 K€**.

A noter que la part des investissements pour la mise en place de la TEOMi est de 2,28 M€ hors frais d'enquête.

A ces investissements, il faut ajouter le remboursement du capital de la dette pour **368 K€** en diminution de 70 K€ par rapport à 2021.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
640 899 €

Ces investissements ont été financés à hauteur de **640,9 K€** en diminution de 2,04 M€/2021 avec les dotations de FCTVA pour 358,6 K€, 30,5 K€ de subventions et 184,9 K€ de refacturation de travaux pour le compte des communes de la Zone Nord.

Il est à noter qu'en 2021 il y a eu un emprunt de **2 M€** alors qu'en 2022 il n'y a pas eu d'emprunt contracté.

Cependant des restes à réaliser d'un montant de **4,5 M€** en dépenses et **0,21 M€** en recettes sont à prendre en considération pour bien appréhender la situation financière finale du budget Déchets.

En conclusion, 2022 montre une très nette amélioration de l'épargne nette pour le budget Déchets du fait de recettes en augmentation notamment la fiscalité, les soutiens et vente de matières et qui ont évolués plus vite que les dépenses.

Le contexte international et l'inflation pèsent sur certaines dépenses notamment les carburants et les charges de personnels mais ils ont, par ailleurs, un impact positif sur les recettes de ventes de matériaux et la dynamique des bases.

Cette année 2022 est marquée par le démarrage de l'enquête pour la mise en place de la tarification incitative qui sera effective sur l'exercice 2027.

Concernant la dette, le délai de désendettement du budget annexe déchet à la fin de l'exercice 2022 est de 1 année alors qu'il était de 2,9 en 2021.

Le résultat de clôture est en diminution par rapport à 2021 puisqu'il passe de 1,93 M€ à 1,63 M€ mais en précisant qu'en 2022, il n'y a pas eu recours à l'emprunt.

G – BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le compte administratif 2022 du budget Gestion Immobilière représente 10 582 917,48 € de dépenses réelles et d'ordre et 7 297 449,15 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de -3 285 468,33 € dont :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 40 758,48 €
- un déficit d'investissement cumulé de 3 326 226,81 €

L'annexe 8 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Gestion Immobilière avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe Gestion Immobilière (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	1 296 678	1 133 745	1 516 380
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	<i>454 900</i>	<i>191 000</i>	<i>618 000</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	608 569	874 967	970 375
Epargne de gestion	688 109	258 778	546 006
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	336 567	334 521	322 939
Epargne nette	351 541	-75 743	223 067
Dépenses d'investissement (hors dette)	645 397	875 347	2 216 816

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section de fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement hors intérêts d'emprunt progressent de +95,4 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 970,4 K€** et de +82,3 K€ pour atteindre 985,5 K€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 15,2 K€ (-13,1 K€ / CA 2021), il est en diminution en raison de la fin d'un emprunt en 2021. Les charges de personnel s'élèvent à 136,5 K€ (-23,5 K€ / CA 2021) et font l'objet d'un remboursement au budget principal. Elles sont actualisées chaque année par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Le premier poste de dépenses concerne **la gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez, le site de Chaffoteaux et Maury et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le montant s'élève à **381 K€ (-24,4 K€ / CA 2021)** soit 38,6 % des dépenses de fonctionnement et comprend la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 217,8 K€ (+7,8 K€ / CA 2021) et les taxes foncières pour 76,9 K€ (+0,8 K€ / CA 2021). La hausse de certaines dépenses (assurances +23 K€,...) est contenue par des baisses dont principalement le site de Chaffoteaux et Maury qui s'élève à 23,9 K€ (-21,3 K€ / CA 2021) qui a été vendu courant 2022 et le paiement en 2021 de 30,7 K€ de taxes d'aménagement et de redevances de fouilles archéologiques pour l'atelier relais de Ploeuc-L'hermitage et les projets du quai armez (afpa,...). Le second poste de dépenses concerne **la gestion de la Technopôle pour 258,6 K€ (+24,5 K€ / CA 2021)** soit 26,2 % des dépenses de fonctionnement dont la progression est liée aux fluides pour 93,7 K€ (+16,1 K€ / CA 2021) et les dépenses d'entretien et maintenance pour 62,1 K€ (+8,7 K€ / CA 2021). Le dernier poste de dépenses concerne les **projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental pour 194,3 K€ (+129,1 K€ / CA 2021)** soit 19,8 % des dépenses de fonctionnement. Un des projets phares de ce budget est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les

acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive en 2024 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf).

Les recettes de fonctionnement progressent de +382,6 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 1,52 M€. Sans la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 618 K€ (+427 K€ / CA 2021), elles seraient de 898,4 K€ (-44,4 K€ / CA 2021). La subvention d'équilibre du budget principal représente 40,7 % des recettes de fonctionnement.

Le premier poste de recettes concerne **la gestion de bâtiments à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et les ateliers relais. Les loyers s'élèvent à **489,7 K€ (-68,5 K€ / CA 2021)** soit 32,3% des recettes de fonctionnement dont 487,6 K€ (-62,7 K€ / CA 2021) de loyers qui comprennent le reversement des loyers gérés par la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 277,7 K€ (+18,5 K€ / CA 2021). L'évolution résulte principalement de la fin des loyers d'Ekko Pincemin suite à la vente du site Chaffoteaux et Maury mi-2022. Le second poste de recettes concerne **la gestion de la Technopôle** dont les loyers s'élèvent à **300,6 K€ (-32 K€ / CA 2021)** soit 19,8 % des recettes de fonctionnement. La diminution est liée au départ d'un locataire (Nutraveris). Le dernier poste de recettes significatif concerne les **projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental** pour **108,1 K€ (+58,1 K€ / CA 2021)**. Sur ce montant, il y a 50 K€ de l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des territoires (150 K€ sur 3 ans de 2020 à 2022), 20 K€ de parrainage de Suez et d'Enedis et 38,1 K€ de loyers d'antenne relais. En 2023, l'agglomération percevra ses premiers loyers liés au fonctionnement du Totem expérimental.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement progressent de +1,34 M€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 2,22 M€ et de +1,34 M€ pour atteindre 2,52 M€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 307,8 K€ (+1,5 K€ / CA 2021).

Les **dépenses d'équipement s'élèvent à 2,19 M€ (+1,32 M€ / CA 2021)** soit 87 % des dépenses d'investissement et comprennent en premier poste de dépenses les **projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental pour 1,98 M€ (+1,73 M€ / CA 2021)** soit 90,5 % des dépenses d'équipement. Sur ce montant 1,7 M€ concernent les travaux pour l'Hôtel d'Entreprises (ex-caf) et 211,2 K€ concernent le Totem Expérimental. Le second poste d'investissement est le **Quai Armez avec 86,3 K€ (-288,7 K€ / CA 2021)** dont l'objectif est de requalifier un site au légué dans l'optique de louer ou de vendre des locaux réhabilités aux entreprises qui sont à dominante nautique. Le troisième poste d'investissement concerne les **bâtiments Cap1 et Cap2 avec 52,7 K€ (-32,9 K€ / CA 2021)** pour des travaux de rénovation des bureaux, d'accès PMR,... Le dernier poste d'investissement significatif concerne **la Technopôle avec 42,3 K€ (+23,3 K€ / CA 2021)** pour des travaux de bardage, des installations informatiques,...

Les recettes d'investissement progressent de +2,08 M€ entre 2021 et 2022 pour atteindre **2,66 M€**.

Le premier poste de recettes concerne **les ventes pour 2,17 M€ (+2,01 M€ / CA 2021)** soit 81,4 % des recettes d'investissement. Il s'agit en 2022 de la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury à la SCI du Bon Port. Le second poste de recettes concerne des **subventions pour les projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental pour 442,4 K€ (nouveau 2022)** soit 16,6 % des recettes d'investissement. Sur ce montant 390 K€ (240 K€ de l'État et 150 K€ de la Région) concernent les travaux pour l'Hôtel d'Entreprises (ex-caf) et 52,4 K€ (État) concernent le Totem Expérimental. Le troisième poste de recettes concerne des **remboursements d'avance pour 28,6 K€ (-399,2 K€ / CA 2022)** pour divers investissements (Atelier relais de Ploeu-L'Hermitage, Quai Armez,...). Le dernier poste de recettes significatif concerne des **subventions**

dans le cadre du pôle économique des brasseries de Quintin pour 20,7 K€ (nouveau 2022) par rapport aux études réalisées en 2021.

La situation financière du budget annexe GIE sur la période 2020-2022 :

La situation financière du budget annexe GIE dépend de la subvention d'équilibre du budget principal. En effet, le niveau élevé d'investissement sur ce budget impacte les dépenses de fonctionnement par la hausse du montant des amortissements et par le coût de fonctionnement qui découle de ces investissements (Totem expérimental,...). Les dépenses de fonctionnement de ces investissements ne sont pas compensées par les recettes générées.

La **subvention d'équilibre** versée par le budget principal en 2022 est de 618 K€ et la subvention d'équilibre prévisionnelle pour 2023 est de 899 K€.

Le **résultat global de clôture** est de -3,29 M€ au 31/12/2022. Une subvention d'équipement sera versée par le budget principal afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement résultant des projets réalisés ces dernières années sans emprunt affecté au budget annexe GIE.

H – BUDGET ANNEXE DES ZAE

Le compte administratif 2022 du budget ZAE représente 25 477 358,47 € de dépenses réelles et d'ordre, et 19 700 164,91 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de -5 777 194 € dont :

- une section de fonctionnement à l'équilibre
- un déficit d'investissement cumulé de -5 777 194 €

L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget ZAE avant retraitement.

L'analyse porte sur le budget retraité, les acquisitions, aménagements et cessions de terrains qui sont comptabilisés en fonctionnement dans un budget de stock sont considérés comme des dépenses et recettes d'investissement.

Après retraitement des opérations d'ordre, neutralisation des résultats antérieurs, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le compte administratif du budget ZAE s'établit à :

Budget annexe ZAE (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	0	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement	23 546	0	5
Epargne de gestion	-23 546	0	-5
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	211 312	210 576	211 447
Epargne nette	-234 858	-210 576	-211 452
Dépenses d'investissement (hors dette)	517 523	782 828	622 634
<i>Dont achats de terrains</i>	3 365	0	55 750
<i>Dont aménagements de zones</i>	448 272	703 050	457 488

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section d'exploitation :

Les **dépenses de fonctionnement hors intérêt d'emprunt s'élèvent à 5€ au CA 2022**. Avec les intérêts d'emprunt, elles diminuent de -3,3 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 26,7 K€.

Il n'y a **pas de recettes de fonctionnement**.

Section d'investissement :

Les **dépenses d'investissement diminuent de -160,2 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 622,6 K€** et de -155,9 K€ pour atteindre 807,3 K€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 184,7 K€ (+4,2 K€ / CA 2021).

Les **dépenses d'équipement s'élèvent à 622,3 K€ (-160,2 K€ / CA 2021)** soit 77,1% des dépenses d'investissement dont principalement :

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	Type de dépenses	Budget 2022	Dépenses 2022	Dépenses 2021	Différences 2022 / 2021
KERIBET PORDIC	Travaux d'aménagement	0 €	1 575 €	0 €	1 575 €
KERIBET – PORDIC		0 €	1 575 €	0 €	1 575 €
LE CHALLONGE – PLEDTRAN	Travaux d'aménagement	10 000 €	35 123 €	164 342 €	-129 218 €
LE CHALLONGE – PLEDTRAN		10 000 €	35 123 €	164 342 €	-129 218 €
LES HAUTIERES II – TREMUSON	Travaux d'aménagement	0 €	0 €	2 585 €	-2 585 €
LES HAUTIERES II – TREMUSON		0 €	0 €	2 585 €	-2 585 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	Travaux d'aménagement	115 000 €	64 959 €	0 €	64 959 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux		115 000 €	64 959 €	0 €	64 959 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic	Travaux d'aménagement	175 000 €	0 €	0 €	0 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic		175 000 €	0 €	0 €	0 €
LE PERRAY - Trégueux	Achat de terrains	41 400 €	0 €	0 €	0 €
	Travaux d'aménagement	57 190 €	44 094 €	44 362 €	-268 €
LE PERRAY - Trégueux		98 590 €	44 094 €	44 362 €	-268 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS	Achat de terrains	190 000 €	55 750 €	0 €	55 750 €
	Travaux d'aménagement	1 015 988 €	308 987 €	218 972 €	90 015 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS		1 205 988 €	364 737 €	218 972 €	145 765 €
LA COLIGNERE – TREMUSON	Travaux d'aménagement	196 000 €	2 750 €	26 790 €	-24 040 €
LA COLIGNERE – TREMUSON		196 000 €	2 750 €	26 790 €	-24 040 €
GRAND PLESSIS - Plaintel	Achat de terrains	1 000 €	0 €	0 €	0 €
GRAND PLESSIS - Plaintel		1 000 €	0 €	0 €	0 €
ESPACE DU LIE - Ploec L'Hermitage	Travaux d'aménagement	0 €	0 €	26 151 €	-26 151 €
ESPACE DU LIE - Ploec L'Hermitage		0 €	0 €	26 151 €	-26 151 €
BEAUCEMAINE 1 - Ploufragan	Travaux d'aménagement	0 €	0 €	753 €	-753 €
BEAUCEMAINE 1 - Ploufragan		0 €	0 €	753 €	-753 €
ZOPOLE - Ploufragan	Achat de terrains	73 000 €	0 €	0 €	0 €
	Travaux d'aménagement	0 €	0 €	219 096 €	-219 096 €
ZOPOLE - Ploufragan		73 000 €	0 €	219 096 €	-219 096 €
LE BRAS D'ARGENT - St-Brandan	Achat de terrains	375 000 €	0 €	0 €	0 €
LE BRAS D'ARGENT - St-Brandan		375 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL Achats / Aménagement de terrains		2 249 578 €	513 238 €	703 050 €	-189 812 €

Les recettes d'investissement progressent de +1,74 M€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 3,37 M€ dont principalement les ventes de terrain:

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	Budget 2022	Ventes 2022	Ventes 2021	Evolution 2022 / 2021
EXTENSION NORD DES CHATELETS	281 010 €	614 130 €	512 460 €	101 670 €
CROIX DENIS /BOISILLON – Trégueux	758 860 €	521 580 €	0 €	521 580 €
LES HAUTIERES III – TREMUSON	360 960 €	360 960 €	207 680 €	153 280 €
ESPACE DU LIE - Ploec L'Hermitage	0 €	0 €	18 426 €	-18 426 €
GRAND PLESSIS - Plaintel	0 €	0 €	77 268 €	-77 268 €
LES ISLANDAIS 2 - Binic Etables	0 €	0 €	35 160 €	-35 160 €
KERIBET – Pordic	360 480 €	452 188 €	79 040 €	373 148 €
VAU BALLIER – Plédran	118 620 €	291 320 €	67 960 €	223 360 €
VILLE NEUVE - St Brandan	15 578 €	0 €	0 €	0 €
LE PERRAY - Trégueux	660 798 €	599 478 €	102 036 €	497 442 €
LA COLIGNERE – Trémuson	253 962 €	209 998 €	158 850 €	51 148 €
BEAUCEMAINE 1 - Ploufragan	0 €	0 €	260 037 €	-260 037 €
ZOPOLE – Ploufragan	35 542 €	0 €	40 643 €	-40 643 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic	22 785 €	0 €	0 €	0 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	216 153 €	216 173 €	52 175 €	163 998 €
LE CHALLONGE – Plédran	48 048 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	3 132 796 €	3 265 827 €	1 611 735 €	1 654 092 €

La situation financière du budget annexe ZAE sur la période 2020-2022 :

L'équilibre financier du budget annexe ZAE dépend de l'équilibre entre les dépenses d'aménagement des zones et les ventes de terrains. Sur la période 2020-2022, la situation s'améliore avec un résultat global de clôture passant de -8 890 608 € à -5 777 194 € compte tenu de ventes de terrains très significatives.

Cependant, la situation peut se dégrader en 2023 avec des dépenses d'équipement prévisionnelles conséquentes de 4,4 M€ (zones des chatelêts, zone du perray,...) et des recettes prévisionnelles prévues à hauteur de 982 K€.

Suite à l'étude sur l'efficacité des services publics menée avec KPMG, le prix de vente des terrains a été actualisé par délibération du 6 avril 2023.

I – BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le compte administratif 2022 du budget hippodrome s'établit à 892 364,17 € de dépenses réelles et d'ordre, et 654 354,31 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de -238 009,86 € dont :

- un excédent d'cumulé de 102 283,52 €
- un déficit d'investissement cumulé de -340 293,38 €

L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe Hippodrome (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	358 438	332 584	367 349
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	260 000	229 000	260 000
<i>Dont le loyer de la société des courses</i>	75 000	75 000	76 346
Dépenses réelles de fonctionnement	148 689	166 791	151 230
<i>Dont une subvention à la société des courses</i>	8 000	8 000	8 000
Epargne de gestion	209 749	165 794	216 118
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	182 547	164 863	116 254
Epargne nette	27 202	931	99 864
Dépenses d'investissement (hors dette)	17 152	59 774	50 855
<i>Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport</i>			

Section de fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement hors intérêt d'emprunt diminuent de -15,6 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 151,2 K€** et de -18,3 K€ pour atteindre 177,5 K€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 26,3 K€ (-2,7 K€ / CA 2021) et les charges de personnel 77,1 K€ (-10,5 K€ / CA 2021). Ces dernières font l'objet d'un remboursement au budget principal et représente 43,4 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont actualisées chaque année par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Le premier poste de dépenses concerne **les charges à caractère général du site** qui s'élèvent à **59,1 K€ (-3 K€ / CA 2021)** soit 33,3 % des dépenses de fonctionnement. Elles diminuent car les éléments à la hausse (assurances +2,1 K€,...) sont compensés par des éléments à la baisse (entretien et maintenance -3,9 K€, décalage facturation eau -1,2 K€,...). Le second poste de dépenses concerne une aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un **emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-065-2021) pour 8 K€ (stable / CA 2021)**. Le dernier poste de dépenses concerne **la minoration de la redevance annuelle 2021 des Traiteurs Briochins pour 7 K€ (-2 K€ / CA 2021)**. Après la minoration de la redevance 2020 de 9 K€ en 2021, il est décidé par la délibération DB-201-2022 de minorer la redevance 2021 de 7 K€ en 2022.

Les **recettes de fonctionnement progressent de +34,7 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 367,3 K€**. Sans la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 260 K€ (+31 K€ / CA 2021), elles seraient de 107,3 K€ (+3,7 K€ / CA 2021). La subvention d'équilibre du budget principal représente 70,8 % des recettes de fonctionnement.

Le premier poste de recettes concerne **le loyer de la société des courses** qui s'élevaient à **76,3 K€ (+1,3 K€ / CA 2021)** soit 20,8% des recettes de fonctionnement. Le second poste de recettes concerne **les prélèvements sur les paris hippiques** qui s'élevaient à **15,3 K€ (+0,1 K€ / CA 2021)** soit 20,8% des recettes de fonctionnement. Le troisième poste de recettes concerne **la redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration** qui s'élevaient à **10 K€ (stable / CA 2021)**. A noter que la redevance annuelle 2021 fait l'objet d'une remise de 7 K€ en 2022 (cf dépenses de fonctionnement). Le dernier poste de recettes concerne **la location du site** pour diverses manifestations qui s'élevaient à **5,7 K€ (+2,3 K€ / CA 2021)**.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement diminuent de -8,9 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 50,8 K€ et de -54,8 K€ pour atteindre 140,9 K€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 90 K€ (-45,9 K€ / CA 2021). L'emprunt initial du budget Hippodrome réalisé en 2006 a été remboursé en 2021.

Les **dépenses d'équipement s'élevaient à 50,9 K€ (-8,9 K€ / CA 2021)** soit 36,1 % des dépenses d'investissement (agrandissement aire de départ,...).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement** (stable / CA 2021).

La situation financière du budget annexe Hippodrome sur la période 2020-2022 :

La situation financière du budget annexe Hippodrome dépend de la subvention d'équilibre du budget principal. Celle-ci est globalement stable et s'élève à 260 K€ en 2022 (70,8 % des recettes de fonctionnement). La subvention d'équilibre prévisionnelle reste à 260 K€ au BP 2023.

Le **résultat global de clôture est relativement stable** à hauteur de -238 K€ au 31/12/2022. Cependant, au vu du BP 2023, il peut se détériorer avec des dépenses prévisionnelles d'équipement inscrites à hauteur de 253 K€ (+202 K€ / CA 2022). Ce déficit résulte d'un besoin de financement lié aux investissements réalisés ces dernières années sans emprunt affecté au budget annexe hippodrome.

J – BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe Chaufferie bois s'établit à 571 099,53 € HT de dépenses réelles et d'ordre et 753 931,37 € HT de recettes réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de 182 831,84 € dont :

- un excédent d'exploitation cumulé de **38 099,53 €**
- un excédent d'investissement cumulé de **144 732,31€**

L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Chaufferie bois.

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe Chaufferie Bois (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	377 308	406 404	420 940
Dépenses réelles d'exploitation	282 832	259 161	300 630
Epargne de gestion	94 476	147 243	120 310
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	83 060	83 005	82 984
Epargne nette	11 416	64 238	37 326
Dépenses d'investissement (hors dette)	15 566	10 722	8 268

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section d'exploitation :

Les **dépenses d'exploitation hors intérêt d'emprunt progressent de +41,5 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 300,6 K€** et de +39,8 K€ pour atteindre 326,3 K€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 25,7 K€ (-1,7 K€ / CA 2021).

Le premier poste de dépenses concerne le **fonctionnement de la chaufferie bois pour 260,1 K€ (+26,3 K€ / CA 2021)** correspondant à un taux de couverture 61% bois/39% gaz (76% bois/ 24% gaz en 2021). Ce montant se décompose en 103,6 K€ de gaz (+20 K€ / CA 2021) et 156,4 K€ à l'exploitant (+6,2 K€ / CA 2021) dont 152,3 K€ de redevance. Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution à la hausse des dépenses correspond à un fonctionnement moins optimisé du site avec moins de bois et plus de gaz utilisé du fait de pannes concomitantes sur les 2 chaudières bois dues à un colmatage d'un conduit de fumées. L'arrêt des chaudières a duré 1 mois durant l'hiver 2022.

Le second poste de dépenses significatif concerne les **fluides (électricité et eau) pour 38,9 K€ (+15,3 K€ / CA 2021)**. L'évolution est principalement liée à l'augmentation des tarifs de l'électricité en 2022.

Les **recettes d'exploitation progressent de +14,5 K€ entre 2021 et 2022** pour atteindre **420,9 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution à la hausse est principalement liée à l'augmentation des besoins de chaleur sur la piscine aquabaie (+600 Mwh/an).

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement diminuent de -2,5 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 8,3 K€ et de -0,8 K€ pour atteindre 65,6 K€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 57,3 K€ (-1,6 K€ / CA 2021).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 8,3 K€ (-2,4 K€ / CA 2021) soit 12,6 % des dépenses d'investissement.

Les **recettes d'investissement s'élèvent à 131,8 K€** (exceptionnel 2022). Dans le cadre de la construction de la Chaufferie Bois, Saint-Brieuc Armor Agglomération a bénéficié d'une subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie). Après un premier acompte de 499 K€ en 2011, un second acompte de 297,8 K€ a été versé en 2016. Les 131,8 K€ en 2022 sont le solde de la subvention. Ce décalage dans le versement de la subvention est lié aux arrêts de la chaufferie bois du fait des difficultés de mise en route et de réglage.

La situation financière du budget annexe Chaufferie Bois sur la période 2020-2022 :

Le budget est équilibré par les recettes de vente de chaleur.

L'épargne nette passe de 64 K€ en 2021 à 37 K€ en 2022 en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement liée notamment à une panne de la chaufferie bois.

Le résultat global de clôture passe de 21,9 K€ fin 2021 à 182,8 K€ fin 2022 principalement du fait du versement du solde de la subvention de l'ADEME.

K – BUDGET ANNEXE GOLF

Le compte administratif 2022 du budget annexe du Golf s'établit à 848 168,96 € de dépenses réelles et d'ordre, et 860 601,60 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un **Excédent global de clôture de 12 432,64 €** décomposé comme suit:

- un Déficit d'exploitation cumulé de **25 979,67€** contre **26 835,28 €** en 2021
- un Excédent d'investissement cumulé de **38 412,31 €** contre **12 812,71 €** en 2021.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2022 s'établit à 707 235,83 € de dépenses réelles, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 733 691,04 €.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 733 691 €

Budget annexe Golf de la Baie (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	668 187	688 961	733 691
<i>Dont recettes d'Activités</i>	554 510	643 255	694 100
Dépenses réelles d'exploitation	543 756	557 917	628 274
<i>Dont Frais de personnels</i>	327 501	355 449	392 236
Epargne de gestion	124 431	131 043	105 417
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	68 432	68 415	68 413
Epargne nette	55 999	62 629	37 004
Dépenses d'investissement (hors dette)	4 556	36 654	10 549
<i>Dont Matériels</i>	0	36 654	10 549

l'évolution des recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation sont de **733,7 K€** en progression de **6,5 % (+45 K€)** / à 2021.

Elles comprennent **les recettes d'exploitation** pour **703,7 K€ +52 K€** en hausse de 8 % / à 2021 et composée essentiellement des produits des activités. Les accès pour 618,5 K€ (+53 K€ / 2021) et Pro Shop pour 75,6 K€ (-2,2 K€ / 2021). A cela s'ajoutent **les recettes des locations** du Club house et des emplacements publicitaires pour **3,8 K€ (-7,9 K€/2021)** en diminution du fait du changement de restaurateur en 2022 et enfin les atténuations de charges pour **26,1 K€ (+0,4 K€/2021)** concernant la constatation du stock final du Pro Shop au 31/12/2022 pour 24,4 K€ et divers remboursements de salaires pour 1,7 K€.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION (hors dette)
628 274 €

l'évolution des dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation se chiffrent à **628,3 K€** en progression de **12,6 % (+70 K€)** / à 2021.

Elles comprennent **les charges générales d'exploitation** pour **236 K€** en hausse de 21,3% (+41 K€) / 2021. Ceci du en partie à l'évolution des postes carburant (+4 K€), petits équipements (+14 K€), achat de marchandises Pro Shop (+10 K€) et refacturation poste assurance au Budget Principal (+ 11K€).

Dans ce chapitre, on y retrouve notamment les fluides pour 10,7 K€, les achats pour 122,6 K€, les stocks de marchandises pour 15,5 K€ les prestations pour 21,2 K€, les services extérieurs pour 54,9 K€ et les taxes fiscales pour 12,1 K€ ;

les frais de personnels représentent **392,2 K€** (+36,7 K€ / 2021). Ils sont en augmentation du fait de dépenses supplémentaires (+50 K€/2021 de dépenses exceptionnelles).

DEPENSE REELLES D'INVESTISSEMENT
10 549€

l'évolution des Investissements 2022

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à **10,6 K€** en diminution de **26,1 K€** / à 2021 et comprennent l'acquisition de matériels dont 8,8 K€ pour du matériel de cuisine dans le cadre d'un changement d'exploitant du restaurant.

A ces investissements, il faut ajouter le remboursement des annuités d'emprunt pour **68,4 K€** (49,7 K€ de remboursement de capital stable par rapport à 2021 et 18,7 K€ d'intérêts)

Ces investissements ont été effectués en autofinancement par l'amortissement pratiqué et le résultat d'investissement a été nettement amélioré.

Cependant des restes à réaliser d'un montant de **58,9 K€** sont à prendre en considération pour bien appréhender la situation financière finale du budget du Golf.

En conclusion, 2022 montre une diminution de l'épargne nette. La dynamique des recettes d'activités ne suffit pas à couvrir la dynamique des charges en raison de l'évolution liée à l'inflation et à davantage d'achat de marchandises et de fournitures ainsi que des dépenses exceptionnelles (Contrôle fiscal et indemnités de licenciement).

Sur 2022, le résultat de clôture est en amélioration puisqu'il passe de -14 K€ à + 12,5 K€, du fait d'une baisse des dépenses d'investissements.

L – BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le compte administratif 2022 du budget annexe du pôle nautique s'établit à 1 165 066,80 € de dépenses réelles et d'ordre, et 968 578,68 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un **Déficit global de clôture de 196 488,06 €** décomposé comme suit:

- un Excédent d'exploitation cumulé de **21 049,84 €** contre **56 990,81 €** 2021
- un Déficit d'investissement cumulé de **217 537,90 €** contre **184 127,91 €** en 2021.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2022 s'établit à 786 367,23 € de dépenses réelles, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 717 016,27 €.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 706 333 €

Budget annexe Pôle Nautique (en €)	2020	2021	2022
Recettes réelles d'exploitation	579 489	679 317	706 333
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	370 000	370 000	420 000
<i>Dont recettes d'Activités</i>			
Dépenses réelles d'exploitation	549 785	603 513	617 310
<i>Dont Frais de personnels</i>	405 301	438 681	449 494
Epargne de gestion	29 704	75 804	89 023
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	82 774	83 573	85 189
Epargne nette	-53 070	-7 769	3 834
Dépenses d'investissement (hors dette)	88 130	121 949	83 868
<i>Dont Matériels</i>	50 117	96 479	81 882

l'évolution des recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation sont de **706,3 K€** en progression de **4,0 % (+27 K€)** / à 2021.

Elles comprennent **les recettes d'exploitation** pour **278,7 K€** (+16 K€) en hausse de 5,8 % (+15 K€) / à 2021 et composées essentiellement des produits d'activité (stages nautiques) et des adhérents. A cela s'ajoute **les atténuations de charges** pour **6,8 K€** (+6,4 K€/2021) concernant le remboursement des arrêts et cotisations pour 6,8 K€. Les **produits de gestion** en baissent de 31 K€ qui était un fonds de solidarité COVID versé par l'État en 2021, et enfin **la subvention du budget principal** pour **420 K€** (+ 50 K€ / 2021). La subvention d'équipement du budget principal a été versée en fonctionnement pour couvrir les amortissements.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
617 310 €

l'évolution des dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation se chiffrent à **617,3 K€** en progression de **2,3 %** / à 2021.

Elles comprennent **les charges générales d'exploitation** pour **163,2 K€** en diminution de 1 % (-2 K€) / 2021 avec notamment les fluides pour 10,7 K€, les achats pour 71,5 K€, les prestations pour 31,1 K€ et les services extérieurs pour 48,9 K€ et les taxes fiscales pour 11,7 K€.

Les frais de personnels pour **449,5 K€** (+10,8 K€ / 2021) du fait de l'évolution du GVT (Glissement Technicité Vieillesse) et de l'augmentation du Smic horaire.

Les charges exceptionnelles pour **4,6 K€** concernant des remboursements de recettes d'activités sur exercice 2021.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
83 868 €

l'évolution des Investissements 2022

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) se chiffrent à **83,9 K€** en diminution de **28 K€** / à 2021 et comprenant l'acquisition de matériels nautiques et un véhicule pour **81,9 K€** (-26,1 K€ / 2021).

A ces investissements, il faut ajouter le remboursement des annuités d'emprunt pour **85,2 K€** (Remboursement du capital pour 69,8 K€ et intérêt pour 15,4 K€).

Ces investissements ont été effectués en autofinancement par l'amortissement pratiqué et l'affectation du résultat positif 2021. Cependant un besoin de financement de **217,5 K€** est constaté fin 2022.

Des restes à réaliser d'un montant de **7,3 K€** sont à prendre en considération pour bien appréhender la situation financière finale du budget du Pôle nautique.

En conclusion, 2022 montre une amélioration de l'épargne nette au pôle nautique qui devient positive du fait de l'amélioration des recettes et surtout l'augmentation de la subvention d'équilibre versée qui compense la disparition d'une recette exceptionnelle « fonds Covid » perçue en 2021.

Sur 2022, le résultat de clôture est en dégradation de 69,4 K€ puisqu'il passe de -127,1 K€ à -196,5 K€

Le déficit est lié au besoin de financement des investissements réalisés ces dernières années sans avoir eu recours à de l'emprunt.

ANALYSE DE LA DETTE

1. Evolution de la dette et capacité d'endettement

Le capital restant dû est passé de 164,9 M€ fin 2021 à 151,1 M€ fin 2022

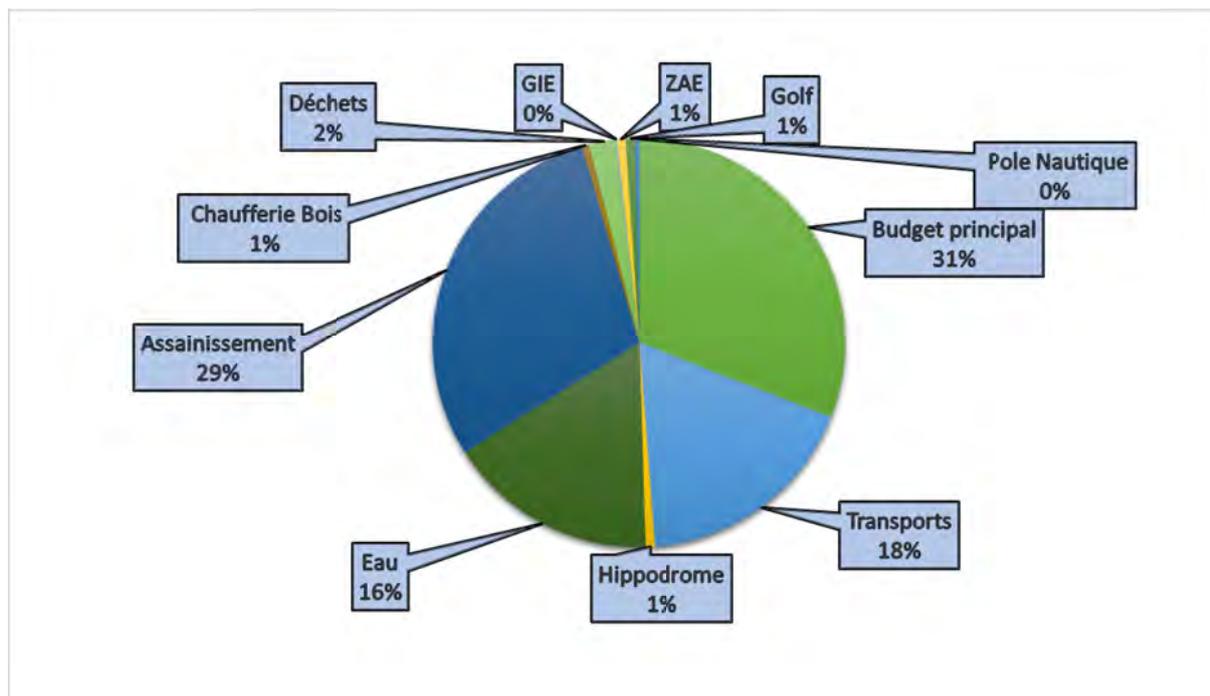
L'encours a donc diminué de 13,8 M€ soit une baisse de 8,4 %.

Ce solde résulte :

- du remboursement annuel du capital à hauteur de 13,8M€,
- et du fait qu'il n'a pas été nécessaire de contracter de nouveaux emprunts sur la période.

Budgets 2022	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital remboursé en 2022	Emprunts nouveaux 2022	Capital restant dû au 31/12/2022	%age
Budget principal	51 295 759	4 541 882,31		46 753 877	30,95 %
Budget Annexe des Transports	28 527 727	1 570 178,68		26 957 548	17,85 %
Budget Annexe Hippodrome	1 192 500	90 000,00		1 102 500	0,73 %
Budget Annexe Eau	27 095 289	2 240 507,80		24 854 781	16,46 %
Budget Annexe Assainissement	48 958 705	4 352 117,06		44 606 588	29,53 %
Budget Annexe Chaufferie Bois	892 525	57 290,47		835 235	0,55 %
Budget Annexe Déchets	3 481 129	368 068,38		3 113 061	2,06 %
Budget Annexe GIE	486 850	307 777,34		179 072	0,12 %
Budget Annexe ZAE	1 211 043	184 699,57		1 026 343	0,68 %
Budget Annexe Golf	1 162 364	49 715,38		1 112 648	0,74 %
Budget Annexe Pole Nautique	568 913	69 818,80		499 094	0,33 %
Total	164 872 804	13 832 055,79	0	151 040 748,50	100,00 %

La répartition entre les différents budgets est la suivante :



Les budgets eau et assainissement représentent 46% de l'encours au 31 décembre 2022.

L'analyse du **délai de désendettement (ratio encours de dette sur épargne brute)** constitue un des éléments fondamentaux de l'analyse financière.

Capacité de désendettement : budget principal (En K€)

Année	Epargne de gestion	Frais financiers	Epargne brute	Encours de dette	Ratio de désendettement
2006	6 410	335	6 075	13 504	2,22
2007	7 560	635	6 925	15 404	2,22
2008	6 758	546	6 212	18 056	2,91
2009	8 013	512	7 501	16 456	2,19
2010	9 048	545	8 503	18 893	2,22
2011	7 986	603	7 383	22 128	3,00
2012	9 453	632	8 821	28 079	3,18
2013	9 843	898	8 945	35 467	3,97
2014	10 684	904	9 780	36 203	3,70
2015	10 560	815	9 745	37 329	3,83
2016	12 168	817	11 351	39 738	3,50
2017	11 490	1 120	10 370	55 690	5,37
2018	14 922	1 103	13 819	51 759	3,75
2019	14 948	1 009	13 939	57 731	4,14
2020	15 990	957	15 033	56 094	3,73
2021	15 310	876	14 434	51 296	3,55
2022	16 908	797	16 111	46 754	2,90

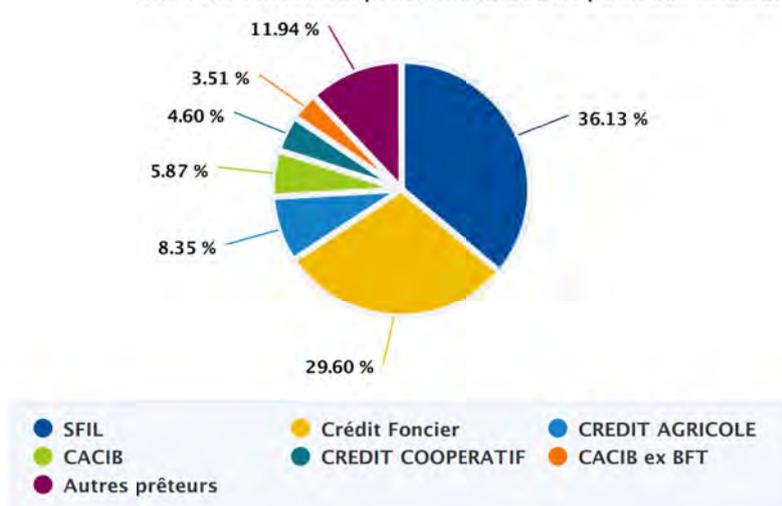
En 2022, le délai de désendettement est de 2,90 années, pour le budget principal. Tous budgets confondus, ce ratio est de 3,23 années contre 3,91 en 2021.

Il faut noter que la zone plus critique pour les collectivités territoriales se situe au dessus de 10 années.

2. L'encours de dette par prêteur

Saint-Brieuc Armor Agglomération compte 153 contrats d'emprunts répartis auprès de 14 établissements prêteurs.

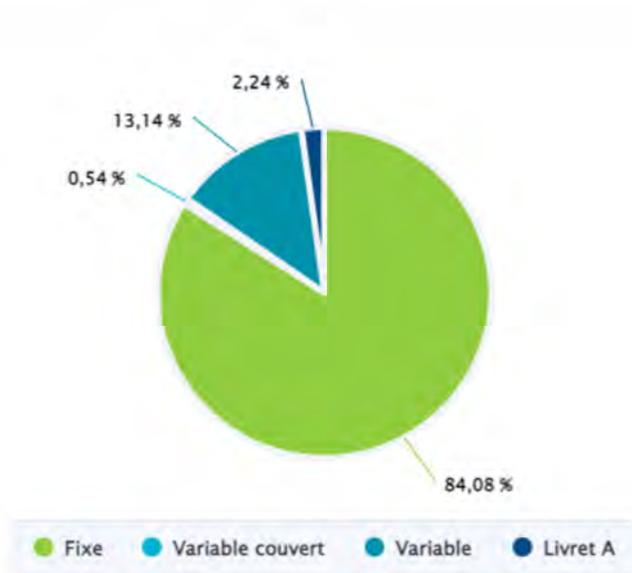
La répartition de l'encours entre les différents prêteurs se décompose comme suit :



3. La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

- ➔ **84,08 % en taux fixe**
- ➔ **15,92 % en taux variable**



L'encours de la dette se situe très majoritairement à taux fixe. Cette évolution est très nette depuis 2015 du fait d'un contexte particulièrement intéressant sur ce type d'offre.

4. Le coût de la dette

La durée de vie résiduelle de la dette de l'agglomération est de 14 ans et 9 mois au 31 décembre 2022. Fin 2021, elle était de 15 ans et 4 mois. En comparaison, les EPCI et communes de plus de 100 000 habitants ont une durée moyenne de 14 années en 2022 (source observatoire Finance Active).

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1,93% fin 2022 contre 1,72% fin 2021 pour l'agglomération. Les EPCI et communes de la même strate se situaient en 2021 autour de 2,05%.

5. Le risque de taux :

La **charte Gissler**, classe les emprunts par typologie en fonction du risque de taux.

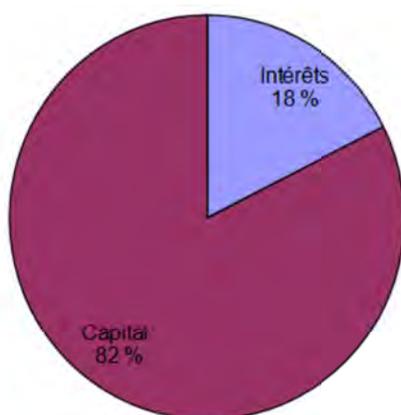
Les différentes catégories sont les suivantes :

- A : taux fixe ou taux variable simple
- B : barrière simple
- C : option d'échange
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : autres types de structure

La dette de Saint-Brieuc Armor Agglomération est totalement sécurisée.

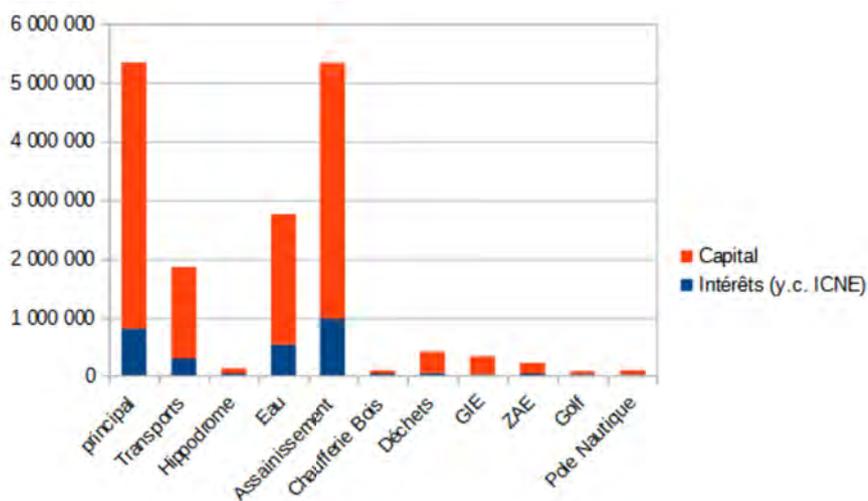
6. L'annuité de la dette

L'annuité consolidée de la dette s'élève à 16,58 M€ dont 2,75 M€ de frais financiers et 13,83 M€ de remboursement du capital de la dette.



L'annuité 2022 de la dette par budget est la suivante :

Budgets 2022	Intérêts (y.c. ICNE)	Capital
principal	796 680	4 541 882
Transports	285 319	1 570 179
Hippodrome	26 254	90 000
Eau	522 992	2 240 508
Assainissement	979 761	4 352 117
Chaufferie Bois	25 694	57 290
Déchets	32 721	368 068
GIE	15 161	307 777
ZAE	26 747	184 700
Golf	18 698	49 715
Pole Nautique	15 371	69 819
Total	2 745 398	13 832 056



VI – ANNEXES

Annexe 1 : Chaîne de l'Épargne, financement de l'investissement et résultats par budget

2022	Budget Principal	Budget Transports	Budget Gestion Immobilière	Budget Collecte Déchets	Budget ZAE	Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT	Budget SPANC	Budget HIPPODROME	Budget CHAUFFERIE BOIS	Budget GOLF	Budget POLE NAUTIQUE	consolidée
------	------------------	-------------------	----------------------------	-------------------------	------------	------------	-----------------------	--------------	-------------------	------------------------	-------------	----------------------	------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B)	91 188 571	27 069 003	1 516 380	27 034 427	0	18 826 477	16 537 073	152 480	367 349	420 940	733 691	706 333	184 552 724
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	74 280 203	19 204 658	970 375	23 473 118	5	9 551 896	5 669 341	199 010	151 230	300 630	628 274	617 310	135 046 049
Épargne de gestion (C=B'-A')	16 908 368	7 864 345	546 006	3 561 309	-5	9 274 582	10 867 732	-46 530	216 118	120 310	105 417	89 023	49 506 676
Intérêts de la dette (D)	796 680	285 319	15 161	32 721	26 747	522 992	979 761	0	26 254	25 694	18 698	15 371	2 745 398
Épargne brute (E=C-D)	16 111 688	7 579 026	530 844	3 528 589	-26 752	8 751 590	9 887 970	-46 530	189 864	94 616	86 719	73 652	46 761 278
Capital de la dette (F)	4 541 882	1 570 179	307 777	368 068	184 700	2 240 508	4 352 117	0	90 000	57 290	49 715	69 819	13 832 056
Épargne nette (G=E-F)	11 569 805	6 008 847	223 067	3 160 520	-211 452	6 511 082	5 535 853	-46 530	99 864	37 326	37 004	3 834	32 929 222

Financement des dépenses

d'investissement

Dépenses d'équipement	14 582 161	4 109 782	2 194 727	4 105 301	622 634	19 860 341	13 251 428	0	50 855	8 268	10 549	83 868	58 879 913
dont pour compte de tiers	230 898	1 143 057		102 083									1 476 038
Opérations financières	76 736		22 088			10 583	108 185						217 592
Total dépenses d'investissement	14 658 897	4 109 782	2 216 816	4 105 301	622 634	19 870 924	13 359 613	0	50 855	8 268	10 549	83 868	59 097 506

Financement Dépenses d'investissement

Épargne nette	11 569 805	6 008 847	223 067	3 160 520	-211 452	6 511 082	5 535 853	-46 530	99 864	37 326	37 004	3 834	32 929 222
Subventions	1 935 385	1 646 327	463 085	30 535	0	1 377 107	2 474 845	0	0	131 820	0	0	8 059 103
Ressources propres d'investissement	1 775 901	90 666	2 199 952	425 457	3 371 238	35 169	266 741	0	0	0	0	10 683	8 175 809
Opérations pour compte de tiers	716 837	3 000 792	0	184 907	0	0	0	0	0	0	0	0	3 902 536
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	15 997 928	10 746 632	2 886 103	3 801 420	3 159 786	7 923 359	8 277 440	-46 530	99 864	169 145	37 004	14 517	53 066 670
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-1 339 031	-6 636 850	-669 288	303 881	-2 537 153	11 947 565	5 082 173	46 530	-49 010	-160 878	-26 455	69 351	6 030 836
Résultats globaux de clôture	15 399 036	16 300 144	-3 285 468	1 630 999	-5 777 194	-2 237 535	-6 085 202	-161 342	-238 010	182 832	12 433	-196 488	15 544 205

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés du budget principal et des 11 budgets annexes.

Budgets	Fonctionnement				Investissement				Total	
	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RàR)
Principal	8 927 523,28	0,00	8 927 523,28	0,00	-122 634,68	6 594 147,59	6 471 512,91	-4 028 837,37	11 370 198,82	15 399 036,19
Transports	5 450 025,44	0,00	5 450 025,44	0,00	4 663 531,77	6 186 586,84	10 850 118,61	-720 516,66	15 579 627,39	16 300 144,05
Eau	6 469 804,64	0,00	6 469 804,64	0,00	-10 543 771,78	1 836 432,14	-8 707 339,64	-5 480 227,20	-7 717 762,20	-2 237 535,00
Assainissement	6 852 061,39	0,00	6 852 061,39	0,00	-5 199 156,88	-7 738 106,76	-12 937 263,64	-4 862 424,62	-10 947 626,87	-6 085 202,25
SPANC	-55 607,58	-136 453,90	-192 061,48	0,00	9 077,75	21 642,09	30 719,84	0,00	-161 341,64	-161 341,64
Collecte et Val. Déchets	2 323 837,02	84 030,49	2 407 867,51	0,00	-2 627 717,91	1 850 849,86	-776 868,05	-4 279 512,44	-2 648 512,98	1 630 999,46
Gestion immobilière	41 025,15	-266,67	40 758,48	0,00	628 262,70	-3 954 489,51	-3 326 226,81	327 484,97	-2 957 983,36	-3 285 468,33
Zones Activité Economiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 475 828,73	-8 253 022,29	-5 777 193,56	0,00	-5 777 193,56	-5 777 193,56
Hippodrome	102 283,52	0,00	102 283,52	0,00	-23 575,30	-316 718,08	-340 293,38	-25 021,80	-263 031,66	-238 009,86
Chaufferie bois	38 099,53	0,00	38 099,53	0,00	186 208,77	-41 476,46	144 732,31	-2 732,35	180 099,49	182 831,84
Golf	855,61	-26 835,28	-25 979,67	0,00	25 599,60	12 812,71	38 412,31	-58 920,00	-46 487,36	12 432,64
Pole Nautique	21 049,84	0,00	21 049,84	0,00	-33 409,99	-184 127,91	-217 537,90	-7 240,88	-203 728,94	-196 488,06
TOTAL	30 170 957,84	-79 525,36	30 091 432,48	0,00	-10 561 757,22	-3 985 469,78	-14 547 227,00	-19 137 948,35	-3 593 742,87	15 544 205,48

Annexe 2 : Compte administratif consolidé

Le compte administratif agrégé de l'exercice 2022 représente un volume budgétaire global de **279 262 630,22 € en dépenses** et **294 806 835,70 € en recettes**.

Le tableau ci-après présente le compte administratif agrégé du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière des Entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, la Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers, au Golf, au Pôle Nautique et ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du SPANC.

CA : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements CA

En €		DEPENSES			RECETTES			RESULTATS CUMULES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	77 172 684,13	8 149 722,00	85 322 406,13	93 290 171,70	959 757,71	94 249 929,41	16 117 487,57	-7 189 964,29	8 927 523,28
	I.	19 200 779,25	1 279 591,32	20 480 370,57	11 888 180,28	15 063 703,20	26 951 883,48	-7 312 598,97	13 784 111,88	6 471 512,91
	Total	96 373 463,38	9 429 313,32	105 802 776,70	105 178 351,98	16 023 460,91	121 201 812,89	8 804 888,60	6 594 147,59	15 399 036,19
BUDGETS ANNEXES										
TRANSPORT	F.	20 335 318,76	2 490 102,79	22 825 421,55	27 069 002,92	1 206 444,07	28 275 446,99	6 733 684,16	-1 283 658,72	5 450 025,44
	I.	4 887 728,21	1 243 560,71	6 131 288,92	8 267 601,26	8 713 806,27	16 981 407,53	3 379 873,05	7 470 245,56	10 850 118,61
	Total	25 223 046,97	3 733 663,50	28 956 710,47	35 336 604,18	9 920 250,34	45 256 854,52	10 113 557,21	6 186 586,84	16 300 144,05
COLLECTE DECHETS MENAGERS	F.	23 505 838,28	1 292 762,76	24 798 601,04	25 712 871,00	1 493 597,55	27 206 468,55	2 207 032,72	200 834,79	2 407 867,51
	I.	3 085 812,99	1 409 567,06	4 495 380,05	574 899,38	3 143 612,62	3 718 512,00	-2 510 913,61	1 734 045,56	-776 868,05
	Total	26 591 651,27	2 702 329,82	29 293 981,09	26 287 770,38	4 637 210,17	30 924 980,55	-303 880,89	1 934 880,35	1 630 999,46
GESTION IMMOBILIERE	F.	985 535,98	2 852 886,26	3 838 422,24	3 685 632,67	193 548,05	3 879 180,72	2 700 096,69	-2 659 338,21	40 758,48
	I.	2 596 457,68	4 148 037,56	6 744 495,24	565 648,84	2 852 619,59	3 418 268,43	-2 030 808,84	-1 295 417,97	-3 326 226,81
	Total	3 581 993,66	7 000 923,82	10 582 917,48	4 251 281,51	3 046 167,64	7 297 449,15	669 287,85	-3 954 756,18	-3 285 468,33
HIPPODROME	F.	177 484,38	172 083,98	349 568,36	367 348,83	84 503,05	451 851,88	189 864,45	-87 580,93	102 283,52
	I.	140 854,68	401 941,13	542 795,81	29 698,45	172 803,98	202 502,43	-111 156,23	-229 137,15	-340 293,38
	Total	318 339,06	574 025,11	892 364,17	397 047,28	257 307,03	654 354,31	78 708,22	-316 718,08	-238 009,86
CHAUFFERIE BOIS	F.	326 323,74	97 128,89	423 452,63	420 939,84	40 612,32	461 552,16	94 616,10	-56 516,57	38 099,53
	I.	65 558,12	82 088,78	147 646,90	195 250,32	97 128,89	292 379,21	129 692,20	15 040,11	144 732,31
	Total	391 881,86	179 217,67	571 099,53	616 190,16	137 741,21	753 931,37	224 308,30	-41 476,46	182 831,84
ZONES D'ACTIVITES	F.	649 385,91	9 525 389,50	10 174 775,41	3 371 238,38	6 803 537,03	10 174 775,41	2 721 852,47	-2 721 852,47	0,00
	I.	246 023,74	15 056 559,32	15 302 583,06	0,00	9 525 389,50	9 525 389,50	-246 023,74	-5 531 169,82	-5 777 193,56
	Total	895 409,65	24 581 948,82	25 477 358,47	3 371 238,38	16 328 926,53	19 700 164,91	2 475 828,73	-8 253 022,29	-5 777 193,56
EAU	F.	10 074 887,15	2 997 567,54	13 072 454,69	18 369 517,39	1 172 741,94	19 542 259,33	8 294 630,24	-1 824 825,60	6 469 804,64
	I.	21 646 722,06	1 196 230,70	22 842 952,76	9 278 124,68	4 857 488,44	14 135 613,12	-12 368 597,38	3 661 257,74	-8 707 339,64
	Total	31 721 609,21	4 193 798,24	35 915 407,45	27 647 642,07	6 030 230,38	33 677 872,45	-4 073 967,14	1 836 432,14	-2 237 535,00
ASSAINISSEMENT	F.	7 383 018,11	4 781 827,63	12 164 845,74	16 806 278,64	2 210 628,49	19 016 907,13	9 423 260,53	-2 571 199,14	6 852 061,39
	I.	17 247 020,55	10 000 371,33	27 247 391,88	9 476 664,53	4 833 463,71	14 310 128,24	-7 770 356,02	-5 166 907,62	-12 937 263,64
	Total	24 630 038,66	14 782 198,96	39 412 237,62	26 282 943,17	7 044 092,20	33 327 035,37	1 652 904,51	-7 738 106,76	-6 085 202,25
SPANC	F.	199 009,89	145 531,65	344 541,54	152 480,06	0,00	152 480,06	-46 529,83	-145 531,65	-192 061,48
	I.	0,00	0,00	0,00	0,00	30 719,84	30 719,84	0,00	30 719,84	30 719,84
	Total	199 009,89	145 531,65	344 541,54	152 480,06	30 719,84	183 199,90	-46 529,83	-114 811,81	-161 341,64
GOLF	F.	646 971,58	126 816,13	773 787,71	733 691,04	14 117,00	747 808,04	86 719,46	-112 699,13	-25 979,67
	I.	60 264,25	14 117,00	74 381,25	0,00	112 793,56	112 793,56	-60 264,25	98 676,56	38 412,31
	Total	707 235,83	140 933,13	848 168,96	733 691,04	126 910,56	860 601,60	26 455,21	-14 022,57	12 432,64
POLE NAUTIQUE	F.	632 680,53	128 928,75	761 609,28	717 016,27	65 642,85	782 659,12	84 335,74	-63 285,90	21 049,84
	I.	153 686,70	249 770,76	403 457,46	56 990,81	128 928,75	185 919,56	-96 695,89	-120 842,01	-217 537,90
	Total	786 367,23	378 699,51	1 165 066,74	774 007,08	194 571,60	968 578,68	-12 360,15	-184 127,91	-196 488,06
BUDGET GLOBAL	F.	142 089 138,44	32 760 747,88	174 849 886,32	190 696 188,74	14 245 130,06	204 941 318,80	48 607 050,30	-18 515 617,82	30 091 432,48
	I.	69 330 908,23	35 081 835,67	104 412 743,90	40 333 058,55	49 532 458,35	89 865 516,90	-28 997 849,68	14 450 622,68	-14 547 227,00
	Total	211 420 046,67	67 842 583,55	279 262 630,22	231 029 247,29	63 777 588,41	294 806 835,70	19 609 200,62	-4 064 995,14	15 544 205,48

Annexe 3 : Compte administratif 2022 : Budget principal

Section de fonctionnement :

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023Virement à la section d'investissement	0,00	2 979 000	545 770	0,00		
042Opérations d'ordre transfert entre sect	8 019 908,69	7 390 000	8 144 700	8 149 722,00	1,62 %	
Sous total opérations d'ordre	8 019 909	10 369 000	8 690 470	8 149 722,00	1,62 %	0,00
011Charges à caractère général	9 743 185,10	12 574 000	13 249 536	9 940 926,95	2,03 %	
012Charges de personnel et frais assimilés	21 592 955,25	23 075 000	23 166 100	22 931 116,15	6,20 %	
014Atténuation de produits	27 045 781,31	27 704 000	27 724 000	27 723 552,50	2,51 %	
022Dépenses imprévues	0,00	80 000	80 000	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	12 947 353,97	12 621 000	12 832 817	11 918 317,17	0,00 %	
656 Frais fonctionnement groupes élus	128 446,22	175 000	175 000	158 746,70		
66 Charges financières	876 515,05	811 000	811 000	796 680,39	-9,11 %	
67 Charges exceptionnelles	1 845 821,33	2 266 000	2 291 192	2 239 549,27	21,33 %	
68 Dotations aux amort. et provisions	617 812,00	0	1 489 000	1 463 795,00	136,93 %	
Sous total opérations réelles	74 797 870	79 306 000	81 818 645	77 172 684,13	3,17 %	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	82 817 779	89 675 000	90 509 115	85 322 406,13	3,02 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	2 271 408,46	906 000	990 700	959 757,71	-57,75 %	
Sous total opérations d'ordre	2 271 408	906 000	990 700	959 758	-57,75 %	0
013Atténuation de charges	312 185,55	237 000	237 000	497 656,16	59,41 %	
70 Produits des services, du domaine et...	6 271 013,79	7 091 000	7 099 000	7 212 791,28	15,02 %	
73 Impôts et taxes	59 986 345,13	60 041 000	60 041 000	64 127 411,81	6,90 %	
74 Dotations et participations	20 176 932,59	20 448 000	21 144 415	20 419 904,41	1,20 %	
75 Autres produits de gestion courante	1 028 472,18	947 000	989 000	917 498,14	-10,79 %	
76 Produits financiers	0,00	0	0	1 165,95		
77 Produits exceptionnels	237 278,54	5 000	8 000	113 743,95	-52,06 %	
Sous total opérations réelles	88 012 228	88 769 000	89 518 415	93 290 171,70	6,00 %	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	90 283 636	89 675 000	90 509 115	94 249 929,41	4,39 %	0,00

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	2 271 408,46	906 000	990 700	959 757,71	-57,75 %	
041 Opérations patrimoniales	160 976,82	0	320 954	319 833,61	98,68 %	
Sous total opérations d'ordre	2 432 385	906 000	1 311 654	1 279 591,32	-47,39 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	147 592,75	0	0	0,00		
13 subventions d'investissement	0,00		72 900	69 885,69		
16 Emprunts et dettes assimilés	4 807 036,42	6 509 000	6 509 000	4 548 732,31	-5,37 %	50
20 Immobilisations incorporelles	991 223,14	1 742 000	2 087 035	1 023 416,34	3,25 %	578 149
204 Subventions d'équipement versées	6 124 849,29	9 116 000	9 476 979	6 498 426,86	6,10 %	1 027 496
21 Immobilisations corporelles	2 245 676,64	4 008 000	4 741 911	2 148 984,38	-4,31 %	728 509
23 Immobilisations en cours	4 871 590,52	8 402 000	9 889 436	4 680 435,89	-3,92 %	2 267 132
45 Comptabilité distincte rattachée	261 252,31	1 007 000	1 007 412	230 897,78	-11,62 %	
Sous total opérations réelles	19 449 221	30 784 000	33 784 674	19 200 779,25	-1,28 %	4 601 336
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	21 881 606	31 690 000	35 096 328	20 480 370,57	-6,40 %	4 601 336

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	6 151 875,51	0	6 594 148	6 594 147,59	-100,00 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 979 000	545 770	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	8 019 908,69	7 390 000	8 144 700	8 149 722,00	1,62 %	
041 Opérations patrimoniales	160 976,82	0	320 954	319 833,61	98,68 %	
Sous total opérations d'ordre	14 332 761	10 369 000	15 605 572	15 063 703,20	5,10 %	0
024 Immobilisations affectées, concédées, affe	0,00	310 000	639 432	0,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	11 973 468,98	709 000	8 466 605	8 992 567,33	-24,90 %	
13 subventions d'investissement	1 803 186,44	2 557 000	2 924 985	1 935 384,80	7,33 %	269 694
16 Emprunts et dettes assimilés	24 879,67	16 738 000	5 958 311	7 150,00	-71,26 %	
204 Subventions d'équipement versées	36 000,00		51 073	115 365,90	220,46 %	
23 Immobilisations en cours	2 090,43	0	0	1 329,70	-36,39 %	
27 Autres immobilisations financières	16 000,00	0	443 350	119 545,25	647,16 %	
45 Comptabilité distincte rattachée	287 367,40	1 007 000	1 007 000	716 837,30	149,45 %	302 805
Sous total opérations réelles	14 142 993	21 321 000	19 490 756	11 888 180,28	-15,94 %	572 498
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	28 475 754	31 690 000	35 096 328	26 951 883,48	-5,35 %	572 498

Annexe 4 : Compte administratif 2022 : Budget annexe transport

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	2 964 000,00	3 032 000,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 441 162,79	2 452 000,00	2 490 200,00	2 490 102,79	2,00 %	
Sous total opérations d'ordre	2 441 162,79	5 416 000,00	5 522 200,00	2 490 102,79	2,00 %	0
011 Charges à caractère général	17 336 610,27	17 574 000,00	18 001 725,00	17 779 917,28	2,56 %	
012 Charges de personnel	581 462,83	654 000,00	654 000,00	637 971,18	9,72 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	30 000,00	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	530 615,22	3 901 000,00	3 908 500,00	1 191 971,11	124,64 %	
66 Autres charges financières	273 402,14	266 000,00	288 000,00	285 319,32	4,36 %	
67 Charges exceptionnelles	10 272,30	44 000,00	54 670,00	38 704,71	276,79 %	
68 Dotations aux amortissements et provision	0,00	0,00	462 400,00	401 435,16		
Sous total opérations réelles	18 732 362,76	22 489 000,00	23 399 295,00	20 335 318,76	8,56 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	21 173 525,55	27 905 000,00	28 921 495,00	22 825 421,55	7,80 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sectio	547 082,83	3 530 000,00	4 079 495,00	1 206 444,07	120,52 %	
Sous total opérations d'ordre	547 082,83	3 530 000,00	4 079 495,00	1 206 444,07	120,52 %	0
013 Atténuation de charges	852,04	0,00	0,00	1 070,32	25,62 %	
70 Produits de gestion courante	3 456 208,93	3 505 000,00	3 505 000,00	3 809 394,03	10,22 %	
73 Versement transport	18 558 789,86	17 718 000,00	18 185 000,00	20 397 098,68	9,91 %	
74 Dotations, subventions et participations	2 077 740,45	2 429 000,00	2 429 000,00	2 304 557,54	10,92 %	
75 Autres produits de gestion courante	3 584,80	2 000,00	2 000,00	128 534,70	3485,55 %	
77 Produits exceptionnels	5 974,09	721 000,00	721 000,00	428 347,65	7070,09 %	
Sous total opérations réelles	24 103 150,17	24 375 000,00	24 842 000,00	27 069 002,92	12,30 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	24 650 233,00	27 905 000,00	28 921 495,00	28 275 446,99	14,71 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	2 824 866,72	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre sectio	547 082,83	3 530 000,00	4 079 495,00	1 206 444,07	120,52 %	
041 Opérations patrimoniales	47 600,31	0,00	37 120,00	37 116,64	-22,02 %	
Sous total opérations d'ordre	3 419 549,86	3 530 000,00	4 116 615,00	1 243 560,71	-63,63 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	1 470 178,68	1 501 000,00	9 175 245,80	1 570 178,68	6,80 %	
20 Immobilisations incorporelles	110 857,20	44 000,00	143 132,20	95 628,15	-13,74 %	37 423
21 Immobilisations corporelles	333 211,12	1 332 000,00	1 494 658,94	1 202 155,83	260,78 %	107 203
23 Immobilisations en cours	1 385 672,48	2 138 000,00	2 348 762,23	876 708,29	-36,73 %	580 524
45 Comptabilité distincte rattachée	2 566 106,59	3 292 000,00	2 634 924,01	1 143 057,26	-55,46 %	
Sous total opérations réelles	5 866 026,07	8 307 000,00	15 796 723,18	4 887 728,21	-16,68 %	725 150
TOTAL Dépenses D'INVESTISSEMENT	9 285 575,93	11 837 000,00	19 913 338,18	6 131 288,92	-33,97 %	725 150

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	6 186 586,84	6 186 586,84		
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 964 000,00	3 032 000,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre secti	2 441 162,79	2 452 000,00	2 490 200,00	2 490 102,79	2,00 %	
041 Opérations patrimoniales	47 600,31	0,00	37 120,00	37 116,64	-22,02 %	
Sous total opérations d'ordre	2 488 763,10	5 416 000,00	11 745 906,84	8 713 806,27	250,13 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 908 997,70	0,00	3 521 881,34	3 567 373,83	22,63 %	
13 Subventions d'investissement	687 852,80	1 868 000,00	1 868 000,00	1 646 326,75	139,34 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	6 000 750,00	1 261 000,00	0,00	0,00	-100,00 %	
23 Immobilisations en cours	194 770,66	0,00	0,00	53 109,03	-72,73 %	4 633
27 Autres immobilisations financières	3 360,09	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
45 Comptabilité distincte rattachée	3 187 044,42	3 292 000,00	2 777 550,00	3 000 791,65	-5,84 %	
Sous total opérations réelles	12 983 399,67	6 421 000,00	8 167 431,34	8 267 601,26	-36,32 %	4 633
TOTAL Recettes D'INVESTISSEMENT	15 472 162,77	11 837 000,00	19 913 338,18	16 981 407,53	9,75 %	4 633

Annexe 5 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Eau

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	5 249 795,00	4 662 661,52	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	3 010 371,73	2 901 205,00	2 999 050,00	2 997 567,54	-0,43 %	
Sous total opérations d'ordre	3 010 371,73	8 151 000,00	7 661 711,52	2 997 567,54	-0,43 %	0
011 Charges à caractère général	5 049 510,76	5 299 125,00	5 759 808,48	4 623 702,13	-8,43 %	
012 Charges de personnel	3 146 716,68	3 525 000,00	3 550 000,00	3 535 322,22	12,35 %	
014 Atténuations de produits	1 129 011,55	1 110 000,00	1 255 000,00	1 247 961,09	10,54 %	
65 Autres charges de gestion courante	99 817,46	94 000,00	112 000,00	83 133,75	-16,71 %	
66 Autres charges financières	556 411,23	520 000,00	532 000,00	522 991,56	-6,01 %	
67 Charges exceptionnelles	211 133,28	160 875,00	162 875,00	61 776,40	-70,74 %	
Sous total opérations réelles	10 192 600,96	10 709 000,00	11 371 683,48	10 074 887,15	-1,15 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	13 202 972,69	18 860 000,00	19 033 395,00	13 072 454,69	-0,99 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sectio	1 164 229,66	1 256 000,00	1 268 040,00	1 172 741,94	0,73 %	
Sous total opérations d'ordre	1 164 229,66	1 256 000,00	1 268 040,00	1 172 741,94	0,01	0,00
13 Atténuations de charges	79 895,35	40 000,00	40 000,00	19 446,17	-75,66 %	
70 Produits de gestion courante	19 526 335,70	17 474 000,00	17 632 375,00	18 023 328,62	-7,70 %	
74 Dotations, subventions et participations	144 776,05	0,00	0,00	206 404,93	42,57 %	
75 Autres produits de gestion courante	73 070,74	90 000,00	50 000,00	70 843,84	-3,05 %	
77 Produits exceptionnels	88 263,38	0,00	42 980,00	49 493,83	-43,92 %	
Sous total opérations réelles	19 912 341,22	17 604 000,00	17 765 355,00	18 369 517,39	-7,75 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	21 076 570,88	18 860 000,00	19 033 395,00	19 542 259,33	-7,28 %	

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
040 Opérations d'ordre transfert entre sectio	1 164 229,66	1 256 000,00	1 268 040,00	1 172 741,94	0,73 %	
041 Opérations patrimoniales	360 694,55		23 490,00	23 488,76	-93,49 %	
Sous total opérations d'ordre	1 524 924,21	1 256 000,00	1 291 530,00	1 196 230,70	-0,22	0
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	11 000,00	10 582,73		
16 Emprunts et dettes assimilées	2 206 125,37	4 704 000,00	4 704 000,00	2 240 507,80	1,56 %	
20 Immobilisations incorporelles	36 784,54	58 650,00	320 519,44	35 261,76	-4,14 %	152 875
21 Immobilisations corporelles	426 060,99	536 760,00	949 713,88	398 156,84	-6,55 %	131 722
23 Immobilisations en cours	12 291 272,53	24 962 590,00	28 880 385,24	18 962 212,93	54,27 %	5 351 056
Sous total opérations réelles	14 960 243,43	30 262 000,00	34 865 618,56	21 646 722,06	0,45	5 635 654
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	16 485 167,64	31 518 000,00	36 157 148,56	22 842 952,76	38,57 %	5 635 654

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	8 333 226,89	0,00	1 836 432,14	1 836 432,14	-77,96 %	
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	5 249 795,00	4 662 661,52	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre sectio	3 010 371,73	2 901 205,00	2 999 050,00	2 997 567,54	-0,43 %	
041 Opérations patrimoniales	360 694,55	0,00	23 490,00	23 488,76	-93,49 %	
Sous total opérations d'ordre	11 704 293,17	8 151 000,00	9 521 633,66	4 857 488,44	-58,50 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 101 572,10	0,00	7 873 598,19	7 873 598,19	29,04 %	
13 Subventions d'investissement	327 296,33	0,00	1 706 054,99	1 377 107,03	320,75 %	155 426
16 Emprunts et dettes assimilées	785,45	23 367 000,00	17 055 861,72	0,00	-100,00 %	
23 Immobilisations en cours	700,00	0,00	0,00	27 281,86	3797,41 %	
27 Autres immobilisations financières	186 952,73	0,00	0,00	137,60	-99,93 %	
Sous total opérations réelles	6 617 306,61	23 367 000,00	26 635 514,90	9 278 124,68	40,21 %	155 426
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	18 321 599,78	31 518 000,00	36 157 148,56	14 135 613,12	-22,85 %	155 426

Annexe 6 : Compte administratif 2022 : Budget annexe de l'Assainissement

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	5 669 410,00	5 395 140,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre section	4 918 422,68	4 724 590,00	4 782 010,00	4 781 827,63	-2,78 %	
Sous total opérations d'ordre	4 918 422,68	10 394 000,00	10 177 150,00	4 781 827,63	-2,78 %	0,00
011 Charges à caractère général	2 023 656,16	2 609 700,00	2 977 570,00	2 393 035,31	18,25 %	
012 Charges de personnel	2 968 412,24	3 427 000,00	3 427 000,00	3 367 961,03	13,46 %	
014 Atténuations de produits	558 443,94	600 000,00	600 000,00	516 198,86	-7,56 %	
65 Autres charges de gestion courante	52 958,47	71 300,00	71 300,00	63 289,24	19,51 %	
66 Autres charges financières	1 071 550,50	984 000,00	1 006 000,00	979 761,29	-8,57 %	
67 Charges exceptionnelles	1 721 519,20	150 000,00	157 980,00	62 772,38	-96,35 %	
Sous total opérations réelles	8 396 540,51	7 842 000,00	8 239 850,00	7 383 018,11	-12,07 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	13 314 963,19	18 236 000,00	18 417 000,00	12 164 845,74	-8,64 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	2 131 440,44	2 193 000,00	2 271 000,00	2 210 628,49	3,72 %	
Sous total opérations d'ordre	2 131 440,44	2 193 000,00	2 271 000,00	2 210 628,49	0,04	0,00
013 Atténuations de charges	61 786,12	30 000,00	30 000,00	23 306,27	-62,28 %	
70 Produits de gestion courante	16 467 147,63	15 929 000,00	15 933 000,00	16 708 493,62	1,47 %	
74 Dotations, subventions et participations	1 650,00	0,00	99 000,00	0,00	-100,00 %	
75 Autres produits de charge courante	165 270,77	49 000,00	49 000,00	69 221,77	-58,12 %	
77 Produits exceptionnels	1 222 746,03	35 000,00	35 000,00	5 256,98	-99,57 %	
Sous total opérations réelles	17 918 600,55	16 043 000,00	16 146 000,00	16 806 278,64	-6,21 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	20 050 040,99	18 236 000,00	18 417 000,00	19 016 907,13	-5,15 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Déficit d'investissement	5 194 048,78	0,00	7 738 106,76	7 738 106,76	48,98 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	2 131 440,44	2 193 000,00	2 271 000,00	2 210 628,49	3,72 %	
041 Opérations patrimoniales	274 662,00	0,00	51 640,00	51 636,08	-81,20 %	
Sous total opérations d'ordre	7 600 151,22	2 193 000,00	10 060 746,76	10 000 371,33	31,58 %	0
13 Subventions d'investissement	0,00	2 400,00	114 372,00	108 185,36		
16 Emprunts et dettes assimilées	4 139 347,63	4 817 600,00	4 969 600,00	4 352 117,06	5,14 %	
20 Immobilisations incorporelles	19 805,95	59 650,00	491 269,28	12 104,96	-38,88 %	78 121
21 Immobilisations corporelles	272 496,51	363 861,00	762 452,27	274 343,31	0,68 %	144 128
23 Immobilisations en cours	14 993 351,85	16 152 489,00	20 944 448,27	12 500 269,86	-16,63 %	6 632 264
Sous total opérations réelles	19 425 001,94	21 396 000,00	27 282 141,82	17 247 020,55	-11,21 %	6 854 512
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	27 025 153,16	23 589 000,00	37 342 888,58	27 247 391,88	0,82 %	6 854 512

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 669 410,00	5 395 140,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	4 918 422,68	4 724 590,00	4 782 010,00	4 781 827,63	-2,78 %	
041 Opérations patrimoniales	274 662,00	0,00	51 640,00	51 636,08	-81,20 %	
Sous total opérations d'ordre	5 193 084,68	10 394 000,00	10 228 790,00	4 833 463,71	-6,92 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 505 411,58	0,00	6 735 077,80	6 735 077,80	3,53 %	
13 Subventions d'investissement	3 320 799,26	2 237 000,00	3 217 866,47	2 474 845,28	-25,47 %	1 992 087
16 Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,02	10 958 000,00	17 161 154,31	0,00	-100,00 %	
23 Immobilisations en cours	234 669,51	0,00	0,00	266 741,45	0,00 %	
27 Autres immobilisations financières	33 081,35	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	14 093 961,72	13 195 000,00	27 114 098,58	9 476 664,53	-32,76 %	1 992 087
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	19 287 046,40	23 589 000,00	37 342 888,58	14 310 128,24	-25,80 %	1 992 087

Annexe 7 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	1 289 156,86	1 149 000	1 226 800	1 292 762,76	0,28 %	
Sous total opérations d'ordre	1 289 157	1 149 000	1 226 800	1 292 763	0,28 %	0,00
011 Charges à caractère général	2 215 440,80	2 918 000	3 304 200	2 547 345,34	14,98 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 997 133,32	9 967 000	9 967 000	9 472 421,36	18,45 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	9 000	9 000	0,00		
65 autres charges de gestion courante	10 697 044,05	11 338 000	11 338 000	11 336 372,13	5,98 %	
66 Charges financières	26 113,69	22 000	33 000	32 720,54	25,30 %	
67 Charges exceptionnelles	116 114,44	42 000	125 000	101 928,91	-12,22 %	
68 Dotations aux amort. et provisions	0,00	0	42 000	15 050,00		
Sous total opérations réelles	21 051 846	24 296 000	24 818 200	23 505 838,28	11,66 %	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	22 341 003	25 445 000	26 045 000	24 798 601,04	11,00 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
002 Résultat de fonctionnement	0,00		84 030	84 030,49		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	20 622,26	1 607 400	1 785 869	1 409 567,06	6735,17 %	
Sous total opérations d'ordre	20 622	1 607 400	1 869 899	1 493 597,55	7142,65 %	0,00
013 Atténuation de charges	324 553,60	155 000	155 000	335 100,92	3,25 %	
70 Produits des services, du domaine et...	3 292 833,91	3 556 000	3 583 500	4 688 520,98	42,39 %	
73 Impôts et taxes	15 417 058,00	17 203 000	17 453 000	17 581 140,00	14,04 %	
74 Dotations et participations	2 822 265,40	1 976 000	2 036 000	1 989 497,98	-29,51 %	
75 Autres produits de gestion courante	495 901,88	946 600	946 600	947 440,15	91,05 %	
77 Produits exceptionnels	51 798,60	1 000	1 001	171 170,97	230,45 %	
Sous total opérations réelles	22 404 411	23 837 600	24 175 101	25 712 871,00	14,77 %	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	22 425 034	25 445 000	26 045 000	27 206 468,55	21,32 %	0,00

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement	62 306,80	0	0	0,00	-100,00 %	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	20 622,26	1 607 400	1 785 869	1 409 567,06	6735,17 %	
Sous total opérations d'ordre	82 929	1 607 400	1 785 869	1 409 567,06	1599,73 %	0
16 Emprunts et dettes assimilés	438 012,61	351 500	368 500	368 068,38	-15,97 %	
20 Immobilisations incorporelles	6 510,00	71 100	77 346	2 592,00	-60,18 %	38 616,00
204 Subventions d'équipement versées	49 980,00	651 000	337 640	84 660,00	69,39 %	49 980,00
21 Immobilisations corporelles	1 558 650,90	4 444 000	6 750 617	2 447 121,69	57,00 %	3 553 351,76
23 Immobilisations en cours	129 709,66	833 000	1 231 952	81 288,12	-37,33 %	850 933,68
4581 Opérations sous mandat	134 619,60	0	196 077	102 082,80		
Sous total opérations réelles	2 317 483	6 350 600	8 962 131	3 085 812,99	33,15 %	4 492 881,44
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	2 400 412	7 958 000	10 748 000	4 495 380,05	87,28 %	4 492 881,44

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	0	1 850 850	1 850 849,86		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	1 289 156,86	1 149 000	1 226 800	1 292 762,76	0,28 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0	0	0,00		
Sous total opérations d'ordre	1 289 157	1 149 000	3 077 650	3 143 612,62	143,85 %	0
024 Immobilisations affectées, concédées, affe	0,00	82 000	82 000	0,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	686 308,42	865 600	940 912	358 617,27	-47,75 %	
13 subventions d'investissement	20 832,00	2 390 000	2 635 760	30 535,31	46,58 %	103 125
16 Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00	3 376 400	3 527 233	0,00	-100,00 %	
23 Immobilisations en cours	5 093,92	95 000	206 084	840,00	-83,51 %	110 244
27 Autres immobilisations financières	1 524,49	0	0	0,00	-100,00 %	
4582 Opérations sous mandat	248 346,00	0	278 361	184 906,80		
Sous total opérations réelles	2 962 105	6 809 000	7 670 350	574 899	-80,59 %	213 369
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	4 251 262	7 958 000	10 748 000	3 718 512,00	-12,53 %	213 369

Annexe 8 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Gestion Immobilière

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
002 Résultat de fonctionnement	0,00	0	267	266,67		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	879 488,79	618 000	731 500	2 852 619,59	224,35 %	
Sous total opérations d'ordre	879 488,79	618 000,00	731 766,67	2 852 886,26	224,38 %	0
011 Charges à caractère général	704 825,51	827 000	871 643	787 519,68	11,73 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	159 827,00	137 000	137 000	136 254,00	-14,75 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	2 000	2 000			
65 Charges gestion courante	9 612,88	54 000	54 000	46 600,94	384,78 %	
66 Charges financières	28 255,97	18 000	18 000	15 161,35	-46,34 %	
67 Charges exceptionnelles	701,34	2 000	2 000	0,01	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	903 222,70	1 040 000,00	1 084 643,33	985 535,98	9,11 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	1 782 711,49	1 658 000,00	1 816 410	3 838 422,24	115,31 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	495 700,03	213 000	351 310	193 548,05	-60,95 %	
Sous total opérations d'ordre	495 700,03	213 000	351 310	193 548,05	-60,95 %	0
70 Produits des services, et ventes diverses	23 929,23	0	0	7 396,60	-69,09 %	
74 Dotations et participations	50 000,00	70 000	72 100	70 000,00	40,00 %	
75 Autres produits de gestion courante	862 182,75	775 000	775 000	866 949,26	0,55 %	
77 Produits exceptionnels	350 632,81	600 000	618 000	2 741 286,81	681,81 %	
Sous total opérations réelles	1 286 744,79	1 445 000	1 465 100	3 685 632,67	186,43 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	1 782 444,82	1 658 000,00	1 816 410	3 879 180,72	117,63 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	4 207 191,95	0	3 954 490	3 954 489,51	-6,01 %	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	495 700,03	213 000	351 310	193 548,05	-60,95 %	
Sous total opérations d'ordre	4 702 891,98	213 000	4 305 800	4 148 037,56	-11,80 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 452,52	0	0	0,00	-100,00 %	
16 Emprunts	309 788,28	330 000	330 000	329 865,76	6,48 %	
20 Immobilisations incorporelles	180 140,80	59 000	35 238	11 605,00	-93,56 %	22 844
21 Immobilisations corporelles	116 712,68	170 000	271 809	136 927,48	17,32 %	67 130
23 Immobilisations en cours	698 015,24	6 405 000	4 101 407	2 118 059,44	203,44 %	89 811
Sous total opérations réelles	1 310 109,52	6 964 000	4 738 453	2 596 457,68	98,19 %	179 784
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	6 013 001,50	7 177 000,00	9 044 252	6 744 495,24	12,17 %	179 784

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	879 488,79	618 000	731 500	2 852 619,59	224,35 %	
Sous total opérations d'ordre	879 488,79	618 000	731 500	2 852 619,59	224,35 %	0
024 Immobilisations affectées, concédées, affe	0,00	2 711 000	2 711 000	0,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	621 399,10	0	0,00	0,00	-100,00 %	
13 subvention d'Investissement	0,00	1 300 000	1 104 640	463 084,59		385 588
16 Emprunts	1 350,00	1 673 000	4 206 779	2 111,71	56,42 %	800
23 Immobilisations en cours	556 274,10	875 000	290 333	100 452,54	-81,94 %	120 881
Sous total opérations réelles	1 179 023,20	6 559 000	8 312 752	565 648,84	-52,02 %	507 269
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	2 058 511,99	7 177 000,00	9 044 252	3 418 268,43	66,06 %	507 269

Annexe 9 : Compte administratif 2022 : Budget annexe ZAE

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	6 570 965,66	6 420 000,00	10 192 490,00	9 525 389,50	44,96 %	0
Sous total opérations d'ordre	6 570 965,66	6 420 000,00	10 192 490,00	9 525 389,50	44,96 %	0
011 Charges à caractère général	782 827,95	2 385 000,00	2 399 988,00	622 633,58	-20,46 %	0
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5,00	4,86		0
66 Autres charges financières	30 100,30	30 000,00	30 000,00	26 747,02	-11,14 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 007,00	0,45		0
Sous total opérations réelles	812 928,25	2 416 000,00	2 431 000,00	649 385,91	-20,12 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	7 383 893,91	8 836 000,00	12 623 490,00	10 174 775,41	37,80 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	5 752 903,58	6 819 000	9 429 364	6 803 537,03	18,26 %	0
Sous total opérations d'ordre	5 752 903,58	6 819 000,00	9 429 364,00	6 803 537,03	18,26 %	0
70 Produits des services, du domaine et...	1 617 314,83	2 017 000	3 132 796	3 272 141,49	102,32 %	0
75 Autres produits de gestion courante	1 383,34	0,00	0	0,00	-100,00 %	0
77 Produits exceptionnels	12 292,16	0	61 330	99 096,89	706,18 %	0
Sous total opérations réelles	1 630 990,33	2 017 000,00	3 194 126,00	3 371 238,38	106,70 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	7 383 893,91	8 836 000,00	12 623 490,00	10 174 775,41	37,80 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	8 890 608,40	0,00	8 253 022,29	8 253 022,29	-7,17 %	0
040 Opération d'ordre transfert entre sect	5 752 903,58	6 819 000,00	9 429 364,00	6 803 537,03	18,26 %	0
Sous total opérations d'ordre	14 643 511,98	6 819 000,00	17 682 386,29	15 056 559,32	2,82 %	0,00
16 Emprunts	180 475,97	186 000,00	186 000,00	184 699,57	2,34 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	61 330,00	61 324,17		0
Sous total opérations réelles	180 475,97	186 000,00	247 330,00	246 023,74	36,32 %	0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	14 823 987,95	7 005 000,00	17 929 716,29	15 302 583,06	3,23 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	6 570 965,66	6 420 000,00	10 192 490,00	9 525 389,50	44,96 %	0
Sous total opérations d'ordre	6 570 965,66	6 420 000,00	10 192 490,00	9 525 389,50	44,96 %	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	585 000,00	7 737 226,29	0,00		0
Sous total opérations réelles	0,00	585 000,00	7 737 226,29	0,00		0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	6 570 965,66	7 005 000,00	17 929 716,29	9 525 389,50	44,96 %	0

Annexe 10 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Hippodrome

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	85 000,00	66 700,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	191 707,28	167 000,00	172 100,00	172 083,98	-10,24 %	
Sous total opérations d'ordre	191 707,28	252 000,00	238 800,00	172 083,98	-10,24 %	0
011 Charges à caractère général	62 164,66	76 000,00	82 200,00	59 118,30	-4,90 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	87 626,00	78 000,00	78 000,00	77 112,00	-12,00 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
65 autres charges de gestion courante	8 000,00	9 000,00	9 000,00	8 000,12	0,00 %	
66 Charges financières	29 006,67	27 000,00	27 000,00	26 253,96	-9,49 %	
67 Charges exceptionnelles	9 000,00	1 000,00	8 000,00	7 000,00	-22,22 %	
Sous total opérations réelles	195 797,33	192 000,00	205 200,00	177 484,38	-9,35 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	387 504,61	444 000,00	444 000,00	349 568,36	-9,79 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	0
73 Impôts et Taxes	15 110,09	12 000,00	12 000,00	15 256,95	0,97 %	
75 Autres produits de gestion courante	88 474,12	87 000,00	87 000,00	92 091,88	4,09 %	
77 Produits exceptionnels	229 115,80	260 000,00	260 000,00	260 000,00	13,48 %	
Sous total opérations réelles	332 700,01	359 000,00	359 000,00	367 348,83	10,41 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	417 203,06	444 000,00	444 000,00	451 851,88	8,31 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	292 824,68	0,00	316 718,08	316 718,08	8,16 %	
040 Opération d'ordre transfert entre section	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	720,00	720,00		
Sous total opérations d'ordre	377 327,73	85 000,00	402 438,08	401 941,13	6,52 %	0
16 Emprunts et dettes assimilés	135 972,06	90 000,00	90 000,00	90 000,00	-33,81 %	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	59 774,41	312 000,00	214 385,00	50 854,68	-14,92 %	25 022
Sous total opérations réelles	195 746,47	403 000,00	305 385,00	140 854,68	-28,04 %	25 022
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	573 074,20	488 000,00	707 823,08	542 795,81	-5,28 %	25 022

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	85 000,00	66 700,00	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	191 707,28	167 000,00	172 100,00	172 083,98	-10,24 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	720,00	720,00		
Sous total opérations d'ordre	191 707,28	252 000,00	239 520,00	172 803,98	-9,86 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	64 648,84	0,00	29 698,45	29 698,45	-54,06 %	
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	236 000,00	438 604,63	0,00		
Sous total opérations réelles	64 648,84	236 000,00	468 303,08	29 698,45	-54,06 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	256 356,12	488 000,00	707 823,08	202 502,43	-21,01 %	0

Annexe 11 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Chaufferie Bois

Section d'exploitation

Comptes budgétaires		Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
		CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	34 000	11 916	0,00		
042	Opérations d'ordre transfert entre sect	97 063,27	97 000	97 130	97 128,89	0,07 %	
Sous total opérations d'ordre		97 063,27	131 000,00	109 045,79	97 128,89	0,07 %	0
011	Charges à caractère général	259 160,91	256 000	302 000	300 629,76	16,00 %	
66	Autres charges financières	27 361,85	32 000	32 000	25 693,98	-6,10 %	
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000	1 000	0,00		
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	10 000	10 000	0,00		
Sous total opérations réelles		286 522,76	299 000,00	345 000,00	326 323,74	13,89 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION		383 586,03	430 000,00	454 045,79	423 452,63	10,39 %	0

Comptes budgétaires		Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
		CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042	Opérations d'ordre transfert entre section	40 612,32	41 000	41 000	40 612,32	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre		40 612,32	41 000,00	41 000,00	40 612,32	0,00 %	0
70	Produits de gestion courante	406 402,01	389 000	413 046	420 939,77	3,58 %	
75	Autres produits de gestion courante	2,37	0	0	0,00	-100,00 %	
77	Produits exceptionnels	0,00	0	0	0,07		
Sous total opérations réelles		406 404,38	389 000,00	413 045,79	420 939,84	3,58 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION		447 016,70	430 000,00	454 045,79	461 552,16	3,25 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires		Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
		CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001	Résultat d'investissement reporté	38 362,25	0	41 476	41 476,46	8,12 %	
040	Opérations d'ordre transfert entre section	40 612,32	41 000	41 000	40 612,32	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre		78 974,57	41 000,00	82 476,46	82 088,78	3,94 %	0
16	Emprunts et dettes assimilées	55 643,42	58 000	58 000	57 290,47	2,96 %	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 000	1 000	0,00		
21	Immobilisations corporelles	10 721,91	11 000	11 000	8 267,65	-22,89 %	2 732
23	Immobilisations en cours	0,00	30 000	30 000	0,00		
Sous total opérations réelles		66 365,33	100 000	100 000	65 558,12	-1,22 %	2 732
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		145 339,90	141 000	182 476	147 646,90	1,59 %	2 732

Comptes budgétaires		Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
		CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
040	Opérations d'ordre transfert entre section	97 063,27	97 000	97 130	97 128,89	0,07 %	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	34 000	11 916	0,00		
Sous total opérations d'ordre		97 063,27	131 000,00	109 046	97 128,89	0,07 %	0
10	Dotations	6 800,17	0	63 431	63 430,67	832,78 %	
13	Subventions	0,00	0	0	131 819,65		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 000	10 000	0,00		
Sous total opérations réelles		6 800	10 000	73 431	195 250,32	2771,26 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		103 863,44	141 000	182 476	292 379,21	181,50 %	0

Annexe 12 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Golf

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
002 Déficit de fonctionnement	53 962,45	0,00	26 835,28	26 835,28	-50,27 %	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	21 030,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	98 582,69	97 000,00	100 470,00	99 980,85	1,42 %	
Sous total opérations d'ordre	152 545,14	97 000,00	148 335,28	126 816,13	-16,87 %	0
011 Charges à caractère général	194 530,05	256 000,00	274 200,00	236 034,32	21,34 %	
012 Charges de personnel	355 449,28	343 500,00	393 500,00	392 235,89	10,35 %	
65 Autres charges de gestion courante	4 473,58	1 200,00	1 200,00	3,38	-99,92 %	
66 Autres charges financières	19 450,53	18 800,00	18 800,00	18 697,99	-3,87 %	
67 Charges exceptionnelles	3 464,27	500,00	994,72	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	577 367,71	620 000,00	688 694,72	646 971,58	12,06 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	729 912,85	717 000,00	837 030,00	773 787,71	6,01 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	14 117,00	14 200,00	45 805,28	14 117,00	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	14 117,00	14 200,00	45 805,28	14 117,00	0,00 %	0
13 Atténuations de charges	25 653,56	23 300,00	23 300,00	26 144,59	1,91 %	
70 Produits de gestion courante	651 614,55	677 000,00	764 930,00	703 657,22	7,99 %	
75 Autres produits de gestion courante	11 692,36	1 500,00	1 500,00	3 820,26	-67,33 %	
77 Produits exceptionnels	0,10	1 000,00	1 494,72	68,97	68870,00 %	
Sous total opérations réelles	688 960,57	702 800,00	791 224,72	733 691,04	6,49 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	703 077,57	717 000,00	837 030,00	747 808,04	6,36 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
040 Opérations d'ordre transfert entre sect	14 117,00	14 200,00	45 805,28	14 117,00	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	14 117,00	14 200,00	45 805,28	14 117,00	0,00 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	48 964,06	49 800,00	51 000,00	49 715,38	1,53 %	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		720
21 Immobilisations corporelles	36 654,16	65 000,00	88 194,72	10 548,87	-71,22 %	37 200
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	21 000,00	0,00		21 000
Sous total opérations réelles	85 618,22	115 800,00	161 194,72	60 264,25	-29,61 %	58 920
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	99 735,22	130 000,00	207 000,00	74 381,25	-25,42 %	58 920

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Excédent d'investissement	13 965,24	0,00	12 812,71	12 812,71		
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	21 030,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre sect	98 582,69	97 000,00	100 470,00	99 980,85	1,42 %	
Sous total opérations d'ordre	112 547,93	97 000,00	134 312,71	112 793,56	0,22 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	33 000,00	72 687,29	0,00		
Sous total opérations réelles	0,00	33 000,00	72 687,29	0,00		0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	112 547,93	130 000,00	207 000,00	112 793,56	0,22 %	0

Annexe 13 : Compte administratif 2022 : Budget annexe Pôle Nautique

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	67 000,00	157 000,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	87 982,68	71 500,00	130 980,00	128 928,75	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	87 982,68	138 500,00	287 980,00	128 928,75	-100,00 %	0
011 Charges à caractère général	164 788,00	176 000,00	189 120,00	163 151,19	-100,00 %	
012 Charges de personnel	438 681,25	445 000,00	450 000,00	449 494,29	-100,00 %	
65 Autres charges de gestion courante	44,23	500,00	500,00	2,04	-100,00 %	
66 Autres charges financières	16 873,35	16 000,00	16 000,00	15 370,68	-100,00 %	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	4 900,00	4 662,33		
Sous total opérations réelles	620 386,83	637 500,00	660 520,00	632 680,53	-100,00 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	708 369,51	776 000,00	948 500,00	761 609,28	-100,00 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	79 142,85	64 000,00	65 650,00	65 642,85	-17,06 %	
Sous total opérations d'ordre	79 142,85	64 000,00	65 650,00	65 642,85	-17,06 %	0
13 Atténuations de charges	386,19	0,00	1 250,00	6 825,60	1 667,42 %	
70 Produits de gestion courante	263 473,69	339 000,00	455 500,00	278 674,86	5,77 %	
75 Autres produits de gestion courante	31 312,00	0,00	0,00	2,75	-99,99 %	
77 Produits exceptionnels	391 045,59	373 000,00	426 100,00	431 513,06	10,35 %	
Sous total opérations réelles	686 217,47	712 000,00	882 850,00	717 016,27	4,49 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	765 360,32	776 000,00	948 500,00	782 659,12	2,26 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Résultat d'investissement reporté	57 120,07	0,00	184 127,91	184 127,91	222,35 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	79 142,85	64 000,00	65 650,00	65 642,85	-17,06 %	
Sous total opérations d'ordre	136 262,92	64 000,00	249 777,91	249 770,76	83,30 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	66 699,86	70 000,00	70 000,00	69 818,80	4,68 %	
20 Immobilisations incorporelles	2 480,00	1 000,00	1 000,00	0,00	-100,00 %	
21 Immobilisations corporelles	112 815,65	64 000,00	95 222,09	83 867,90	-25,66 %	7 241
23 Immobilisations en cours	6 653,64	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	188 649,15	135 000,00	166 222,09	153 686,70	-18,53 %	7 241
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	324 912,07	199 000,00	416 000,00	403 457,46	24,17 %	7 241

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	67 000,00	157 000,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	87 982,68	71 500,00	130 980,00	128 928,75	46,54 %	
Sous total opérations d'ordre	87 982,68	138 500,00	287 980,00	128 928,75	46,54 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 801,48	0,00	56 990,81	56 990,81	1934,31 %	
13 Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	529,19	0,00	-100,00 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 500,00	70 500,00	0,00		
Sous total opérations réelles	52 801,48	60 500,00	128 020,00	56 990,81	7,93 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	140 784,16	199 000,00	416 000,00	185 919,56	32,06 %	0

Annexe 14 : Compte administratif 2022 : Budget annexe SPANC

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	2 400,00	2 400,00	0,00		
002 Résultat d'exploitation reporté	116 497,04	0,00	136 453,90	136 453,90		
042 Opérations d'ordre transfert entre section	9 077,75	9 100,00	9 100,00	9 077,75	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	125 574,79	11 500,00	147 953,90	145 531,65	15,89 %	0,00
011 Charges à caractère général	85 005,12	122 300,00	120 500,00	26 595,96	-68,71 %	
012 Charges de personnel	140 482,69	170 000,00	170 000,00	170 000,00	21,01 %	
65 Autres charges de gestion courante	517,38	1 200,00	1 200,00	203,59	-60,65 %	
67 Charges exceptionnelles	499,19	1 000,00	3 500,00	2 096,34	319,95 %	
68 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 500,00	114,00		
Sous total opérations réelles	226 504,38	294 500,00	296 700,00	199 009,89	-12,14 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	352 079,17	306 000,00	444 653,90	344 541,54	-2,14 %	0
	235 582,13			208 087,64		

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
Sous total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits de gestion courante	213 321,93	305 975,00	444 628,90	152 480,06	-28,52 %	
74 Dotations, subventions et participations	2 280,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
75 Autres produits de charge courante	19,20	25,00	25,00	0,00	-100,00 %	
77 Produits exceptionnels	4,14	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	215 625,27	306 000,00	444 653,90	152 480,06	-29,28 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	215 625,27	306 000,00	444 653,90	152 480,06	-29,28 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
Sous total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00		0
21 Immobilisations corporelles	0,00	13 000,00	34 642,09	0,00		
Sous total opérations réelles	0,00	13 000,00	34 642,09	0,00		0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	0,00	13 000,00	34 642,09	0,00		0

Comptes budgétaires	Exercice 2021	Exercice 2022			Evolution	RAR 2022
	CA 2021	BP 2022	BUDGET TOTAL 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021	
001 Excédent d'investissement	11 611,99		21 642,09	21 642,09	86,38 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 400,00	2 400,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	9 077,75	9 100,00	9 100,00	9 077,75	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	20 689,74	11 500,00	33 142,09	30 719,84	48,48 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	952,35	1 500,00	1 500,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	952,35	1 500,00	1 500,00	0,00	-100,00 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	21 642,09	13 000,00	34 642,09	30 719,84	41,94 %	0

Annexe 15 : Les ratios réglementaires (budget principal)

SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES (DECRET DU 27 MARS 1993)

En € / habitant	CA 2020	CA 2021	CA 2022
POPULATION TOTALE	163 187	163 552	163 548
MESURE DU SERVICE RENDU			
Dépenses réelles de fonct. / population	441,59	457,33	471,87
POIDS DE LA FISCALITE			
Produit des impositions directes / population	356,98	352,72	377,56
TAILLE FINANCIERE			
Recettes réelles de fonct. / population	537,66	538,13	570,41
EFFORT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT			
Dépenses d'équipement brut / population	98,55	87,03	87,75
NIVEAU D'ENDETTEMENT			
Encours de la dette / population	343,74	313,64	285,87
DGF / POPULATION	85,68	84,36	83,06
POIDS DU PERSONNEL			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	29,14 %	28,87 %	29,71 %
PRESSIION FISCALE			
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	117,79 %	113,81 %	104,38 %
MESURE DE L'EPARGNE NETTE			
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	87,42 %	90,44 %	87,59 %
TAUX D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,33 %	16,17 %	15,38 %
POIDS DE LA DETTE			
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	63,93 %	58,28 %	50,12 %

Annexe 16 : Compte Administratif 2022 : TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Développement Economique	3 072 820	2 804 922	91 %
Enseignement - Recherche - Innovation	1 129 700	981 793	87 %
Tourisme	1 491 050	1 126 806	76 %
Habitat et logement	1 503 530	1 381 886	92 %
Transport et déplacements	18 899 000	19 489 977	103 %
Culture et équipements culturels	2 375 381	2 625 968	111 %
Equipements de loisirs et politique sportive	7 909 600	7 940 265	100 %
Insertion Sociale et professionnelle	1 111 400	1 028 033	92 %
Cohésion sociale	1 324 743	1 356 444	102 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	2 446 955	2 159 490	88 %
Environnement	46 066 033	45 009 225	98 %
Aménagement voirie	1 650 635	1 715 894	104 %
Dotations et fonds de concours aux communes	19 416 704	19 485 445	100 %
Administration générale, opérations financières et communication	28 932 479	26 719 960	92 %
Incendie et secours	3 973 700	3 965 340	100 %
	141 303 730	137 791 447	98 %

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées d'investissement

	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Développement Economique	12 542 900	5 787 446	46 %
Enseignement - Recherche - Innovation	1 880 000	780 843	42 %
Tourisme	224 410	16 323	7 %
Habitat et logement	6 874 739	4 240 063	62 %
Transport et déplacements	11 897 000	5 679 961	48 %
Culture et équipements culturels	399 780	59 605	15 %
Equipements de loisirs et politique sportive	2 598 384	874 483	34 %
Insertion Sociale et professionnelle	25 200	9 525	38 %
Cohésion sociale	156 887	117 578	75 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	359 280	46 190	13 %
Environnement	61 543 200	47 107 219	77 %
Aménagement voirie	2 702 450	2 458 333	91 %
Dotations et fonds de concours aux communes	0	0	
Administration générale, opérations financières et communication	5 803 370	5 334 302	92 %
Incendie et secours	655 500	417 691	64 %
	107 663 100	72 929 561	68 %

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement et d'investissement

	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Développement Economique	15 615 720	8 592 368	55 %
Enseignement - Recherche - Innovation	3 009 700	1 762 636	59 %
Tourisme	1 715 460	1 143 128	67 %
Habitat et logement	8 378 269	5 621 948	67 %
Transport et déplacements	30 796 000	25 169 938	82 %
Culture et équipements culturels	2 775 161	2 685 572	97 %
Equipements de loisirs et politique sportive	10 507 984	8 814 748	84 %
Insertion Sociale et professionnelle	1 136 600	1 037 558	91 %
Cohésion sociale	1 481 630	1 474 022	99 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	2 806 235	2 205 680	79 %
Environnement	107 609 233	92 116 444	86 %
Aménagement voirie	4 353 085	4 174 227	96 %
Dotations et fonds de concours aux communes	19 416 704	19 485 445	100 %
Administration générale, opérations financières et communication	34 735 849	32 054 262	92 %
Incendie et secours	4 629 200	4 383 031	95 %
	248 966 830	210 721 009	85 %

Annexe 17 :

LISTES DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION OBLIGATOIREMENT ASSORTIES DE CONVENTIONS (> 23 000 €)

Décret n°2017-779 du 5 mai 2017

Nom de la structure	Adresse siège social	Siret	Objet de la subvention	Délibérations / Conventions			Versements antérieurs	Subventions versées En 2022		Versements ultérieurs	Subventions en nature en 2022	
				Montants	Dates	Modalités		Décisions antérieures	Décisions 2022			
ADALEA	50 RUE DE LA CORDERIE 22000 ST BRIEUC	77745917300046	POLITIQUE COHESION SOCIALE	3 000,00 €	Délibération: 07/04/2022 (DB-086-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021 et obtention des cofinancements éventuels			3 000,00 €			
				3 000,00 €	Délibération: 07/04/2022 (DB-086-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021 et obtention des cofinancements éventuels			3 000,00 €			
				10 000,00 €	Délibération: 07/04/2022 (DB-086-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021 et obtention des cofinancements éventuels			10 000,00 €			
			POLITIQUE TRANSPORTS	7 500,00 €	> Délibération: 22/09/2022 (DB-209-2022) > Convention: 28/09/2022	Au vote de la délibération			7 500,00 €			
				7 500,00 €	> Délibération: 22/09/2022 (DB-209-2022) > Convention: 28/09/2022	Au vote de la délibération			7 500,00 €			
				3 000,00 €	Délibération: 30/06/2022 (DB-145-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021			3 000,00 €			
POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	10 000,00 €	Délibération: 30/06/2022 (DB-145-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021			10 000,00 €						
	48 000,00 €	> Délibération: 07/04/2022 (DB-063-2022) > Convention: 11/04/2022	> Action 1 / 36 K€: acompte 80% signature et solde variable sur présentation bilan activité > Action 2 / 2,1K€: acompte 70 % à la signature et solde variable sur présentation bilan d'activité			38 100,00 €	9 900,00 €					
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	5 RUE DU 71EME RI 22000 SAINT-BRIEUC	52319139300033	POLITIQUE HABITAT	48 000,00 €	> Délibération: 11/03/2021 (DB-027-2021) > Convention: 15/03/2021	> Action 1: acompte 80% signature et solde variable sur présentation bilan activité > Action 2: acompte 70 % à la signature et solde variable sur présentation bilan activité	38 100,00 €	8 141,18 €				
				86 000,00 €	> Délibération: 07/04/2022 (DB-063-2022) > Convention: 11/04/2022	A la signature de la convention			86 000,00 €			
ANSES	14 RUE PIERRE ET MARIE CURIE SFACT SERVICE COMPTABLE 94700 MAISONS ALFORT	13001202400183	POLITIQUE ECONOMIE	24 000,00 €	> Décision: 04/11/2021 (DC-591-2021) > Convention: 06/01/2022	> Signature: 8 000 € > Acompte 2: 8 000 € > Solde: 8 000 € maximum sous conditions (cf. convention)			8 000,00 €	16 000,00 €		
				24 000,00 €	> Décision: 31/05/2018 (DC-155-2018) > Convention du 05/08/2019	> Signature: 8 000 € > Acompte 2: 8 000 € > Solde: 8 000 € maximum sous conditions (cf. convention)	16 000,00 €	6 302,22 €				
				25 334,00 €	> Décisions: 20/10/2017 et 20/12/2020 (DC-411-2017 et DC-644-2020) > Conventions: 20/10/2017 et 10/01/2022	> Signature: 8 000 € > Acompte 2: 8 000 € > Solde: 9 334 € maximum sous conditions (cf. conventions)	16 000,00 €	9 334,00 €				
				24 000,00 €	> Décision: 04/11/2021 (DC-592-2021) > Convention: 06/01/2022	> Signature: 8 000 € > Acompte 2: 8 000 € > Solde: 8 000 € maximum sous conditions (cf. convention)			8 000,00 €	16 000,00 €		
ARMOR INITIATIVE	RUE DE LA CROIX DENIS 22950 TREGUEUX	42511981500024	POLITIQUE ECONOMIE	86 245,00 €	> Délibération: 30/06/2022 (DB-152-2022) > Convention: 12/07/2021 (2021-2023)	> Après le vote du budget et délibération: 50 % > Solde: 50 % sur présentation du rapport d'activité et financier 2021			86 245,00 €			
AVANT PREMIERES	2 RUE DE LA CROIX LORMEL 22190 PLERIN	48239546400035	POLITIQUE ECONOMIE POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	22 000,00 €	> Délibération: 30/06/2022 (DB-152-2022) > Convention: 12/07/2021 (2021-2023)	> Après le vote du budget et délibération: 11 000 € > Solde: 11 000 € sur présentation du rapport d'activité et financier 2021			22 000,00 €			
				6 000,00 €	Délibération: 30/06/2022 (DB-0145-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021			6 000,00 €			
CESSON VOLLEY	28 RUE DES ROCHES DOLVRES 22000 SAINT-BRIEUC	40399873500035	POLITIQUE SPORTIVE	23 571,00 €	> Délibération: 23/09/2021 (DB-191-2021) > Convention: 28/09/2021	> Part fixe: 70 % > Solde: 30 % sur présentation du rapport d'activité et financier 2021	16 499,70 €	7 071,30 €				
				24 857,00 €	> Délibération: 22/09/2022 (DB-198-2022) > Convention: 27/09/2022	> Part fixe: 70 % > Solde: 30 % sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			17 399,90 €	7 457,10 €		
CHAMBRE DES METIERS	18 TERTRE DE LA MOTTE 22440 PLOUFRAGAN	13002794900242	POLITIQUE HABITAT POLITIQUE ECONOMIE	15 862,50 €	> Délibération: 23/09/2021 (DB-190-2021) > Convention: 28/09/2021	> 50% au premier trimestre 2022 > Le solde sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			7 931,25 €	7 931,25 €		
				26 383,00 €	> Délibération: 23/09/2021 (DB-190-2021) > Convention: 28/09/2021	> 50% au premier trimestre 2022 > Le solde sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			13 191,50 €	13 191,50 €		
				15 721,00 €	> Délibération: 23/09/2021 (DB-190-2021) > Convention: 28/09/2021	> 50% au premier trimestre 2022 > Le solde sur présentation du rapport d'activité et financier 2021	7 860,50 €	6 896,45 €				
CITE DES METIERS COTES D ARMOR	6 RUE CAMILLE GUERIN ZOOPOLE 22440 PLOUFRAGAN	42086766500036	POLITIQUE ECONOMIE POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	27 500,00 €	> Délibération: 12/05/2022 (DB-097-2022) > Convention: 17/05/2022	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2021			27 500,00 €			
				2 070,00 €	Délibération: 30/06/2022 (DB-144-2022)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021			2 070,00 €		Mise à disposition gratuite de salles de réunion valorisée à 12 540 €	
CNAM	LES CROIX ZOOPOLE 22440 PLOUFRAGAN	43411361900119	POLITIQUE ECONOMIE	9 750,00 €	> Décision: 11/07/2022 (DC-436-2022) > Convention: 11/07/2022	> 50% à la signature de la convention > Le solde sous présentation du rapport d'activité et financier 2022			4 875,00 €	4 875,00 €		
				35 000,00 €	> Délibération: 02/06/2022 (DB-129-2022) > Convention: 27/04/2021 (2021-2023)	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2021			35 000,00 €		Mise à disposition gratuite des salles de réunions du 01/01/2022 au 31/07/2022 puis à tarif préférentiel du 01/08/2022 au 31/12/2022 valorisée à 5 520 €	
LE TEMPS DES SCIENCES	14 RUE BRIZELUX 22000 ST BRIEUC	82347745000014	POLITIQUE ECONOMIE	45 000,00 €	> Délibération: 12/05/2022 (DB-097-2022) > Convention: 17/05/2022	A la signature de la convention et présentation du rapport d'activité et financier 2021			45 000,00 €			
				12 000,00 €	Délibération: 22/09/2022 (DB-194-2022)	Au vote de la délibération et présentation du rapport d'activité et financier 2021			12 000,00 €		718,80€ (affichage aubribus)	

LES MARIONNETIC	QUAI DE COURCY 22520 BINIC	50360170000019	POLITIQUE CULTURELLE	25 000,00 €	> Délibération: 27/02/2020 (DB-064-2020) > Convention: 06/04/2020	A la signature de la convention			25 000,00 €		718,80€ (affi chage abribus)
MISSION LOCALE INSERTION JEUNE	47 RUE DOCTEUR RAHUEL BP 2380 22023 ST BRIEUC CEDEX 1	32873235900042	POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	34 394,00 €	> Délibération: 30/06/2022 (DB-145-2022) > Convention 2021-2023: 15/03/2021	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021			34 394,00 €		
MIC DE QUINTIN	2 RUE DE LA FOSSE MALLARD 22800 QUINTIN	77744592500012	POLITIQUE CULTURELLE POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	3 500,00 € 136 000,00 €	Délibération: 10/11/2022 (DB-264-2022) > Délibération: 30/06/2022 (DB-147-2022) > Convention: 08/02/2021	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2021 > 50% en mars 2022 > 25% maximum en juin 2022 sous conditions > 25% maximum en septembre 2022 sous conditions			3 500,00 € 136 000,00 €		
SAINT BRIEUC AGGLO TOUR	4 RUE FELIX LE DANTEC 22000 SAINT-BRIEUC	88180841400018	POLITIQUE SPORTIVE	24 000,00 €	> Délibération: 07/04/2022 (DB-073-2022) > Convention: 11/04/2022	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2021			24 000,00 €		Mise à disposition gracieuse du vélodrome valorisée à 480 €
SILLAGE	12 BOULEVARD CLEMENCEAU 22000 ST BRIEUC	39123905000027	POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT	55 000,00 €	> Délibération: 07/04/2022 (DB-088-2022) > Convention: 11/04/2022	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2021			55 000,00 €		
SOCIETE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE	AVENUE DU CHALUTIER SANS PITIE MAISON DES AGRICULTEURS 22190 PLERIN	77744983600025	POLITIQUE ECONOMIE	90 000,00 €	> Délibérations: 12/05/2022 (DB-100-2022) > Convention: 17/05/2022	> 50% à la signature de la convention > 50% sur présentation du rapport financier de l'édition 2022			90 000,00 €		
STADE BRIOCHIN	31 RUE JOSEPH LE BRIS BP 525 22 000 SAINT-BRIEUC	77746049400027	POUITIQUE SPORTIVE	105 429,00 € 103 867,00 €	> Délibération: 23/09/2021 (DB-191-2021) > Convention: 28/09/2021 > Délibération: 22/09/2022 (DB-198-2022) > Convention: 27/09/2022	> Acompte de 70 % soit 73 800,30 € > Solde maximum de 30 % soit 31 628,70 € sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2021-2022 > Acompte de 70 % soit 72 706,90 € > Solde maximum de 30 % soit 31 160,10 € sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2022-2023	73 800,30 €	31 628,70 €		72 706,90 €	31 160,10 €
TELENN	138 RUE DU LEGUE 22000 ST BRIEUC	38359273000022	POLITIQUE CULTURELLE	26 500,00 €	> Délibérations: 10/03/2022 (DB-044-2022) > Convention 2022-2025 : 15/03/2022	> Acompte en février 2022 de 12 000 € > Solde en juin 2022 de 14 500 €			26 500,00 €		> Occupation d'un local à titre gracieux évaluée à 11 600 €
UNIVERSITE DE RENNES	263 AVENUE DU GENERAL LECLERC CAMPUS DE BEAULIEU 35042 RENNES CEDEX	13003051300019	ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION	25 125,00 €	> Décision: 31/05/2018 (DC 154-2018) > Convention: 31/05/2018 avec avenant le 11/10/2021	> Signature: 7 750 € > Acompte : 7 750 € maximum sous conditions (cf. convention) > Solde: 9 625 € maximum sous conditions (cf. convention)	15 273,96 €	9 557,05 €			
				25 125,00 €	> Décision: 31/05/2018 (DC 153-2018) > Convention: 31/05/2018	> Signature: 7 750 € > Acompte : 7 750 € maximum sous conditions (cf. convention) > Solde: 9 625 € maximum sous conditions (cf. convention)	15 355,41 €	9 748,03 €			
				22 244,00 €	> Décision: 14/12/2021 (DC 698-2021) > Convention: 10/01/2022	> Signature: 7 415 € > Acompte : 7 415 € maximum sous conditions (cf. convention) > Solde: 7 414 € maximum sous conditions (cf. convention)		7 415,00 €	14 829,00 €		
				10 000,00 €	> Délibération: 02/06/2022 (DB-130-2022) > Convention: 08/06/2022	A la signature de la convention		10 000,00 €			
				15 556,00 €	> Délibération: 30/06/2022 (DB-160-2022) > Convention 2022-2025: 05/07/2022	A la signature de la convention		15 556,00 €			
				11 600,00 €	> Décision: 14/12/2021 (DC 698-2021) > Convention: 10/01/2022	> Signature: 4 350 € > Acompte : 2 900 € maximum sous conditions (cf. convention) > Solde: 4 350 € maximum sous conditions (cf. convention)		4 350,00 €	7 250,00 €		
				25 000,00 €	> Délibération: 30/04/2019 (DB-076-2019) > Convention : 03/10/2019	> Signature: 12 500 € > Solde: 12 500 € maximum sous conditions (cf. convention)	12 500,00 €	3 905,50 €			
				3 000,00 €	Délibération: 08/12/2022 (DB-293-2022)	Sur présentation du rapport d'activité et financier 2021-2022		3 000,00 €			
WILD ROSE ART ROCK	15 RUE VICAIRIE BP 4637 22046 ST BRIEUC CEDEX 2	34004539200057	POLITIQUE CULTURELLE	95 000,00 €	> Délibération: 25/11/2021 (DB-093-2022) > Convention: 17/05/2022	A la signature de la convention et présentation du rapport d'activité et financier 2021			95 000,00 €		> Mise à disposition des colonnes pour la collecte OM évaluée à 2 000 € > Frais eau et assainissement évalués à 7 220 € > Mise à disposition navettes de bus évaluée à 17 000 € > Campagne de communication pour 1437,60€ (affi chage abribus x2)
ZOOPOLE DEVELOPPEMENT	2 RUE JEAN ROSTAND BP 7 22440 PLOUFRAGAN	39047443500026	POLITIQUE ECONOMIE	165 000,00 €	> Délibération: 15/03/2022 (DB-046-2022) > Convention: 16/03/2022	> Action 1/ 90 000€: A la signature de la convention > Action 2/ 25 000€: A la signature de la convention > Action 3/ 25 000€: A la signature de la convention > Action 4/ 25 000€: A la signature de la convention			165 000,00 €		
				50 000,00 €	> Délibération: 08/07/2021 (DB-156-2021) > Convention : 12/07/2021	> 2021: 16 700 € à la signature de la convention > 2022: 33 300 € maximum sur présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport d'activité et financier	16 700,00 €	33 300,00 €		Mise à disposition gratuite des salles de réunions du 01/01/2022 au 31/07/22 puis à tarif préférentiel du 01/08/2022 au 31/12/2022 valorisée à 23 340 €	

Annexe 18 : Evolution de la masse salariale et créations de postes

Annexe 18.1

Détail des écarts entre le CA 2022 et le CA 2021 :

CA 2022 / CA2021

A- Impacts mécaniques

Glissement Vieillesse Technicité (GVT)	207
Hausse valeur du point d'indice	498
Impact Réforme Catégorie C	288
Régularisation Prime Annuelle	108
Mise en place PPV et Revalorisation salariales agents de droit privé	55
Cotisation CNFPT Apprentis	9
Forfait Mobilité durable	6

Sous Total A 1171

B – Mutualisation et Transfert

186

Sous Total B 186

C – Création de Postes

Impact création de poste 2021 en année pleine 2022	613
Création de poste 2022	652
Economie Vacances de postes	-12,5

Sous Total C 1252,5

D – Autres

Agents sur postes non permanents	901,5
Assurance Statutaire / Capital décès / Reprise CET/Remboursement et refacturation,...	117
Autres	78

Sous Total D 1096,5

A+B+C+D Total des écarts expliqués 3706

Annexe 18.2

DELIBERATIONS 2022 CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES EN 2022

Direction	Service	A	B	C	Libellé poste	Cadre d'emplois	Année déli	date déli	act budégt	commentaire	Types
DSCGE	Action culturelle			1	Conseiller numérique	Rédacteur	2022	07/04/2022	Non	Prolongation pour 2 mois	Création
	Direction			1	Chargé de projets sports nature et sport haut niveau amateur	Rédacteur	2022	08/12/2022	Non	Pérennisation du poste	Création
D ^e Finances				3	Gestionnaires comptables	Adjoint administratif	2022	08/12/2022	Non	Création – Postes déjà pourvus par des agents Cdg	Création
				1	Gestionnaire comptable (chaîne comptable)	Adjoint administratif	2022	08/12/2022	Non	Création – Poste déjà pourvu par un agent Cdg	Création
D ^e Générale des Services		1			Chargé de mission transformation numérique	Attaché	2022	02/06/2022	Oui	Contrat de projets 36 mois	Création
	Transition écologique	1			Chargé de mission COT ENR	Ingénieur	2022	02/06/2022	Oui	Contrat de projets 12 mois	Création
	Prospective	1			Chargé de mission Jeunesse et Europe	Attaché	2022	08/12/2022	Oui	Contrat de projets 12 mois	Création
DMRH	Direction			1	Gestionnaire des instances paritaires	Rédacteur	2022	02/06/2022	Non	Transformation de C en B (Claire Guerra)	Transformation
	Gestion administrative			1	Gestionnaire carrière paie	Rédacteur	2022	08/12/2022	Oui	Création – Manuela Da Costa	Création
DHCV		1			Chargé de coopération CTG	Attaché	2022	08/12/2022	Non	Pérennisation du poste	Création
DAD		1			Architecte	Ingénieur	2022	08/12/2022	Oui	Doublon poste N. Le Scanf	Création
	Direction	1			Référent territorial cycle de vie des matériaux	Ingénieur/Attaché	2022	03/02/2022	Oui	Contrat de projets 36 mois	Création
				1	Technicien bâtiments	Technicien	2022	22/09/2022	Non	Contrat de projets 24 mois – Poste déjà pourvu par un agent Cdg	Création
DEVECO		1			Chargé de mission économie circulaire	Ingénieur/Attaché	2022	03/02/2022	Oui	Contrat de projets 36 mois	Création
		1			Chargé de mission « Totem de l'Innovation »	Attaché	2022	22/09/2022	Non	Contrat de projets 36 mois – Poste déjà pourvu par un agent Cdg	Création
	Insertion sociale et professionnelle	1			Chargé de mission Zéro chômeur de Longue Durée	Attaché	2022	22/09/2022	Oui	Contrat de projets 5 ans	Création
				1	Chargé de mission mobilisation et accompagnement TZCLD	Rédacteur	2022	08/12/2022	Non	Contrat de projets – Financement à hauteur du poste	Création
				1	Chargé de mission développement des activités TZCLD	Rédacteur	2022	08/12/2022	Non	Contrat de projets – Financement à hauteur du poste	Création
		1			Création en doublon poste cheffe de service	Attaché	2022	08/12/2022	Oui	Doublon poste C. Gaubert (retraite)	Création
Autonité Organisatrice		1			Chargé d'animation de la politique de gestion intégrée des eaux pluviales et suivi du projet INTERREG	Ingénieur	2022	22/09/2022	Oui	Création	Création
Environnement Salubrité				10	Chauffeurs rippers	Adjoint technique	2022	03/02/2022	non	Création	Création
				12	Agents pool de remplacement	Adjoint technique	2022	07/04/2022	non	Création	Création
Commun droit des sols		1			Chargé de mission planification	Attaché	2022	03/02/2022	non	Contrat de projets 24 mois	Création
Urbanisme et Affaires foncières		1			Directeur	Ingénieur	2022	02/06/2022	Oui	Passage de chef de service à directeur	Transformation
				1	Instructeur droits des sols	Rédacteur	2022	02/06/2022	non	Poste pourvu par un agent Cdg	Création
DMSI				1	Assistant technique réseaux et télécommunications	Adjoint technique	2022	03/02/2022	non	Création – Ali Boussekour	Création
		1			Chef de projet informatiques	Ingénieur	2022	10/03/2022	Oui	Transformation de B en A	Transformation
		1			Responsable de projets	Ingénieur	2022	07/04/2022	Oui	Transformation de B en A	Transformation
				1	Chef de projets accompagnement gestion des applicatifs	Rédacteur	2022	08/12/2022	Oui	Doublon poste G. Renault (retraite)	Création
Régie de l'Eau et Assainissement				1	Technicien bocage	Technicien	2022	22/09/2022	Oui	Création	Création
Action Sociale et Santé		1			Chargé de mission Contrat Local de Santé	Attaché	2022	22/09/2022	non	Pérennisation du poste	Création
		1			Chargé de mission prévention santé publique	Attaché	2022	08/12/2022	Oui	Contrat de projets	Création
		1			Chargé de mission démographie médicale	Attaché	2022	08/12/2022	Oui	Contrat de projets	Création
D ^e Transition écologique		1			Directeur	Ingénieur	2022	08/12/2022	Oui	Création	Création
D ^e Familles/Proximité		1			Animateur RPE	Educateur de Jeunes Enfants	2022	08/12/2022	Oui	Création	Création
TOTAL		57	20	10							27

Annexe 18.3

CA 2022 – AGENTS MIS A DISPOSITION

Agent	Parties prenantes de la convention		Durée de la convention		ETP	
	collectivité de Départ	collectivité d'accueil	date de début	date de fin	ETP SBAA	ETP Coll. Accueil
Catégorie A Chargé de mission communication et concertation	SBAA	VSB	01/01/21	31/12/24	50	50
Catégorie B Rédacteur territorial	SBAA	VSB	07/01/19	06/01/25	50	50
Catégorie A Ingénieur Territorial	SBAA	BAT/SPL	01/09/21	31/08/24	0	100
Catégorie B Rédacteur territorial principal de 2ème classe	SBAA	SGPU	01/09/21	31/08/24	0	100
Catégorie A Attaché Territorial	SBAA	CIAS	01/06/21	31/05/24	15	85
Catégorie B Rédacteur territorial principal de 1 ^{re} classe	SBAA	CIAS	20/06/22	19/06/23	0	100
Directeur Général des Services	SBAA	OT	15/09/22	15/01/23	95	5

Annexe 19 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES 2022

BILAN DES ACQUISITIONS – 2022						MONTANT GLOBAL	223 633,00 €
PARCS D'ACTIVITES OU SECTEUR	COMMUNE	PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX D'ACQUISITION	BUDGET	DATE	NATURE DU BIEN OU DESTINATION
Rue Vauban	BINIC ETABLES SUR MER	C1062	1 895	130 000,00 €	PRINCIPAL	26/04/22	EXTENSION DE LA MAISON DES SOLIDARITES
Le Challenge	PLEDRAN	H82	3 862	14 043,00 €	ZAE	29/04/22	ECHANGE PARCELLAIRE – CONSTRUCTION BASSIN DE RETENTION
		H2380	5 500				
Le Vau Lorgan	LA MEAUGON	B1333	3 555	23 840,00 €	HABITAT	15/09/22	ECHANGE PARCELLAIRE – PORTAGE FONCIER HABITAT
La Grande Clôture	TREGUEUX	A349	11 150	55 750,00 €	ZAE	05/12/22	EXTENSION NORD DU PAE DES CHATELETS

BILAN DES VENTES – 2022						MONTANT GLOBAL TTC	5 982 135,53 €	
						MONTANT GLOBAL NET HT	5 387 416,25 €	
PARCS D'ACTIVITES OU SECTEUR	COMMUNE	PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX NET (HT)	PRIX PRINCIPAL (TTC)	BUDGET CONCERNE	DATE	NATURE DU BIEN OU DESTINATION
PAE du Perray T1	TREGUEUX	C3299	20 591	599 478,00 €	719 373,60 €	ZAE	29/11/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
ZAE de Kertugal	SAINT-QUAY	A1586	1 500	33 000,00 €	5 928,00 €	ZAE	18/11/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
PAE des Châtelets, secteur du Vau Ballier	PLEDRAN	G1347	1 078	21 560,00 €	25 872,00 €	ZAE	04/11/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
Parc d'activités des Châtelets, secteur du Boisillon	TREGUEUX	D204	11 526	521 580,00 €	613 217,93 €	ZAE	04/11/22	Terrain nu non viabilisé à bâtir (vocation économique)
	PLOUFRAGAN	BI278	14 219					
PAE de la Colignère 2	TREMUSON	ZB603	1 900	47 500,00 €	57 000,00 €	ZAE	28/10/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
ZAC Extension Nord des Châtelets	TREGUEUX	A4769	945	198 210,00 €	237 852,00 €	ZAE	21/10/22	Terrain nu non viabilisé à bâtir (vocation économique)
		A4772	475					
		A4848	4 269					
		A4854	45					
		A4860	584					
A4866	1							
PAE des Châtelets, secteur du Vau Ballier	PLEDRAN	G1332	3 626	90 650,00 €	108 780,00 €	ZAE	10/10/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
Parc d'activités de Kéribet	PORDIC	ZP542	438	281 600,00 €	337 920,00 €	ZAE	26/09/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		ZP543	135					
		ZP547	15					
		ZP548	218					
		ZP549	132					
		ZP556	1					
		ZP557	306					
ZP558	514							
ZAE de Kertugal	SAINT QUAY PORTRIEUX	A1524	1874	43 102,00 €	50 882,85 €	ZAE	06/09/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
PAE des Châtelets	PLOUFRAGAN	BI256	140	2 169 252,25 €	2 169 252,25 €	GIE	29/07/22	Local industriel/artisanal en copropriété (lot n° 9) dépendant d'un ensemble immobilier « GENESIS BAIE D'ARMOR »
		BI268	130 736					
PAE des Châtelets, secteur du Vau Ballier	PLEDRAN	G1303	57	82 050,00 €	98 460,00 €	ZAE	29/07/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		G1321	3 225					
PAE de la Colignère 2	TREMUSON	ZB598	1 581	39 525,00 €	47 430,00 €	ZAE	10/05/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
ZAC Extension Nord des Châtelets	TREGUEUX	A4894	5 456	109 120,00 €	130 944,00 €	ZAE	12/04/22	Terrain nu non viabilisé à bâtir (vocation économique)
ZAE de Kertugal	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	A1512	1 990	49 750,00 €	58 808,48 €	ZAE	30/03/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
PAE de la Colignère 2	TREMUSON	ZB599	1 134	28 350,00 €	147 510,00 €	ZAE	15/03/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		ZB605	3 783			ZAE	15/03/22	
ZAE de Kertugal	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	A1526	1 858	42 734,00 €	50 448,42 €	ZAE	11/03/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
PAE des Hautières III	TREMUSON	ZB614	18 048	360 960,00 €	433 152,00 €	ZAE	09/03/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
PAE des Châtelets, secteur de la Croix Denis	TREGUEUX	A4582	11 154	238 860,00 €	286 632,00 €	ZAE	09/03/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		A4888	1 006			ZAE		
PA du Grand Plessis	PLAINTEL	B2177	981	0,00 €	0,00 €	ZAE	23/02/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		B3176	981			ZAE		
PA du Grand Plessis	PLAINTEL	B3180	25	0,00 €	0,00 €	ZAE	23/02/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
						ZAE		
Parc d'activités de Kéribet	PORDIC	ZP560	551	170 560,00 €	204 672,00 €	ZAE	15/02/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		ZP561	514			ZAE		
PAE des Châtelets, secteur du Vau Ballier	PLEDRAN	G1324	4 853	97 060,00 €	116 472,00 €	ZAE	01/02/22	Terrain nu viabilisé à bâtir (vocation économique)
		G1325	4 853			ZAE		
ZAC Extension Nord des Châtelets	TREGUEUX	A4718	3 239	67 940,00 €	81 528,00 €	ZAE	21/01/22	Terrain nu non viabilisé à bâtir (vocation économique)
		A4720	158			ZAE		

LEXIQUE

Amortissement (d'une immobilisation) :

Constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif

Annuité de la dette :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital, qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Epargne brute ou Capacité d'autofinancement :

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts puis les dépenses d'équipement).

Dépenses d'investissement direct :

Les dépenses d'investissement direct correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux travaux en cours et aux opérations d'investissement pour le compte de tiers.

Dettes à long et moyen terme en fin d'exercice :

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an.

Emprunts :

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice. Par convention, il s'agit de financements inscrits pour une durée supérieure à un an.

Excédent brut courant (EBC) :

Ressource fondamentale que les collectivités tirent régulièrement de leur cycle de fonctionnement. Premier des soldes intermédiaires de gestion utilisé dans l'analyse financière des communes, l'excédent brut courant se calcule de la manière suivante : $EBC = (\text{Produit des services} + \text{ressources fiscales} + \text{dotations de l'État} + \text{autres subventions et participations} + \text{autres produits de gestion courante}) - (\text{Charges à caractère général} + \text{charges de personnel} + \text{autres charges de gestion courante})$.

Intérêts des emprunts :

Les intérêts des emprunts sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins d'un an. Cette dernière fait partie, non pas des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie. Néanmoins, elle peut également donner lieu à paiement d'intérêt.

Investissement (dépenses) :

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des opérations définitives) Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

Investissement (recettes) :

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors emprunts et remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des opérations définitives). Les recettes réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières. Les recettes totales d'investissement sont les recettes réelles d'investissement augmentées de l'autofinancement brut

Epargne nette ou Marge d'autofinancement courant (MAC) :

Autofinancement brut diminué des remboursements de dettes en capital. La marge d'autofinancement courant mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissements grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Ressources propres :

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres, des amortissements et des provisions.

Résultat de l'exercice :

Somme algébrique du résultat courant non financier, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Il est également calculé par différence entre les charges et les produits de fonctionnement de l'exercice.